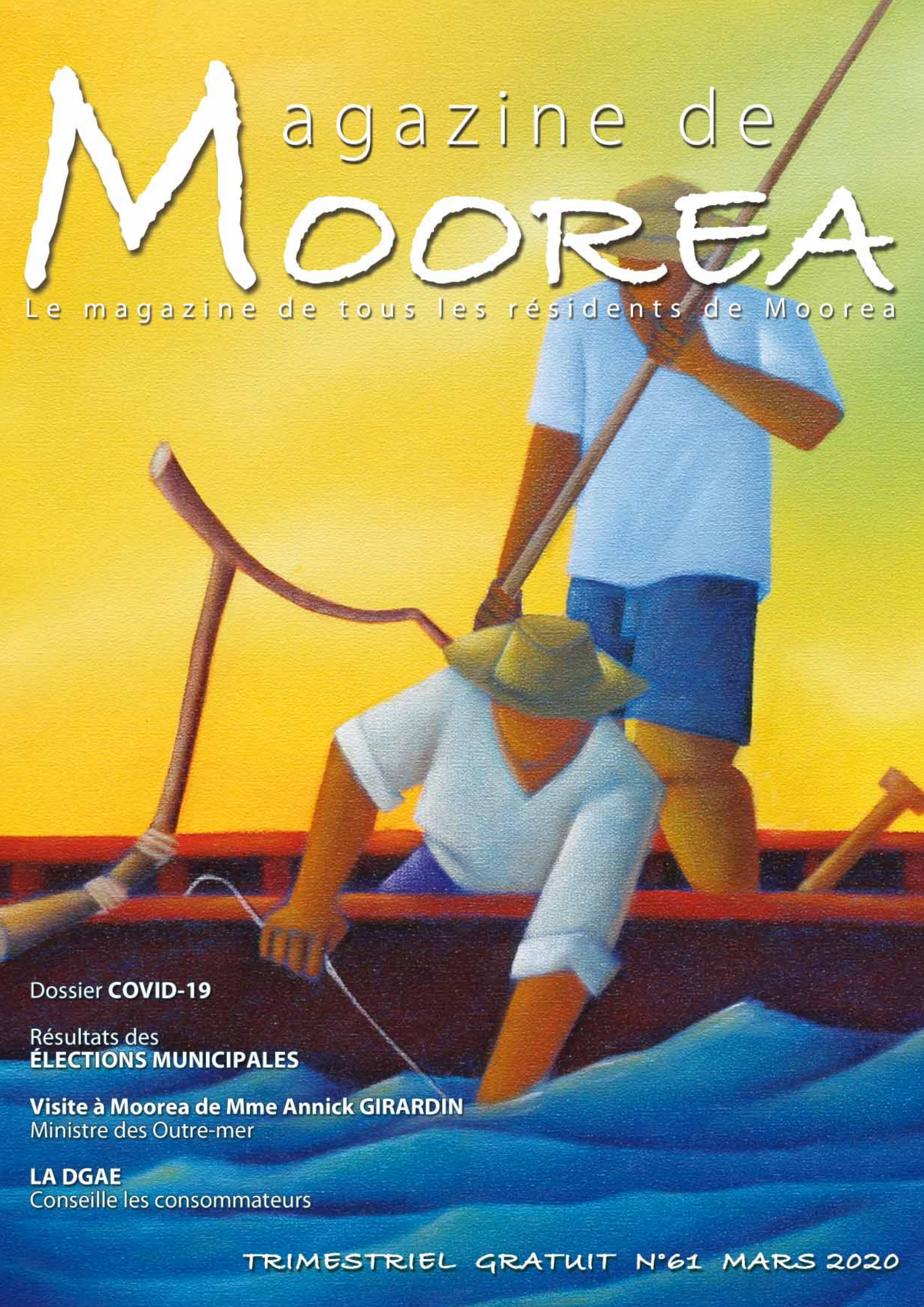




Magazine de MOOREA

Le magazine de tous les résidents de Moorea

Dossier **COVID-19**

Résultats des
ÉLECTIONS MUNICIPALES

Visite à Moorea de Mme Annick GIRARDIN
Ministre des Outre-mer

LA DGAE
Conseille les consommateurs

TRIMESTRIEL GRATUIT N°61 MARS 2020

VINI'URA

VINI
'URA



NOUVEAU



Utilise tes points pour
**baissér le prix
de ta facture !**

**BURN
FORFAIT**

Utilise tes points pour
**obtenir des crédits SMS,
voix ou Internet
supplémentaires !**

**BOOST
CRÉDIT**



Utilise tes points pour
**changer de téléphone
à un prix réduit !**

**API+++
MOBILE**



Vini 'Ura, des points qui répondent à vos envies.

Vini 'Ura évolue pour s'enrichir de nouveaux services répondant à vos attentes. Votre programme de fidélité unique en Polynésie, vous permet de cumuler des points et de bénéficier d'avantages exclusifs.

Adhésion gratuite ! Envoyez « VINI URA » au 7100 (SMS gratuit)
Pour consulter vos points, envoyez « FID » au 7100 (SMS gratuit)

Plus d'informations sur www.vini.pf ou en boutique.



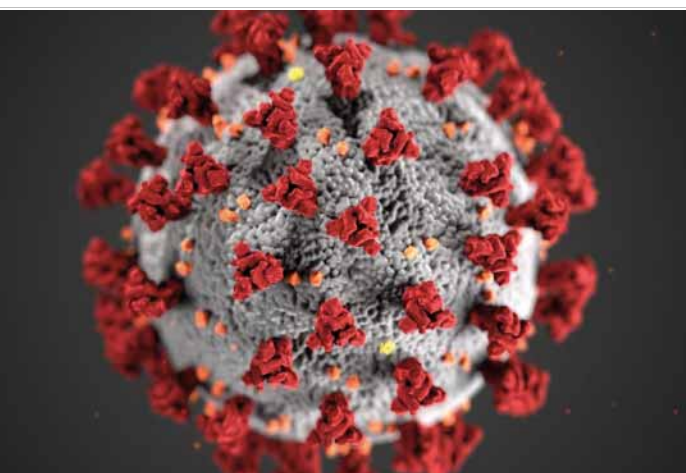
VINI

Partageons l'innovation

Sommaire

ÉCONOMIE - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT SPORTS - DIVERS

n°61



- 7 - 25 Dossier Alerte COVID-19
- 26 - 26 Résultats du 1er tour des élections municipales.
- 29 Inscriptions scolaires Année 2020-2021.
- 30 - 31 Les démarches liées au décès.
- 32 *Tahiti Tourisme*. Nouveau Directeur Général.
- 33 24e édition du Salon du Tourisme.
- 34 News Air France.
- 36 - 37 TEREVAU développe son activité Fret.
- 38 - 39 Visite officielle à Moorea de Mme la Ministre Outre-mer.
- 40 - 42 Portrait d'un passionné de vanille.



- 44 - 45 Gendarmerie de Moorea - Bilan 2019.
- 46 - 47 Direction des Ressources Marines.
- 48 - 49 La D.G.A.E. vous informe .
- 50 - 53 Polynésienne des Eaux.
- 54 - 55 Actualités EDT ENGIE
- 56 - 57 Nouveaux jus de fruits ROTUI.
- 59 - 60 Actualités MANAVA Beach Resort & Spa Moorea
- 60 - 61 15e cérémonie des Tortues d'Or.
- 62 Alain Gérard KEREBEL nous a quitté.
- 63 Philippe DUBOIS - Prochaine exposition



- 64 Maryse NOGUIER Présente ses nouvelles aquarelles
- 66 Aurélien FOUSSARD Médaille d'or TBC 2019
- 67 Information annulations sportives suite COVID
- 68- 69 Golf : Scramble de la Saint Valentin.
- 70 Numéros utiles.

Mars 2020



Informatique & Multimédia

Services bureautiques - SAV

**Le SPÉCIALISTE
sur MOOREA**

Smartphones



Ordinateurs

Tablettes



TV

**Toute l'année,
de nombreux produits
en avant première sur le territoire !!!**

Samsung, Huawei, Xiaomi,
les derniers smartphones
disponibles dès leur sortie en Europe.

Grand Choix

Ordinateurs, Tablettes, Téléphones, Téléviseurs,
périphériques audio et vidéo, Consommables
Service Bureautique (photocopie, tirage photos, photos d'identité)

Les prix de Tahiti sans vous déplacer
Service Après-vente sur place

**Une équipe
compétente et accueillante
pour vous conseiller
et vous aider**



**PRÉPAYÉS
RECHARGES**



Ao Api - Moorea

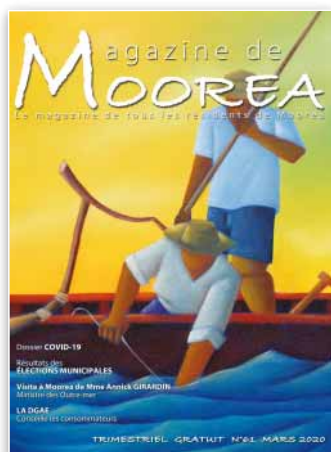
Centre Raehau - Maharepa

Tél. : 40 564 999

f aoapi.moorea

Ouvert du Lundi au Vendredi 8h30 à 17h00
et le Samedi 8h30 à 12h00





Philippe DUBOIS

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs ;

En cette période difficile de confinement suite à la pandémie de COVID 19 qui sévit aussi sur notre Territoire, nous avons tenu à vous informer des principaux événements qui se sont déroulés au cours de ce premier trimestre 2020, car si le quotidien a été quelque peu modifié par l'arrivée de ce coronavirus, la vie ne s'arrête pas pour autant et comme beaucoup nous espérons que la situation revienne à la normale dans les semaines à venir.

Nous avons souhaité ouvrir une rubrique destinée à vous présenter les différents dispositifs mis en place par le Pays et l'État pour soutenir l'Économie du Pays suite à la pandémie de Coronavirus. Rappelons que Moorea est une île à vocation touristique, et que le nombre de visiteurs était, l'an dernier, légèrement supérieur à celui de Bora Bora. L'impact de l'arrêt de l'activité économique de ce secteur va entraîner des conséquences graves, voire dramatiques, pour certains acteurs du tourisme de Moorea, que ce soit dans l'hébergement, la restauration ou les prestataires touristiques. Il est important d'avoir connaissance de tous ces dispositifs qui vont permettre de conserver les emplois et préparer le redémarrage de l'activité dès le rétablissement des rotations aériennes. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, cette crise touche le monde entier et la reprise touristique risque de prendre quelques mois, voire quelques années, comme ça s'est passé lors des périodes de 1996, 2001 et 2008, mais à chaque fois, la Polynésie s'est relevée de ces crises grâce à la volonté de sa population et de ses acteurs économiques.

Nous vous présentons également les résultats du 1er tour des élections municipales où 10 listes étaient en lices, nous avons pu observer les luttes fratricides, car les candidats d'un même parti ont préféré faire cavalier seul. Quatre listes ont réussi à franchir la barre de 10 % et se qualifient pour le 2e tour dont la date définitive reste encore à définir, même si celle du 21 juin a été annoncée. Aujourd'hui même si deux listes se détachent, aucun pronostique ne peut être envisagé, car les reports de voix pourraient être surprenant parce qu'aucun parti n'est propriétaire des voix de ses adhérents, seuls le charisme et le programme du candidat comptent.

La visite de Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer a aussi été un temps fort du mois de février ; son intérêt pour la Vanille de Tahiti et pour les plateformes scientifiques laisse augurer un soutien de l'État dans ces différents domaines, notamment pour la labellisation de notre vanille. Pour compléter ce sujet, nous vous proposons un dossier sur la culture de la vanille à Moorea au travers du témoignage d'un passionné.

Comme tous les ans nous vous présentons le bilan de la gendarmerie en matière de sécurité routière et délinquance, qui fait apparaître une baisse notoire des accidents de la route, par contre les violences intrafamiliales sont en très nette augmentation ainsi que la consommation d'ICE.

Dans cette période plutôt morose, nous vous invitons à découvrir les dernières créations de Maryse NOGUIER et Philippe DUBOIS qui vous permettront de vous évader quelques instants au travers de la beauté et la sérénité de leurs œuvres.

Vous retrouverez également vos rubriques habituelles sport et « vie pratique » (Air France, Terevau, Manutea, Polynésienne des eaux, EDT...)

Directrice de publication

C. MESSAC

Conception & Réalisation

INFO CONCEPT

BP 99 Maharepa

98728 Moorea

Tél.: 87 73 93 60

Email : infoconcept@mail.pf

www.magazinedemoorea.com

Crédits photos

Pacific Photo

Tahiti Tourisme

Air France

Manava Beach Resort & Spa

TEREVAU

Manutea

DRM

Polynésienne des Eaux

Joselyne KERBEL

Aurélien FOUSSARD

Heiva POTELLE

Romeo LAI FAO

Impression

Polypress Seripol

La rédaction

Tirage

3 000 exemplaires

Dépot légal à parution

Les points de vue ou opinions exprimés dans les interviews et articles sont ceux des intervenants et ne représentent pas nécessairement les opinions de la rédaction du Magazine de Moorea.

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LE FENUA

Les mesures barrières contre le coronavirus COVID-19

SE LAVER

les mains à l'eau et au savon fréquemment



UTILISER

des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement dans une poubelle fermée puis se laver les mains

LIMITER

les contacts proches. Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre



SE COUVRIR

la bouche et le nez avec le pli du coude en cas de toux ou d'éternuement

APPELEZ LE 15

SI VOUS RESSENTEZ DE LA FIÈVRE, DE LA TOUX OU DES DIFFICULTÉS À RESPIRER



Ministère de la santé et de la prévention
Direction de la santé

Pour plus d'informations, visitez le site internet de la Direction de la santé de la Polynésie française : <https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/>

09/03/2020

Consommez local !



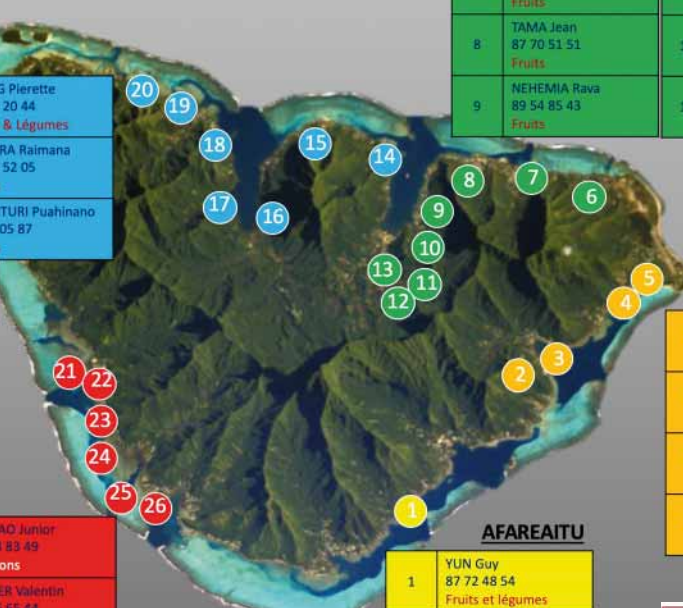
#SOLIDARITÉ locale
Parce-que nous avons besoin d'eux et qu'ils ont besoin de nous plus que jamais dans cette période de crise,
FAVORISONS LA CONSOMMATION LOCALE

PAO PAO

6	PIHAATAE Valtiare 87 35 92 05 Fruits	10	PEU Victorine 89 23 49 77 Fruits & Poissons
7	TAMA Mareva 87 77 57 56 Fruits	11	MARUOI Caroline 87 21 49 23 Fruits
8	TAMA Jean 87 70 51 51 Fruits	12	BONS Carl 87 21 49 23 Fruits
9	NEHEMIA Rava 89 54 85 43 Fruits	13	MAPUHI Delphine 87 21 50 15 Poissons

PAPETOAI

14	TEURA Taimana 87 72 54 79 Fruits	17	CHING Pierette 87 20 20 44 Fruits & Légumes
15	TERII Moelani 87 28 18 21 Fruits	18	HITIURA Raimana 87 30 52 05 Fruits
16	TANE William « Titu » 87 77 98 44 Poissons	19	TERAITURI Puahinano 87 75 05 87 Fruits
20	TEIHO Graziela 87 37 94 35 Fruits		



TEAVARO

2	PITTMAN Christiane 87 72 29 93 Fruits
3	TETUANUI Tony 87 78 98 55 Fruits
4	TAVAITAI Heifara 87 72 87 27 Poissons
5	AIRIMA Arii 87 28 48 85 Poissons

HAAPITI

21	MAPERI Benita 87 71 72 65 Poissons	24	TIAGAO Junior 87 34 83 49 Poissons
22	TEJNAUNI Heimana 87 26 14 38 Poissons	25	FULLER Valentin 87 76 65 44 Poissons
23	MAHATIA Matui 87 75 84 68 Poissons	26	FULLER Yvonne 97 28 89 36 Poissons

AFAREAITU

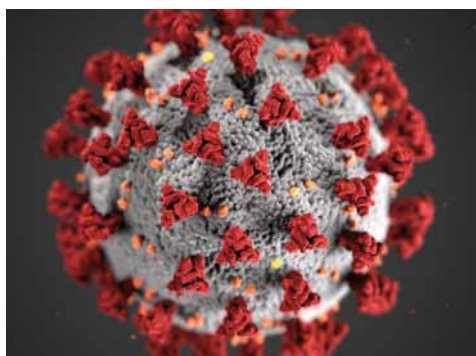
1	YUN Guy 87 72 48 54 Fruits et légumes
---	---

CELLULE DE CRISE
Tous les jours de 8h à 18h (sauf dimanche et jours fériés)
444 434
APPEL GRATUIT - COORDONNEE 15

MAIRIE ACCUEIL
Tous les jours de 8h à 18h (sauf dimanche et jours fériés)
40 55 04 55
LUNDI - JEUDI : 7h00 - 12h00 / VENDREDI : 7h00 - 14h00 / FERMÉ JOURS FÉRIÉS

POLICE MUNICIPALE : 40 56 36 36

COVID-19 infos : 444 789



ALERTE COVID-19

Dans le cadre de la pandémie du Coronavirus COVID 19 qui sévit dans le monde , mais aussi au Fenua, nous vous proposons de vous informer sur les différents dispositifs mis en place par l'État et le Pays que ce soit dans le cadre économique, Social ou Sanitaire, en publiant quelques communiqués du Haut-Commissariat et du Gouvernement et de la Commune de Moorea-Maiao

Sommaire

Commune de Moorea-Maiao : Consommez local	6
Numéros d'appel et de soutien	7
Présentation du Plan de Sauvergarde Économique - Ministère de l'Économie et des Finances	8 - 9
Dispositifs Économique - Ministère du Travail	11-12
Numéro PC ÉCO - Cellule de crise Économique	13
Mesures Économiques exceptionnelles d'urgence face au COVID 19 - DICP	14 - 16
Mise en place d'un PC social - Ministère du Logement et Ministère de la Famille	17
L'État renforce son soutien à l'Économie polynésienne - HT Commissariat en Polynésie française	18
La Fédération bancaire française annonce 60 milliards Xpf de prêts garantis par l'État	19
Banque SOCREDO - Tous unis et solidaires - Mesures d'accompagnement des clients	20 - 21
Modalités d'accueil du public dans les commerces autorisés à recevoir du public	22
Tahiti Tourisme : actions au Local et à l'International au profit d'un plan de communication favorisant le digital	23
Infos pratiques : EDT ENGIE - Polynésienne des Eaux - TEREVAU	24 - 25

Numéros d'appel et de soutien

40 48 80 80 Soutien aux familles face à la parentalité  FARE TAMA HAU Maison de l'enfant et de l'adolescent Du lundi au vendredi 08:00 - 16:00	444 789 Souffrances liées au confinement  DIRECTION DE LA SANTÉ Tous les jours 08:00 - 18:00	40 46 00 47 Addictions  V.C.S.A.T. Tous les jours 08:00 - 18:00
40 47 33 20 40 47 35 00 Services de Protection Infantile et Maternelle Centre de la Mère et de l'Enfant Violences intrafamiliales Du lundi au vendredi 07:30 - 15:30	40 47 05 00 Continuité pédagogique  OC EE Du lundi au vendredi 07:30 - 14:30	444 111 Familles en difficulté  DSFE Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité Tous les jours 07:30 - 17:30

PLAN DE SAUVEGARDE ÉCONOMIQUE

Le Plan de sauvegarde économique a été présenté, le 23 mars dernier par le Vice-Président Teva ROHFRITSCH, ministre de l'Économie et des Finances, en présence de Nicole BOUTEAU ministre du Tourisme et du Travail, et du ministre de la Culture, Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU

Emplois, Entreprises, Patentés, Personnes en situation de précarité et d'urgence sociale (RSPF, MATAHIPO ISOLES, SDF)

« LA SITUATION DE CRISE SANITAIRE NÉCESSITE UNE RÉACTION FORTE ET SOLIDAIRE DE TOUS POUR PASSER LA PÉRIODE DE CONFINEMENT PUIS DE CRISE ÉCONOMIQUE. NOUS SOMMES EN ÉTAT D'URGENCE NATIONALE ET LE CONSEIL DES MINISTRES DE NOTRE PAYS A DÉCLARÉ L'ÉTAT DE CALAMITÉ NATURELLE ET DE CRISE SANITAIRE NOUS ENGAGEANT À PRENDRE DES MESURES FORTES.

1/DÉS MESURES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES À L'ATTENTION DES SALARIÉS, DES PATENTES, DES ENTREPRISES, DES FAMILLES EN PRÉCARITÉ SOCIALE, ET DES SDF SONT PRISES.

2/LA MOBILISATION DE TOUTES LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DU PAYS DANS L'ATTENTE DES FINANCEMENTS NATIONAUX EST ENGAGÉE PAR LE PAYS AU TRAVERS D'UN COLLECTIF BUDGÉTAIRE MASSIF

3/DÉS MODIFICATIONS DU CODE DU TRAVAIL INTERVIENDRONT DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

4/L'ADMINISTRATION NON ESSENTIELLE AUX SERVICES VITAUX ET PRIORITAIRES EST CONFINÉE À DOMICILE AVEC TÉLÉTRAVAIL POUR LES FONCTIONS IDENTIFIÉES PAR LES CHEFS DE SERVICE ET MISE EN CONGÉ DE TOUS CEUX DISPOSANT DE CONGÉS SUR L'ANNÉE (DISPOSITIF EN COURS AVEC LA DGRH ET LA DMRA DU PAYS).

5/LES ENTREPRISES, LES PATENTÉS DU PRIVÉ SONT APPELÉS À PASSER AUSSI EN MODE CONFINEMENT À DOMICILE AVEC MISE EN CONGÉ PRIORITAIRE (DROIT À CONGÉ ANNUEL) HORS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES VITAUX (ALIMENTATION, SANTÉ, ÉNERGIE, TÉLÉCOMMUNICATIONS, BANQUES, EAU, DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT, TRANSPORT DE BIENS ET DE PERSONNES ET LA LOGISTIQUE LIÉE À CES SECTEURS.

6/NOTRE STRATÉGIE GLOBALE EST DE COUPER TOUTE ENTRÉE NOUVELLE DANS LE PAYS CETTE SEMAINE, D'ISOLER ET CONFINER NOS MALADES SUR DES SITES DÉDIÉS ET SUPPRIMER TOUT CONTACT PHYSIQUE ENTRE NOUS. SI NOUS RESPECTONS CELA, NOUS SORTIRONS PLUS RAPIDEMENT DE LA CRISE SANITAIRE.

7/LORSQUE LA CRISE SERA PASSÉE LE PAYS METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR RECOUVRER LES SITUATIONS AVANT CRISE EN SOUTIEN AUX POLYNÉSIENS. DANS CETTE ATTENTE TOUT LE MONDE DOIT FAIRE DES EFFORTS ET RESPECTER LES CONSIGNES. LA SOLIDARITÉ NATIONALE EST APPELÉE PAR TOUS. NOUS DEVONS NÉANMOINS DÉJÀ RÉAGIR ENTRE POLYNÉSIENS ET AVEC NOS FORCES, NOTRE DÉTERMINATION ET NOTRE FRATERNITÉ.

8/RESTER CHEZ SOI ET S'INTERDIRE TOUT CONTACT PHYSIQUE À MOINS DE DEUX MÈTRES EST LE SEUL MOYEN DE STOPPER LE VIRUS. SOYONS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES! »

I – PRÉSERVATION DES EMPLOIS ET DE LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

REPORTS D'ÉCHÉANCES D'IMPÔTS SUR RÔLES (IS, IT, Patente)

Report de paiement de 3 mois sans pénalités de retard pour toutes les entreprises (hors Grande Distribution et commerces d'alimentation en activité – analyse au cas par cas)

Report de 2 mois des déclarations d'impôts sur rôle

REPORT DE DEUX MOIS DES DÉCLARATIONS DE TVA

(sauf entreprise en activité notamment dans la grande distribution et commerce alimentaire).

PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS DE L'ADMINISTRATION

Règlement accéléré des factures dues aux entreprises

Remboursement accéléré des crédits de TVA

MORATOIRE SUR LES COTISATIONS PATRONALES

Report de paiement de 3 mois sans pénalités de retard pour toutes les entreprises

Règlement immédiat par le Pays du solde du FADES 2020 : 667 millions FCFP.

MORATOIRE SUR LES REDEVANCES D'AOT MARITIME ET TERRESTRE

Suspension du recouvrement des redevances pour AOT sur toute l'année 2020, sans majoration de retard pour le secteur perlicole, les parcs à poisson, les hôtels et pensions de famille, les prestataires touristiques

MORATOIRE SUR LES PÉNALITÉS DE NON-EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Suspension de 3 mois de la contribution des employeurs ne respectant pas cette obligation.

EXONÉRATION DE DSPE POUR LA PERLICULTURE POUR 2020

EN PRÉPARATION DISPOSITIFS DE SOUTIENS A L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES « POST CONFINEMENT » : MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL, MODIFICATION DU CSE (CRÉATION DE DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE DES EMPLOIS ET DE SOUTIEN AUX PATENTES)

II – SOUTIEN FINANCIER ET BANCAIRE

AUGMENTATION DES DISPOSITIFS SOFIDEP

Report d'échéances, rééchelonnement de dettes sans pénalités sur les prêts octroyés par la SOFIDEP

Baisse du taux d'intérêt et allègement des conditions d'octroi pour le PRE - SOFIDEP (financement de la trésorerie des TPE, PME – triplement de l'enveloppe annuelle)

MORATOIRE BANCAIRE EN DIRECT AVEC VOS BANQUES (communiqué FBF)

Dispositifs engagés et déployés par chacune des banques en relation avec ses clients entreprises, professionnels et particuliers (jusqu'à 6 mois de reports des crédits amortissables sans frais de dossier)

Augmentation des outils de Garantie avec la SOGEFOM (AFD en cours) pour la mise en place de lignes de trésorerie des entreprises en difficultés

MAINTIEN DES RESEAUX BANCAIRES ET POSTAUX EN SERVICE ESSENTIEL MINIMAL (délivrance des espèces aux guichets et sur DAB, flux interbancaires...)

III – SOUTIEN AUX SALARIÉS ET PATENTÉS

CREATION D'UN REVENU EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE (3 MOIS)

Allocation de 100 000 FCFP accordée à tous les salariés en suspension de contrat de travail du fait du confinement pour une durée maximum de trois mois (fin à date de reprise d'activité ou au plus tard au terme des trois versements mensuels, indemnité exonérée de tout prélèvement fiscal ou social)

Allocation de 100000 FCFP à tous les patentés ayant arrêté leur activité du fait de la situation de crise économique et/ou de confinement.

Un formulaire et un mode opératoire seront transmis aux chefs d'entreprise et patentés dans les délais les plus brefs.

REPORT D'ECHEANCES BANCAIRES SANS FRAIS

En cours auprès de chaque établissement bancaire de la place

SUSPENSION DES COUPURES D'EAU, D'ELECTRICITE ET TELECOM

Pendant 3 mois par les opérateurs EDT et OPT et appel aux communes à suspendre les coupures d'eau pour non paiement.

Rééchelonnement de la facturation à l'issue

MISE EN PPN DES MATERIELS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (gants, masques, blouses, liquides hydroalcooliques..)

IV – SOUTIEN AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉS ET URGENCES SOCIALES

CRÉATION D'UN « CAE » SOLIDAIRE : CONVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

Indemnité de 50.000 FCFP accordée à 5.000 CES – soutiens de famille pour 3 mois

Création par ce biais d'un corps de CAE volontaires pour intervenir dans le dispositif cantines scolaires (gestion des bons alimentaires, préparation et colisage des repas, livraison-distribution, en relation avec les communes)

OPÉRATIONS CANTINES SOLIDAIRES AVEC LES CANTINES SCOLAIRES EN RELATION AVEC LES COMMUNES

DÉLIVRANCES DE REPAS SUR « BONS » ÉMIS PAR LE PAYS À DESTINATION DES FAMILLES EN URGENCE SOCIALES, DES MATAHIAPO ISOLÉS ET DES POPULATIONS SDF DISPOSITIF EN COURS DE MISE EN PLACE AVEC LES COMMUNES VOLONTAIRES

AUGMENTATION A 15000 F CFP SUR 3 MOIS DES ALLOCATIONS FAMILIALES RSPF

SUSPENSION DES LOYERS OPH PENDANT 3 MOIS

Communiqué : Présidence de la Polynésie française



☎ 444 200
pceco@sefi.pf

DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI & D'AIDE

PENDANT LE CONFINEMENT
PÉRIODE DÉFINIE PAR ARRÊTÉ HC

IMMÉDIATS

Revenu exceptionnel de solidarité



SALARIÉS

Salariés obligés de
cesser tout ou partie de
leur activité
professionnelle et pour
lesquels il n'est pas
possible de prendre des
congrés payés

res@sefi.pf

Aide versée mensuellement pendant le confinement

Indemnité de solidarité



TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

**Travailleurs
indépendants** obligés
de cesser toute ou
partie de leur activité
professionnelle

is@sefi.pf

Indemnité exceptionnelle



PERTE D'EMPLOI

Depuis le 1^{er} mars 2020
CDI licenciés

Entre le 1^{er} mars &
le 31 mars 2020

**CDD et intérimaires non
reconduits + les extras de
l'hôtellerie**

ie@sefi.pf

aide versée pour 3 mois maximum

100 000 F CFP/mois
sur la base d'un temps plein

50 000 F CFP/mois
revenu/salaire < à 50 000 FCFP

Ces aides ne sont à solliciter qu'en cas de besoin

DISPOSITIFS ÉCONOMIQUES

Présentés par Nicole BOUTEAU

Ministre du Tourisme, et du travail, en charge des Relations avec les institutions

« Face à l'urgence sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, le Haut-Commissaire de la République et le Président de la Polynésie française ont pris la décision de réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française jusqu'au 29 avril 2020.

Cette décision de mise en confinement de la population qui vise à lutter contre la propagation du COVID-19 en Polynésie française, entraîne pour de nombreux salariés et travailleurs indépendants un empêchement d'exercer leurs activités professionnelles pouvant entraîner pour les salariés une suspension de leur contrat de travail et dans les deux cas une perte de revenus pour nombre d'entre eux ».

Le dispositif de sauvegarde des emplois proposé par le Pays a été présenté le 31 mars dernier.



MOBILISATION DE LA TRESORERIE DU PAYS

Dans sa séance du 26 mars dernier, l'Assemblée de la Polynésie a adopté un collectif budgétaire, mobilisant plus de 30 milliards Fcfp.

Cette mobilisation importante des moyens financiers du Pays, permet au gouvernement de prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires en matière de santé publique, de préservation des emplois et des entreprises, mais également de renforcement des ressources dédiées à la solidarité afin d'accompagner nos populations les plus fragiles.

Ces dispositifs sont largement ouverts et font l'objet de procédures administratives simplifiées du fait de l'urgence sociale. Elles feront l'objet de contrôles a posteriori.

Il est ainsi demandé aux chefs d'entreprise et travailleurs indépendants de faire preuve de civisme et d'acte de citoyen-neté en ne sollicitant pas d'aide quand celle-ci n'est pas nécessaire à la sauvegarde de leur entreprise.

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'ECONOMIE

Ainsi, dans ce contexte de crise sanitaire, afin de pallier les difficultés d'ordre économique et social auxquelles les entreprises polynésiennes et leurs salariés sont confrontés, du fait d'une forte baisse voire d'une cessation brutale et inattendue d'activité, le Conseil des ministres dans sa séance du 23 mars 2020 a adopté un Plan de Sauvetage de l'Economie comportant des mesures fortes pour sauvegarder dans un premier temps les emplois dans le contexte de confinement et de soutien aux entreprises dans un deuxième temps.

DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE DES EMPLOIS

Lors de cette même séance, une loi du Pays encadrant des dispositifs exceptionnels de sauvegarde des emplois a également été adoptée afin d'éviter une dégradation brutale de la situation financière des salariés ou des travailleurs indépendants, il a été décidée la mise en place d'un dispositif de Revenus Exceptionnels de Solidarité.

Le Revenu Exceptionnel de Solidarité (RES) intervient dès lors que les salariés ne peuvent poursuivre leur activité professionnelle, soit sur le lieu de travail habituel, soit à domicile (par télétravail). De plus, les salariés concernés par cette mesure ne disposent plus de congés payés ou l'employeur ne dispose plus de la trésorerie pour faire face à cette charge financière.

L'Indemnité de solidarité (IS) bénéficie aux travailleurs indépendants, empêchés de poursuivre leur activité professionnelle du fait du confinement. Pour être éligible à ce dispositif, le travailleur indépendant doit déclarer avoir cessé toute activité professionnelle.

Ces deux premiers dispositifs n'interviennent que pendant la période de confinement.

L'Indemnité Exceptionnelle (IE) durant une période de trois mois afin de soutenir les salariés ayant fait l'objet d'un licenciement économique, mais également ceux dont le CDD, le contrat d'extra ou le contrat de mission temporaire n'a pas été renouvelé du fait du fait du ralentissement de l'activité économique constatée dès le début du mois de mars.

> Le Revenu Exceptionnel de Solidarité :

Le montant maximum du RES s'élève à 100 000 Fcfp et se calcule de la manière suivante :

si le salarié perçoit un revenu brut mensuel moyen supérieur ou égal à 50 000 FCFP, le montant du R.E.S. s'élève à 100 000 FCFP net ;

si le salarié perçoit un revenu brut mensuel moyen inférieur à 50 000 FCFP, le montant du R.E.S. s'élève à 50 000 FCFP net.

De ces montants, seront déduits les jours de congés et d'arrêt maladie ou d'accident du travail et de maladie professionnelle, qui sont d'ores et déjà rémunérés et indemnisés.

> L'Indemnité de Solidarité :

Le montant maximum de cette indemnité s'élève à 100 000 Fcfp. Les modalités de calcul de cette indemnité (IS) sont déterminées comme suit :

si le travailleur indépendant perçoit un revenu mensuel supérieur ou égal à 50 000 FCFP, le montant de l'IS s'élève à 100 000 FCFP.

si le travailleur indépendant perçoit un revenu mensuel inférieur à 50 000 FCFP, le montant de l'IS s'élève à 50 000 FCFP.

> L'indemnité exceptionnelle

Le licenciement économique du fait de la crise sanitaire doit pouvoir être constaté à compter du 1er mars 2020 et jusqu'au 30 avril 2020.

Le non renouvellement d'un contrat ou d'une mission temporaire du fait de la crise sanitaire doit pouvoir être constaté à compter du 1er mars 2020 et jusqu'au 31 mars inclus.

Le montant maximum de l'IE s'élève à 100 000 Fcfp. Il est calculé sur la base du salaire brut mensuel perçu pour le mois de février 2020 de la manière suivante :

Si le salarié a perçu un revenu brut mensuel supérieur ou égal à 50 000 FCFP, le montant de l'I.E. s'élève à 100 000 FCFP ;

Si le salarié a perçu un revenu brut mensuel inférieur à 50 000 FCFP, le montant de l'I.E. s'élève à 50 000 FCFP.

L'ensemble de ces aides sera versé pendant une durée de trois mois maximum.



Convention d'Aide Exceptionnelle de Solidarité CAES
Pour les foyers sans aucun revenu

50 000 F CFP/mois pendant 3 mois en échange d'un travail d'intérêt général, dans un service ou établissement du Pays, une association à but non lucratif, une commune, une communauté ou syndicat de communes

Avoir entre 18 et 62 ans être RSFP Une CAES par foyer

Le respect des mesures sanitaires liées à la lutte contre la propagation du covid 19 sera garanti par l'organisme d'accueil

Formulaire de demande à télécharger sur www.sefi.pf
à compléter en se rapprochant de sa mairie ou de l'antenne de la DSFE la plus proche de chez soi.
Pour éviter les déplacements les demandes d'information et formulaires complets pourront être transmis à l'adresse suivante : caes@sefi.pf
N°gratuit 444 200

Convention d'Aide Exceptionnelle de Solidarité (C.A.E.S.)

« D'une durée de trois mois, ce dispositif s'adresse aux personnes ne disposant d'aucun revenu au sein de leur foyer. En contrepartie d'une aide financière de 50 000 Fcfp, les bénéficiaires de cette mesure pourront être mobilisés sur des travaux d'intérêt général et des activités de solidarité dans le secteur non-marchand uniquement (20 heures/mois). Seuls le Pays, ses services et établissements, les associations à but non lucratifs et les communes, communautés et syndicats de communes pourront accueillir les bénéficiaires de la CAES » .

« La crise sanitaire liée au COVID-19 frappe de plein fouet l'économie et par conséquent la société polynésienne dans son ensemble. Dans ce contexte, et afin de pallier les difficultés d'ordres économique et social qui en découlent, le gouvernement a adopté le 23 mars dernier un Plan de Sauvetage de l'Économie comportant des mesures fortes pour sauvegarder les emplois et soutenir les entreprises mais également afin de venir en aide aux familles les plus vulnérables, le Pays ayant à cœur de soutenir les personnes déjà fragilisées.

Dans sa séance du 26 mars dernier, sur proposition du gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie a adopté une modification budgétaire, mobilisant plus de 30 milliards Fcfp. Ce collectif massif permet au Pays de prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires en matière de santé publique, de préservation des emplois et des entreprises, mais également de renforcement des ressources dédiées à la solidarité afin d'accompagner les populations les plus fragilisées.

Sur le plan social, il a été décidé d'augmenter, pour les trois mois à venir, les allocations familiales en faveur des ressortissants du Régime de Solidarité de Polynésie française. Elles passent ainsi de 10.000 Fcfp à 15.000 Fcfp.

Parallèlement, afin de soutenir les plus démunis, un dispositif de solidarité, la « Convention d'Aide Exceptionnelle de Solidarité » (C.A.E.S.) a été mis en place. Il s'agit d'une des mesures exceptionnelles créées par la loi du Pays du 27 mars 2020 portant modification du CSE et portant création des dispositifs de sauvegarde de l'emploi mobilisables en cas de circonstances exceptionnelles. Un arrêté d'application adopté en Conseil des ministres extraordinaire ce lundi 6 avril est venu préciser le dispositif.

[...] Les communes seront un acteur important de la mise en œuvre de ce dispositif exceptionnel qui vise à permettre à des familles sans ressources de disposer d'un revenu minimum pour faire face aux dépenses alimentaires. Les municipalités apportent d'ores et déjà leur aide précieuse dans la gestion de la crise sanitaire que traverse actuellement la Polynésie. Elles agissent notamment pour apporter aux familles les plus nécessiteuses, de quoi se nourrir, soit par la livraison de repas préparés, soit par la remise de kits alimentaires. Les communes connaissent le tissu social de

leur territoire. Assistées par la Direction des Solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) et le SEFI, elles sont à même d'identifier au mieux les familles nécessitant cette aide exceptionnelle de solidarité. Une seule aide pourra être versée par foyer. On entend par foyer le bénéficiaire de la mesure et le cas échéant, son conjoint et ses enfants mineurs

Pour limiter les déplacements des usagers en dehors de leur commune de résidence, une procédure dématérialisée a été mise en place. Les demandes pourront être transmises au SEFI et/ou physiquement auprès de la commune de résidence du demandeur ou auprès de l'antenne de la DSFE la plus proche, l'objectif étant de limiter les déplacements de la population.

Concernant, les activités qui pourront être confiées aux CAES, dans le cadre de la période de confinement, les bénéficiaires du dispositif ne pourront être mobilisés que pour des travaux d'intérêt général, de solidarité qui ne sont pas de nature à les exposer à des risques de contamination, strictement encadrés, sous la responsabilité de l'organisme d'accueil. Par ailleurs, les mesures sanitaires préconisées dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, devront être mises en œuvre par l'organisme d'accueil pour protéger le bénéficiaire de la CAES lors de la réalisation des travaux d'intérêt général.

Les demandeurs résidents des îles de la Société seront prioritaires dans le cadre du bénéfice de cette mesure, cet archipel étant plus particulièrement affecté par la crise sanitaire, économique et sociale qui frappe le Pays. Cependant, les autres dispositifs d'aide à l'emploi proposés par le SEFI restent ouverts aux demandeurs des autres archipels.

Une commission présidée par le ministère du Travail et composée du ministère en charge du budget et du ministère des solidarités examinera et statuera sur les demandes. Celle-ci, dont le secrétariat est assuré par le SEFI, se réunira autant que de besoin ».

Les formulaires sont téléchargeables sur le site du SEFI et peuvent être renvoyés dûment remplis, accompagnés des documents justificatifs, à l'adresse courriel suivante : caes@sefi.pf



LE PC ÉCO
ÉTEND SES HORAIRES POUR
MIEUX VOUS RÉPONDRE



444 200

pceco@sefi.pf

LUNDI VENDREDI 7H-17H
SAMEDI MATIN 7H-12H

NUMÉRO GRATUIT

#CRISECOVID-19

#QUESTIONS

#REPONSES

#PARTENARIAT

#SOLIDARITE

#NUMEROVERT



Ministère de l'Économie, du Commerce et du Tourisme



Direction du Travail



DGAE



CCISM

GUCHET UNIQUE



CELLULE DE CRISE ECONOMIQUE

Pour répondre aux attentes des chefs d'entreprises, entrepreneurs individuels et salariés, un PC ECO a été mis en place au SEFI à Papeete.

Cette cellule montée en étroite collaboration entre la Vice-Présidence, en charge de l'économie, et le ministère en charge de l'emploi, travaille en lien avec la CCISM et la CPS. Elle est composée d'une trentaine de collaborateurs relevant majoritairement du SEFI mais aussi de cadres de la DICP (Direction des Impôts et des Contributions Publiques), de la DGAE (Direction Générale des Affaires Economiques), de la Direction du Travail et du Service du Tourisme.

Le PC ECO

est chargé de renseigner les chefs d'entreprise, les salariés, mais également les demandeurs d'emploi sur les mesures exceptionnelles initiées par le Gouvernement et adoptées jeudi par l'Assemblée de Polynésie française afin de sauvegarder l'économie polynésienne, les emplois et les entreprises. Il assure :

La gestion des appels et des demandes par courriel ;

L'information des usagers et des entreprises sur les aides actuelles, et les mesures exceptionnelles mises en place ;

Le recensement des besoins.

Le SEFI

en étroite relation avec la CPS et la CCISM (également joignable gratuitement au 444 456), assure l'instruction et le traitement de chacune des demandes qui lui parvient.

Indemnité Exceptionnelle Pour les salariés en CDI licenciés entre 1er mars 2020 et le 30 avril 2020 CDD et intérimaires + les extras de l'hôtellerie non reconduits entre 1er et 31 mars 2020 100 000 F CFP/mois revenu/salaire > à 50 000 F CFP 50 000 F CFP/mois revenu/salaire < à 50 000 F CFP La démarche à faire L'employeur déclare la situation de son ou ses anciens salarié(s) sur la plate forme NET.PF Le dossier sera traité par le SEFI : le@sefi.pf La CPS versera directement l'aide sur le compte du salarié vers le 20 avril 2020 Vous n'avez pas accès à Internet pour faire la demande ou si vous avez besoin d'assistance Appelez le PC éco n°vert gratuit 444 200	Revenu Exceptionnel de Solidarité Pour les salariés obligés de cesser toute activité professionnelle et pour lesquels il n'est pas possible de prendre des congés payés. L'employeur a suspendu le contrat de travail 100 000 F CFP/mois revenu/salaire > à 50 000 F CFP 50 000 F CFP/mois revenu/salaire < à 50 000 F CFP La démarche à faire L'employeur déclare la situation de son ou ses salarié(s) sur la plate forme NET.PF Le dossier sera traité par le SEFI : res@sefi.pf La CPS versera directement l'aide sur le compte du salarié vers le 20 avril 2020 Vous n'avez pas accès à Internet pour faire la demande ou si vous avez besoin d'assistance Appelez le PC éco n°vert gratuit 444 200	Indemnité de Solidarité Pour les travailleurs indépendants obligés de cesser toute activité professionnelle 100 000 F CFP/mois revenu/salaire > à 50 000 F CFP 50 000 F CFP/mois revenu/salaire < à 50 000 F CFP La démarche à faire Le travailleur indépendant déclare sa situation sur la plate forme NET.PF La CCISM réceptionne et donne un avis sur votre demande. Le SEFI centralise et valide toutes les demandes. La CPS versera directement l'aide sur le compte du travailleur indépendant vers le 20 avril 2020 Vous n'avez pas accès à Internet pour faire la demande ou si vous avez besoin d'assistance Appelez le 444 456 (CCISM) ou 444200 (PC éco)
---	---	---



REPORT DE L'IS, DE L'IT, DE LA PATENTE ET DE LA CST AGRICOLE

Mesures exceptionnelles d'urgence face au COVID-19

Délais de paiement pour les impositions déjà dues

Vous êtes redevables de certains impôts auprès de la Paierie de la Polynésie française ?

Et notamment :

- second acompte et rôle principal d'impôt sur les sociétés et de CSIS ;
- impôt sur les transactions ;
- contribution des patentes.

Des mesures de report de paiement de trois mois et de non-application des majorations de retard ont également été prises par le gouvernement.

Pour bénéficier de ces mesures, prenez l'attache de la Paierie de la Polynésie française :

- **par courriel** à l'adresse professionnelle suivante : t161006@dgfip.finances.gouv.fr
- **par téléphone** au numéro suivant : 40 46 70 00

Report des échéances déclaratives

Le report des échéances déclaratives de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les transactions et de la Contribution de Solidarité Territoriale sur les activités agricoles concerne toutes les entreprises



**Les échéances
déclaratives
sont reportées
de deux mois.**

► **Impôt sur les sociétés**

l'échéance du **30 avril 2020**
est reportée au **30 juin 2020**

► **Impôt sur les transactions**

l'échéance du **31 mars 2020**
est reportée au **31 mai 2020**

► **Impôt sur les transactions
des entreprises perlières et
nacrières**

l'échéance du **31 mars 2020**
est reportée au **31 mai 2020**

► **Contribution de solidarité
territoriale sur les produits des
activités agricoles et assimilées**

l'échéance du **31 mars 2020**
est reportée au **31 mai 2020**

Les dépôts pourront être réalisés auprès de la DICP :

► **de préférence :**

par email à l'adresse suivante: directiondesimpots@dicp.gov.pf.
Un accusé de réception de votre mail vous sera retourné.

par fax au 40.46.13.01

► **ou, après réouverture du service clientèle, à la DICP.**



DES QUESTIONS ?

Un numéro
40.46.13.13

Une adresse mail
directiondesimpots@dicp.gov.pf

Une info-fiscale
www.impot-polynesie.gov.pf





REPORT DE LA TVA

Mesures exceptionnelles d'urgence face au COVID-19

Le report des échéances de TVA vous concerne si votre entreprise a stoppé ou réduit très significativement son activité du fait de la crise.

TOUJOURS EN ACTIVITÉ ?

**Faites preuve de civisme fiscal
et respectez les échéances déclaratives habituelles**

Néanmoins, des reports d'échéances pourront vous être accordés par la Recette des impôts, si votre entreprise rencontre des difficultés de trésorerie en raison de la crise sanitaire.



**Les échéances
déclaratives
sont reportées
de deux mois.**

► Vous êtes une entreprise soumise au **régime trimestriel** :

L'échéance du **15 avril 2020** est reportée au **15 juin 2020**

► Vous êtes une entreprise soumise au **régime mensuel** :

période d'imposition du **mois de mars** :

l'échéance du **15 avril 2020** est reportée au **15 juin 2020**

période d'imposition du **mois d'avril** :

l'échéance du **15 mai 2020** est reportée au **15 juillet 2020**

**Les dépôts, accompagnés des paiements,
pourront être réalisés auprès de la DICP :**

► **de préférence :**

par email accompagné du justificatif de virement en cas de paiement par virement à l'adresse suivante:
directiondesimpots@dicp.gov.pf.

Un accusé de réception de votre mail vous sera retourné.

par voie postale en cas de paiement par chèque ;

par fax au 40.46.13.01

► **ou, après réouverture du service clientèle, à la DICP.**



DES QUESTIONS ?

Un numéro
40.46.13.13

Une adresse mail
directiondesimpots@dicp.gov.pf

Une info-fiscale
www.impot-polynesie.gov.pf





REPORT DE LA RPT

Mesures exceptionnelles d'urgence face au COVID-19

Le report des échéances de la Redevance pour la Promotion Touristique concerne toutes les entreprises du secteur touristique



**Les échéances
déclaratives
sont reportées
de trois mois.**

- ▶ Période d'imposition du **mois de février** :
l'échéance du **31 mars 2020**
est reportée au **30 juin 2020** ;
- ▶ Période d'imposition du **mois de mars** :
l'échéance du **30 avril 2020**
est reportée au **31 juillet 2020** ;
- ▶ Période d'imposition du **mois d'avril** :
l'échéance du **31 mai 2020**
est reportée au **31 août 2020**.

**Les dépôts, accompagnés des paiements,
pourront être réalisés auprès de la DICP :**

▶ **de préférence :**

par email accompagné du justificatif de virement en cas de paiement par virement à l'adresse suivante:
directiondesimpots@dicp.gov.pf.

Un accusé de réception de votre mail vous sera retourné.

par voie postale en cas de paiement par chèque ;

par fax au 40.46.13.01

▶ **ou, après réouverture du service clientèle, à la DICP.**



DES QUESTIONS ?

Un numéro
40.46.13.13

Une adresse mail
directiondesimpots@dicp.gov.pf

Une info-fiscale
www.impôt-polynésie.gov.pf

Mise en place d'un PC social pour l'accompagnement des situations induites par la crise sanitaire du COVID-19

Le ministre du Logement, Jean-Christophe BOUISSOU, et la ministre de la Famille, Isabelle SACHET, ont annoncé, la création d'un PC social qui, en parallèle de l'action des services et établissements publics (SEFI, DSFE, OPH) et de la CPS, va agir pour accompagner les familles rencontrant des situations difficiles dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

Certaines familles peuvent en effet être impactées plus particulièrement par des contraintes potentiellement anxiogènes : isolement, promiscuité, tensions familiales, perte d'emploi, etc. Le dispositif mis en place, avec un effectif pluri-disciplinaire, est composé de :

- pour la DSFE, un psychologue, un travailleur social en charge des situations de violences intrafamiliales et une secrétaire ;
- pour la CPS, un agent pour informer les usagers sur l'organisation de la CPS, les procédures particulières mises en place en situation de crise sanitaire ;
- un représentant des communes pour faire le lien avec les entités du Pays comme le SEFI pour la mise en place des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire (CAES, etc) ;
- pour l'OPH, un agent qui donnera au jour le jour les capacités d'hébergement au sein du parc social.

L'équipe, composée de personnes rompues à l'écoute et à l'accompagnement psychologique, traitera chaque cas qui sera par la suite signalé aux services, centres d'hébergement d'urgence et associations concernés qui oeuvrent déjà efficacement sur le terrain. Un tableau de bord indiquant les typologies des problématiques d'urgence, des événements principaux et des orientations données sera en outre renseigné et mis à jour en permanence.

Une adresse email a été mise en place : urgence.sociale@covid19.gov.pf

Un numéro vert référencé, le 444 111, est opérationnel comme ligne d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique.

Les appels seront répertoriés selon les questions posées et les demandes d'intervention



L'ÉTAT RENFORCE SON SOUTIEN À L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE



FONDS DE SOLIDARITÉ

TPE, micro-entrepreneurs, indépendants professions libérales
Jusqu'à 420 000 FCFP par entreprise



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'État renforce son soutien à l'Économie polynésienne

Dans le contexte du COVID-19, le Premier Ministre a affirmé avec force que « ... la solidarité nationale s'applique et s'appliquera pleinement ... en outre-mer ... »

En conséquence, l'État apporte son soutien au plan de sauvegarde économique décidé par le Gouvernement de la Polynésie française, pour accompagner notamment les entreprises locales et leurs salariés.

LES AIDES DIRECTES ET INDIRECTES DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES POLYNÉSIENNES

► Accès direct au Fonds de solidarités pour les petites entreprises

Les très petites entreprises (TPE), les micro-entrepreneurs, les indépendants et les professions libérales **qui font moins de 120 millions de FCFP de chiffre d'affaire** pourront bénéficier du « Fonds de solidarité pour les petites entreprises », comme leurs homologues de métropole. Le montant de l'aide de l'État peut atteindre 417 661 FCFP par entreprise. L'instruction des dossiers débutera très prochainement, elle associera étroitement les services de l'État et du Pays, principaux pilotes du Fonds, selon des modalités qui sont en cours d'élaboration.

► Intervention de la Banque publique d'investissement

Le soutien de l'État au secteur privé se concrétise par la garantie de l'État aux emprunts de trésorerie contractés par les entreprises auprès des banques locales. Cette garantie dite PGE/ Prêt Garanti par l'Etat sera gérée par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) dont les actionnaires sont l'État et la Caisse des dépôts. Ces PGE sont à négocier directement entre les entreprises polynésiennes et leur banque, aucun remboursement ne sera exigé la première année ; l'entreprise pourra ensuite choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans.

Les TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont aussi accès aux prêts ATOUT de Bpifrance (en cofinancement avec les banques) sans garantie réelle ni caution pour un emprunt qui peut atteindre 596 millions de FCFP pour les TPE et PME et 1,789 milliard de FCFP pour les ETI. Le prêt pourra être accordé sur des durées de 3 à 5 ans, avec un différé possible d'amortissement du capital de 6 à 12 mois en fonction de la durée des prêts.

► 5,9 milliards injectés par l'IEOM dans le circuit bancaire local

L'Institut d'Émission d'Outre-mer (Banque de France) est intervenu, dès le début de la crise, en répartissant entre les banques polynésiennes, plus de 5,9 milliards de FCFP de liquidité pour favoriser la diminution des coûts des financements accordés aux entreprises et assouplir les conditions d'accès aux prêts.

Participation à l'amélioration de la trésorerie des entreprises

Des consignes ont été données à l'ensemble des services de l'État pour que soient accélérés les paiements des factures à leurs fournisseurs locaux afin de les aider à améliorer leur trésorerie.

SOUTIEN DE L'ÉTAT AU PAYS ET AUX COMMUNES :

Le Pays et les communes sont également bénéficiaires de la solidarité nationale avec le versement accéléré voire même anticipé des dotations de l'État pour que ces collectivités puissent régler leurs fournisseurs dans des délais réduits.

L'Agence française de développement et la Banque des territoires (émanation de la Caisse des dépôts dont l'actionnaire est l'État) sont mobilisées pour apporter les cofinancements nécessaires au Pays pour réaliser les grands chantiers d'équipements publics, générateurs d'emplois.

Chaque dispositif fera l'objet d'une communication particulière.

La Fédération bancaire française annonce 60 milliards de FCFP de prêts garantis par l'État au profit des entreprises polynésiennes

Conformément à l'annonce du Président de la République du 16 mars dernier, l'ensemble des réseaux professionnels des banques membres de la Fédération bancaire française, en collaboration avec la banque publique d'investissement France (Bpifrance dont les actionnaires sont l'État et la Caisse des dépôts), se sont mobilisés aux côtés de l'État qui apporte sa garantie à hauteur de 35 800 milliards de FCFP (300 milliards d'euros) de prêts, soit près de 15% du produit intérieur brut français.

Ces prêts permettront de soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels impactés par les conséquences économiques de la crise du Coronavirus.

Marche à suivre les entreprises polynésiennes souhaitant obtenir un prêt garanti par l'État

Cette procédure s'applique pour les entreprises employant moins de 5000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 179 milliards de francs CFP



La Ministre des Outre-mer, Annick GIRARDIN a confirmé que la Banque publique d'investissement (Bpifrance) sera l'opérateur de l'État dans la zone Pacifique pour garantir les prêts accordés par les banques locales aux entreprises polynésiennes.

Un dispositif massif et inédit Les PGE dits « prêts garantis par l'État » permettront à l'ensemble des entreprises polynésiennes, comme leurs homologues métropolitaines, de surmonter la perturbation importante de leurs activités, induite par la crise sanitaire actuelle. Ces PGE sont à négocier directement entre les entreprises polynésiennes et leurs banques, aucun remboursement ne sera exigé la première année. L'entreprise pourra ensuite choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans. L'État garantira de 70 à 90% du montant du prêt, les banques conservent ainsi une part du risque associé. Le montant maximal de ce prêt de trésorerie pourra s'élever à trois mois de chiffre d'affaires.

Tout a été mis en oeuvre pour faciliter les démarches des entreprises par le Comité des Banques de Polynésie française de la Fédération Bancaire Française qui regroupe la Banque de Polynésie, la Banque de Tahiti et la Banque SOCREDO. Ainsi, les banques locales accompagneront les entreprises pour constituer leurs dossiers et solutionner les difficultés qui pourraient résulter de l'adaptation de la démarche aux normes métropolitaines.

Par exemple :

l'entreprise pourra obtenir en lieu et place de son numéro TAHITI, un numéro SIREN dérogé qui sera donné par la Banque de France.

A propos du Comité des Banques de Polynésie française de la F.B.F.

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France. Elle compte 340 entreprises bancaires adhérentes de toutes tailles, françaises ou étrangères dont 115 banques étrangères.

Antenne polynésienne de la fédération, le Comité des Banques de Polynésie française de la Fédération Bancaire Française regroupe les trois banques de la place (Banque de Polynésie, Banque de Tahiti, Banque SOCREDO) et rassemble près de 1100 collaborateurs.

Infographie : Haut-Commissariat

BANQUE SOCREDO

TOUS UNIS ET SOLIDAIRES

LA BANQUE SOCREDO
S'ENGAGE ET SOUTIENT
LE PAYS ET LES POLYNÉSIENS
FACE À LA CRISE DU COVID-19

+ d'infos sur www.socredo.pf



BANQUE SOCREDO
Comptez sur nous

COVID-19 | MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS

Dans ce contexte épidémique et sanitaire inédit, la Banque SOCREDO apporte son soutien aux Polynésiens et à l'économie polynésienne. Elle déploie, dans ce cadre, un dispositif spécifique pour accompagner et soutenir chacun de ses clients particuliers, professionnels ou entreprises qui en auraient besoin. Ces dispositions s'inscrivent dans la continuité des mesures prises et énoncées par le Comité des banques polynésiennes de la Fédération Bancaire Française.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CLIENTS PARTICULIERS :

- Les clients particuliers, sur demande de leur part, peuvent bénéficier d'un **report jusqu'à 6 mois** des remboursements de leurs crédits.
- Les **intérêts de différé** liés à ce report pourront être remboursés par le client à l'issue de la période de report, sur une période de 12 mois.
- **Aucun frais de dossier** ne sera facturé au client pour la mise en place de ce dispositif d'accompagnement.
- Afin d'accélérer la prise en compte et l'instruction de leur demande, une **priorité d'accompagnement et de traitement** sera donnée aux clients relevant des **secteurs les plus sinistrés**.
- Afin d'accompagner au mieux les clients, une **procédure accélérée d'accord** sera mise en place pour les situations les plus urgentes.

Comment formaliser sa demande ?

Par téléphone, en contactant notre centre de relation clientèle au 40 47 00 00, du lundi au vendredi, de 7h à 17h.

Par e-mail, en nous écrivant à l'adresse dédiée à ce dispositif : report_credit@socredo.pf

En remplissant notre formulaire en ligne, disponible sur notre site Internet : www.socredo.pf/coronavirus



BANQUE SOCREDO
Comptez sur nous

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CLIENTS ENTREPRENEURS INDIVIDUELS, PROFESSIONNELS ET TRÈS PETITES ENTREPRISES :

- Les clients entrepreneurs individuels, professionnels et TPE, sur demande de leur part, peuvent bénéficier **d'un report jusqu'à 6 mois** des remboursements de leurs crédits.
- Les **intérêts de différé** liés à ce report pourront être remboursés par le client à l'issue de la période de report, sur une période de 12 mois.
- **Aucun frais de dossier** ne sera facturé au client pour la mise en place de ce dispositif d'accompagnement.
- **Mise en place de lignes de trésorerie complémentaires** : mise en place de solutions de trésorerie souples et adaptées à la situation de chacun, notamment en ce qui concerne les besoins de financement à court terme dans le cadre du nouveau dispositif national d'aides aux entreprises en difficulté (Prêt Garanti par l'État).
- Afin d'accélérer la prise en compte et l'instruction de leur demande, une **priorité d'accompagnement et de traitement** sera donnée aux clients relevant des **secteurs les plus sinistrés**.
- Afin d'accompagner au mieux les clients, une **procédure accélérée d'accord** sera mise en place pour les situations les plus urgentes.

Comment formaliser sa demande ?

Par téléphone, en contactant son conseiller ou notre centre de relation clientèle au 40 47 00 00, du lundi au vendredi, de 7h à 17h.

Par e-mail, en nous écrivant à l'adresse pro@socredo.pf

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CLIENTS ENTREPRISES

La banque souhaite accompagner ses clients entreprises dans leurs besoins de trésorerie grâce aux mesures suivantes :

- **Gestion de reports sur leurs crédits amortissables** : reports des remboursements sur les crédits amortissables jusqu'à 6 mois en capital et intérêts, sans prise de frais et avec réaménagements des crédits si nécessaire. Cette étude se fera au cas par cas.
- **Étalement possible des intérêts différés** : possibilité d'étaler les intérêts différés sur une période pouvant aller jusqu'à 12 mois, sans frais de dossier supplémentaire. Cette étude se fera également au cas par cas.
- **Mise en place de lignes de trésorerie complémentaires** : mise en place de solutions de trésorerie souples et adaptées à la situation de chacun, notamment en ce qui concerne les besoins de financement à court terme dans le cadre du nouveau dispositif national d'aides aux entreprises en difficulté (Prêt Garanti par l'État).
- Afin d'accompagner au mieux les clients, une **procédure accélérée d'accord** sera mise en place pour les situations les plus urgentes.

Comment formaliser sa demande ?

Par téléphone, en contactant son conseiller ou notre centre de relation clientèle au 40 47 00 00, du lundi au vendredi, de 7h à 17h.

Par e-mail, en nous écrivant à l'adresse socden@socredo.pf

Modalités d'accueil du public dans les commerces autorisés à recevoir du public

Une consultation des représentants de commerçants locaux par les autorités de l'Etat et du Pays a été menée la semaine dernière pour faire le point sur la mise en oeuvre du confinement et ses conséquences dans la vie quotidienne des commerces recevant du public.

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19 sur le fenua, le Haut-Commissaire a pris un arrêté précisant les modalités de mise en oeuvre des mesures d'hygiène et de distanciation sociale dans tous les commerces autorisés à recevoir du public, notamment les magasins d'alimentation.

Ces mesures qui s'imposent à tous dans ce contexte de crise sanitaire sont essentielles pour empêcher la contamination des clients lorsqu'ils se déplacent au magasin. Cela passe par la mise en place de mesures exceptionnelles telles que la réduction de 50% de la capacité d'effectif maximum, une nouvelle organisation dans l'aménagement et la gestion des flux des clients.

Ces mesures viennent conforter les initiatives déjà mises en oeuvre par les commerçants pour protéger leur clientèle et leurs personnels. Les clients, en respectant strictement les gestes barrières, sont acteurs de la bonne application de ces nouvelles mesures. Ces deux fiches rappellent l'ensemble des recommandations que doivent suivre les commerçants et leurs clients pour garantir la protection et la sécurité de tous.

RÈGLES APPLICABLES DANS TOUS COMMERCES AUTORISÉS À OUVRIR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT.

POUR LE CLIENT

1. UNE SEULE PERSONNE FAIT LES COURSES PAR FAMILLE, SANS ACCOMPAGNATEUR (SAUF SI GARDE D'ENFANT IMPOSSIBLE)
2. JE GARDE 1 METRE DE DISTANCE AVEC LES AUTRES CLIENTS DU MAGASIN À TOUT MOMENT ET EN TOUT ENDROIT
3. JE SUIS UN CONSOMMATEUR RESPONSABLE : MES ACHATS SONT LIMITÉS AUX QUANTITÉS NÉCESSAIRES. J'ÉVITE DE FAIRE MES COURSES TOUS LES JOURS
4. JE NE MANIPULE PAS LES PRODUITS AVANT DE LES EMPORTER (SI JE TOUCHE, JE L'ACHÈTE)
5. JE PROTEGE LES AUTRES CLIENTS, SI JE TOUSSE J'UTILISE UN MOUCHOIR ET TOUT MOYEN DE PROTECTION DISPONIBLE (masque, visière...) ET NE ME DÉPLACE QUE SI JE N'AI PAS D'AUTRE CHOIX.
6. JE ME LAVE LES MAINS RÉGULIÈREMENT ET NE TOUCHE PAS MON VISAGE AVANT DE LES AVOIR LAVÉES
7. JE RESPECTE DES CAISSES PRIORITAIRES (PERSONNES AGÉES, FEMMES ENCEINTES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)
8. JE PRENDS MON SAC DE COURSES PLUTÔT QU'UN CHARIOT
9. JE NE PARTICIPE À AUCUN REGROUPEMENT, NI DISCUSSION GROUPÉE PENDANT MES COURSES OU À L'EXTÉRIEUR DU MAGASIN
10. EN RENTRANT CHEZ MOI JE DESINFECTE MES COURSES, JE JETTE LES EMBALLAGES ET JE ME LAVE LES MAINS

POUR LE COMMERÇANT

1. JE RAPPELLE LES MESURES BARRIÈRES AUX CLIENTS PAR TOUT MOYEN HUMAIN, VISUEL ET SONORE À L'ENTRÉE, À L'INTÉRIEUR, À PROXIMITÉ DES CAISSES DE L'ÉTABLISSEMENT
2. JE FOURNIS À MES EMPLOYÉS EN CONTACT CLIENTÈLE DES MOYENS DE PROTECTION ET DE LAVAGE DES MAINS ADAPTÉS
3. JE VEILLE AU NETTOYAGE DE CHAQUE TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ENTRE DEUX USAGES CLIENTÈLE
4. JE VEILLE AU NETTOYAGE RÉGULIER DES POIGNÉES DE PORTE, DES TAPIS ROULANT EN CAISSE ET DES POIGNÉES DE CADDIES AVEC TOUT MOYEN APPROPRIÉ
5. JE VEILLE À L'EMBALLAGE SYSTÉMATIQUE DES PRODUITS ALIMENTAIRES CUISINÉS EN SELF SERVICE (ex : baguettes de pain, viennoiseries, pâtisseries, autres denrées cuisinées à emporter)
6. JE VEILLE À FOURNIR DES EMBALLAGES ADAPTÉS POUR TOUT ACHAT DE FRUIT OU LÉGUME À EMPORTER (sacs plastiques ou en papier)
7. POUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ, JE LIMITE L'APPROVISIONNEMENT DES RAYONS À 50% DE LEUR CAPACITÉ CHAQUE MATIN, POUR ÉVITER LA PÉNURIE ENTRE DEUX APPROVISIONNEMENTS.
8. JE PROPOSE À MA CLIENTÈLE UN SERVICE DE COMMANDE EN LIGNE ET D'ENLEVEMENT SUR UN ESPACE RÉSERVÉ DANS LE PARKING CLIENTÈLE SI J'AI LA POSSIBILITÉ DE LE FAIRE (OPTIONNEL)

Des milliers de familles polynésiennes vivent des revenus générés directement ou indirectement par ce secteur.

Au vu de la situation sanitaire mondiale, qui n'a malheureusement pas épargné le *fenua*, *Tahiti Tourisme* a souhaité adresser son soutien à la population locale et aux acteurs de l'industrie touristique dans cette période de crise, en apportant un soutien aux professionnels, en accompagnant les autorités du Pays, et en diffusant des messages positifs à la population, tout en étant conscient que tous les secteurs d'activités du Pays traversent une crise économique majeure. En tant de crise, la communication ne doit surtout pas s'arrêter ! La société polynésienne est hyperconnectée, principalement à travers les réseaux sociaux, qui sont en tête d'affiche du système de diffusion de l'information. En effet, le digital est devenu un levier indispensable pour communiquer et transmettre des messages. Pour cela, *Tahiti Tourisme* a décliné des actions au local et à l'international au profit d'un plan de communication favorisant le digital.

UNE CELLULE TOURISME POUR GÉRER LE RAPATRIEMENT DES VISITEURS NON-RÉSIDENTS

Pendant plusieurs jours, 7/7 jours, les équipes du Ministère du Tourisme et du Travail, de *Tahiti Tourisme* et du Service du Tourisme étaient mobilisées pour accompagner et aider au rapatriement des visiteurs non-résidents dans leurs pays d'origine.

Une cellule de crise

Tourisme a été créée pour gérer la situation depuis les locaux du Ministère mais également à l'Aéroport de Tahiti-Faa'a en partenariat avec les compagnies aériennes, les hébergements publics du Pays et les hôteliers de l'île de Tahiti. Ce travail de coordination a confirmé le soutien du Pays dans l'accompagnement de chacun des visiteurs vers sa destination finale.

***Tahiti Tourisme* invite la population à un rendez-vous journalier sur les réseaux sociaux, pendant toute la période de confinement, afin de découvrir le témoignage d'un influenceur.**

Pour cela, les internautes sont invités à suivre chaque jour les comptes suivants :

- Facebook :

Tahiti Tourisme (@MyTahiti)

- Instagram : Tahiti Tourisme

- Youtube : Tahiti Tourisme

- Les réseaux sociaux des influenceurs

Les vidéos seront également diffusées sur les deux chaînes de télévision locales TNTV et Polynésie La 1ère.



Tahiti Tourisme remercie les influenceurs qui ont collaboré dans ce projet en répondant aux questions/réponses sous forme d'interview. La première à avoir lancé le mouvement est l'humoriste Teipotemarama TETOE alias Yepo, qui a confié en toute simplicité, son quotidien pendant cette période de confinement.



EN LOCAL, TAHITI TOURISME FAIT APPEL À LA SOLIDARITÉ

Depuis le début du mois de janvier, les informations communiquées par les autorités du Pays ont été relayées à toute l'industrie du tourisme à travers les outils de communication de *Tahiti Tourisme*. Aussi, depuis l'annonce du confinement général, l'objectif du groupement est de diffuser des messages de soutien et de bienveillance à l'industrie touristique locale et à la population.

De plus, il est important de sensibiliser tout un chacun sur son rôle de consommateur. Sur le plan local, la campagne **"Soutenons Notre Tourisme"** via le hashtag #LoveTahiti a débuté avec le lancement du décor Facebook qui sera suivi par d'autres actions.

L'objectif de cette campagne est d'inviter la population à soutenir l'économie du Pays avec le souhait que le Tourisme intérieur puisse participer à la relance de notre industrie, une fois la situation rétablie au fenua .

- Dans l'immédiat : solliciter la bienveillance de la population, et les inciter à reporter leur séjour dans les îles au lieu de l'annuler complètement.

- Par la suite : rappeler à la population que les îles sont belles et ainsi les inciter à consommer local une fois le confinement général terminé, en favorisant les voyages inter-îles, l'achat de nourriture chez les petits producteurs, l'artisanat local, les prestataires d'activités touristiques...

En parallèle, *Tahiti Tourisme* souhaite également :

- Diffuser des ondes positives durant cette période de crise, rassurer la population, les accompagner et les soutenir

- Rappeler les mesures à respecter (= confinement) ainsi que les gestes barrières à appliquer.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Décor Facebook - pour la population

Tahiti Tourisme invite la population à soutenir son

tourisme, en proposant à tous les utilisateurs de Facebook de décorer leur photo de profil avec un décor spécialement décliné en 2 langues : français et tahitien.

2. Diffusion de vidéo d'influenceurs

Tahiti Tourisme a souhaité faire appel à des personnalités publiques du fenua afin d'être des porte-paroles pour diffuser des messages positifs et de sensibilisation.

Le concept de cette campagne est de récolter et partager sur les réseaux sociaux, des témoignages authentiques et sincères de ces personnalités en période de confinement, dont le but est de motiver et/ou d'inspirer la communauté Facebook de *Tahiti Tourisme* à s'inscrire encore plus dans une démarche de collaboration d'une part, pour respecter les règles de confinement et les gestes barrières et d'autre part, de soutenir la relance économique et touristique du fenua lorsque le confinement général prendra fin.

Effectivement, les retombées touristiques du Pays comprennent les dépenses générées par le consommateur local à travers les voyages dans les îles, les séjours dans les hôtels, la Petite Hôtellerie Familiale, les activités touristiques, les achats auprès des artisans locaux... tout cela fait partie du Tourisme intérieur.

À L'INTERNATIONAL : TAHITI TOURISME MAINTIENT UNE PRÉSENCE DIGITALE

Lancement d'une campagne digitale à un coût zéro en utilisant uniquement les ressources internes au groupement (l'équipe en télétravail ainsi que les contenus, les outils et les plateformes existants) L'objectif étant de maintenir la visibilité de la destination *Tahiti Et Ses Îles* sur les marchés en adaptant les messages face à la fermeture des frontières.

Extrait Dossier de presse

TAHITI TOURISME LANCE SON PLAN

DE COMMUNICATION DIGITALE FACE AU COVID-19



Par mesures sanitaires dues au COVID-19, les rotations sont limitées et désormais soumises à condition. Pour plus d'informations veuillez contacter nos guichets au +689 40. 500.356 ou sur notre page facebook et notre site internet.

COVID-19
Horaires spéciaux
A partir du 13 Avril

#LOVEMOOREA

Sous réserves de changement en cours de semaine

Départ MOOREA

	Pas de rotation		
LUN 13			
MAR 14	06h00	11h00	16h30
MER 15	06h00	11h00	16h30
JEU 16	06h00	11h00	16h30
VEN 17	06h00	11h00	16h30
SAM 18	06h30		16h00
DIM 19	Pas de rotation		

Départ TAHITI

	Pas de rotation		
LUN 13			
MAR 14	07h00	12h00	17h30
MER 15	07h00	12h00	17h30
JEU 16	07h00	12h00	17h30
VEN 17	07h00	12h00	17h30
SAM 18	07h30		17h00
DIM 19	Pas de rotation		

Téléchargez notre application mobile



Rendez-vous sur
www.terevau.pf



Adoptons les gestes barrières!



Merci de respecter les distances

1 mètre c'est 1 bras

et pas de « check », même pour les copains !

PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ-NOUS



Pour toutes vos demandes commerciales, vous pouvez contacter EDT par mail : **clientele@edt.engie.com**

Pour un traitement rapide de votre demande précisez votre numéro de contrat.

Restez chez vous
#covid19 #restezchezvous

- EDT ENGIE rappelle que toutes les relances et coupures pour impayés sont suspendues pendant le confinement

- Tous les clients qui ne disposent pas d'un accès Internet ou d'une carte de paiement validée pour le règlement sécurisé sur notre site web, pourront régulariser leur situation après la réouverture des agences.

- Le délai de régularisation sera de 7 jours après la réouverture des agences, sans pénalités.

Payer sa facture en confinement

Païement en ligne - Prélèvement automatique - Païement par téléphone



Comment payer en ligne ?

Vous avez un espace client

Connectez-vous sur edt.pf

Payer grâce à votre carte bancaire

Visa - Amex - Mastercard - Carte privative Socredo

Vous n'avez pas d'espace client

Créez votre espace client sur edt.pf

Conditions : Avoir une adresse mail, connaître son numéro de téléphone de client (sur la facture),

Avoir le même numéro de tél que celui donné à EDT

Je paye en espèces en agence, quelle autre solution ?

Si vous n'avez pas internet ni de carte, un délai de 7 jours sera laissé pour régulariser votre situation sans pénalités dès la réouverture des agences.

Comment payer par virement ?

Indiquez le numéro de facture ou le numéro de contrat EDT sur l'ordre de virement.

Le ticket du virement de votre banque tient lieu de reçu, conservez-le.

<https://www.edt.pf/>



Pour bénéficier d'un accompagnement de nos agents, vous pouvez contacter

EDT INFOS CONSEILS

au 40 86 77 86 (hors jours fériés),
du lundi au jeudi de 7h à 15h, et le vendredi de 7h à 14h.

Vous pouvez aussi envoyer un message à : clientele@edt.engie.com

EDT ENGIE vous remercie
pour votre compréhension
et vous invite à rester
chez vous.

#covid19#restezchezvous



Polynésienne
des Eaux

Vous êtes nombreux à nous contacter par messenger
pour nous demander notre RIB.
Afin de faciliter vos démarches,
vous trouverez nos relevés d'identité bancaire ci-dessous

Relevés d'identité bancaire



Merci de préciser dans l'ordre de virement soit :

* le numéro de la facture 0000000000000

* votre référence site 000-000/000



Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

12239 | 00001 | 32481001000 | 01

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

12149 | 06730 | 00398001016 | 47

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

17469 | 00001 | 20187510000 | 20



Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

12239 | 00001 | 32817401000 | 29

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

12149 | 06730 | 00552301020 | 40

MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LES RIB
AFFICHÉS CI-DESSUS POUR EFFECTUER
VOTRE VIREMENT ET NON CEUX PARTAGÉS
SUR D'AUTRES PAGES OU SITES

PAR CARTE BANCAIRE

- sur l'agence en ligne en se connectant à son espace client
(service gratuit et rapide): <https://agence.polynesienne-des-eaux.pf>
- par téléphone auprès d'un de nos téléconseillers au 40 50 34 34
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi jusqu'à 14h30.

PAR VIREMENT BANCAIRE

- Notre RIB est disponible sur notre page Facebook ou par mail à contact@polynesienne-des-eaux.pf
- Merci de préciser dans l'ordre votre numéro de facture ou référence client
afin que nous puissions identifier votre paiement.

#jerestechezmoi

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?



COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

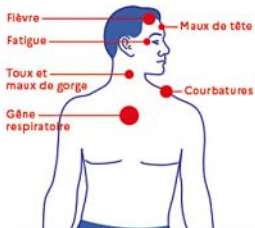
• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre
Fatigue
Toux et maux de gorge
Gêne respiratoire



TOUX, FIÈVRE,
DIFFICULTÉS À
RESPIRER :

15

7J/7 24H



QUESTIONS
SUR LE
COVID-19 :

444 789

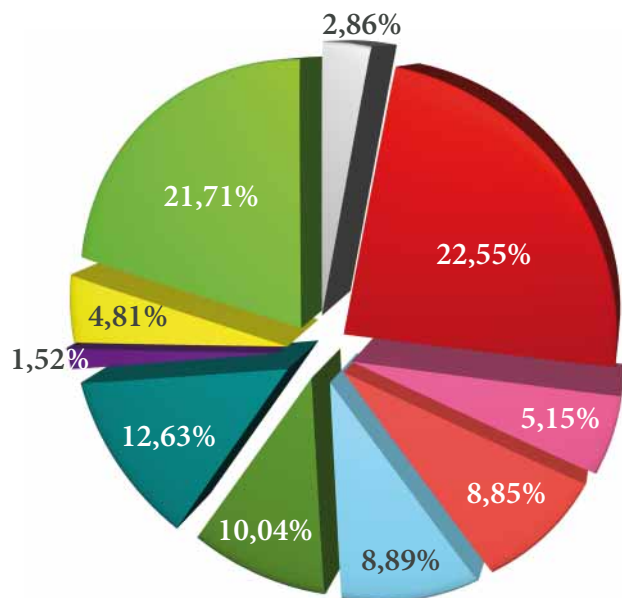
7J/7 8H-18H



Résultats du 1er tour des élections Municipales 2020

LISTES	TÊTE DE LISTE	VOIX	%
E MANA RAHI	TAPUTUARAI Franck	241	2,86%
TAPURA NO MOOREA-MAIAO	TOROMONA John	1903	22,55%
A FA'ATT'A IA MO'OREA 'E MAI'AO	NOLLEMBERGER Manuela	435	5,15%
TAPURA AMUI NO MOOREA MAIAO	RUTA Moïse	747	8,85%
TAVINI HUIRAATIRA NO MOOREA-MAIAO	BOPP DU PONT Maire	835	9,89%
MOOREA MAIAO E TI'A AI	GALLIMARD Guy	847	10,04%
AMUITAHIRAA NO MOOREA-MAIAO	KELLEY Christiane	1066	12,63%
TE MAU TAMARI NO MOOREA MAIAO	TAERO Lucette	128	1,52%
EI HAU	ATIU Jacques	406	4,81%
MOOREA MAIAO TO'U FENUA	HAUMANI Evans	1832	21,74%

Dix listes se sont présentées devant les électeurs dans le cadre de ce nouveau mode de scrutin qui voit la commune de Moorea-Maiao devenir une circonscription électorale unique.



1 liste du Maire sortant, Evans HAUMANI, « MOOREA MAIAO TO'U FENUA » se trouve proche du « Tapura Huiraatira », même s'il n'est pas encore adhérent du parti.

3 d'entre elles se revendiquaient du parti gouvernemental « Tapura Huiraatira », mais aucune n'avait reçu l'investiture de la part du Président du Parti, il s'agit de : « TAPURA NO MOOREA-MAIAO » conduite par John TOROMONA, de « TAPURA AMUI NO MOOREA MAIAO » de Moïse RUTA et de « MOOREA MAIAO E TI'A AI » de Guy GALLIMARD. Concernant les autres candidats :

2 membres de l'actuel conseil municipal ont présenté leur liste, il s'agit de Frank TAPUTUARAI (Maire délégué de Haapiti) avec « E MANA RAHI » et Manuela NOLLEMBERGER (1er Maire adjoint) avec « A FA'ATT'A IA MO'OREA 'E MAI'AO » toutes les deux sans étiquette politique.

2 listes de sensibilité indépendantiste « TAVINI HUIRAATIRA NO MOOREA-MAIAO » conduite par Maire BOPP DU PONT, et « AMUITAHIRAA NO MOOREA-MAIAO, ENSEMBLE POUR SERVIR » de Christiane KELLEY

2 listes sans étiquette sont « TE MAU TAMARI NO MOOREA MAIAO » conduite par Lucette TAERO ancienne présidente de l'assemblée de Polynésie française et Jacques ATIU avec « EI HAU ».

**TAPURA
NO MOOREA-MAIAO**



1903 voix - 22,55%

**MOOREA MAIAO
TO'U FENUA**



1832 voix - 21,74%

**AMUITAHIRAA
NO MOOREA-MAIAO**



1066 voix - 12,63%

**MOOREA MAIAO
E TI'A AI**



847 voix - 10,04%



Malgré les conditions sanitaires très particulières liées à l'épidémie de COVID 19 et les risques de contagion, 8596 électeurs avaient fait le déplacement, le 15 mars dernier, pour faire leur devoir de citoyen; sur les 13 281 inscrits sur les listes électorales soit une participation de 64,72 % très largement supérieure à la participation de l'ensemble du Pays.

Ce qui démontre l'intérêt des élections municipales pour les administrés de Moorea Maiao.

Sur l'ensemble des votants, 75 bulletins étaient blancs et 81 nuls ce qui ramène le nombre de voix exprimées à 8 440.

À l'issue de ce premier scrutin, 4 listes dépassent la barre des 10 % ce qui leur permet ainsi d'accéder au second tour.

« TAPURA NO MOOREA-MAIAO » et
« MOOREA MAIAO TO'U FENUA »
au coude-à-coude.

« TAPURA NO MOOREA-MAIAO » conduite par John TOROMONA qui recueille 1 903 voix soit 22,55 % des suffrages exprimés, est suivi de très près par la liste du Maire sortant Evans HAUMANI « MOOREA MAIAO TO'U FENUA » avec un écart de seulement 71 voix soit un total de 1 832 voix (21,71 %). Le meilleur score de John TOROMONA se situe dans la commune de Maiao avec 34,95 % (72 voix) de cette commune associée puis dans la Commune d'AFAREAITU, dont il est l'actuel Maire délégué, avec 31,26 % (593 voix) des voix exprimées dans cette commune. Quant à Evans HAUMANI il réalise son meilleur score dans sa Commune de Papetoai avec 40,59 % (505 voix).

« AMUITAHIRAA NO MOOREA-MAIAO, ENSEMBLE POUR SERVIR »
et « MOOREA MAIAO E TI'A AI »
au second tour.

« AMUITAHIRAA NO MOOREA-MAIAO, ENSEMBLE POUR SERVIR » de Christiane KELLEY avec 1 066 voix soit 12,63 % des voix exprimées, elle réalise son meilleur score dans la commune associée de PaoPao avec 413 voix soit 19,54 % de cette Commune. Arrivée en 4ème position la liste « MOOREA

MAIAO E TI'A AI » de Guy GALLIMARD obtient 847 voix soit 10,04 % des voix sur l'ensemble de la Commune de Moorea Maiao, lui aussi, réussit sa meilleure performance dans la Commune associée de Pao Pao avec 310 voix soit 14,66 %.

« TAVINI HUIRAATIRA NO MOOREA-MAIAO » et « TAPURA AMUI NO MOOREA MAIAO »
juste en-dessous des 10 %.

« TAVINI HUIRAATIRA NO MOOREA-MAIAO » de Maire Bopp Dupont obtient 838 voix soit 9,89 % des voix exprimées et 8,85 % pour la liste de Moïse RUTA « TAPURA AMUI NO MOOREA MAIAO » soit 747 voix.

Enfin, « A FA'ATI'A IA MO'OREA 'E MAI'AO de Manuella NOLLEMBERGER obtient 5,15 % soit 435 voix, « EI HAU » de Jacques ATIU, 4,81 % avec 406 voix et 2,86 % pour « E MANA RAHI » de Franck TAPUTUARAI soit 241 voix, nous noterons que dans la Commune de Haapiti, dont il est l'actuel Maire délégué, il ne recueille que 57 voix soit 3,45 % des voix de Haapiti.

La liste de Lucette TAERO "TE MAU TAMARI NO MOOREA MAIAO" recueille seulement 128 voix soit 1,52 % des suffrages exprimés, dont 31 voix dans la Commune de Haapiti où elle se présentait comme tête de liste soit 1,88 % des voix de cette commune.

Les électeurs doivent se prononcer sur le choix de 33 conseillers municipaux pour l'ensemble de la Commune de Moorea Maiao répartis de la manière suivante :

Section	Élus
Paopao	9 Parité
Haapiti	8 Parité
Afareaitu	7 Parité
Teavaro	4 Parité
Papetoai	4 Parité
Maiao	1 H/F et un suppléant

Ce nombre de conseillers a été défini en fonction de la population résidant dans chaque commune associée relevée lors du dernier recensement et publiée au Journal Officiel le 15 octobre 2019 - Arrêté N° HC 666 DIRAJ/BRE du 11 octobre 2019

Date du second tour encore à définir

Dans un communiqué, le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française précise : « La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, adoptée par le Parlement dimanche 22 mars 2020, organise notamment le report du second tour des élections municipales ainsi que l'entrée en fonction des conseillers élus dès le 1er tour ».

Cependant, le dépôt de liste pour le second tour a été maintenu au 17 mars, en référence de l'arrêté n° HC/60/DIRAJ/BRE du 29 janvier 2020 : « Les candidatures pour le second tour, dans les communes de plus de 1 000 habitants (avec ou sans commune associée), peuvent être déposées auprès des subdivisions administratives jusqu'au mardi 17 mars 2020 18 h et ce en application des dispositions du Code électoral en vigueur. La période supplémentaire de dépôt des candidatures, annoncée par le Ministre de l'Intérieur, doit faire l'objet d'un projet de loi. Les modalités n'en sont donc pas encore connues. »

Il semblerait donc que les 4 listes qualifiées aient déposé leur candidature dans les délais impartis en conservant la composition initiale de leurs listes.

Certains nous ont confié qu'il s'agissait d'une précaution, mais que des discussions étaient en cours avec d'autres candidats ce qui laisse à penser qu'il pourrait y avoir des changements, si la date de remise de candidature est décalée.

Aujourd'hui, il serait vraiment imprudent de faire des pronostiques sur le nom du futur maire de Moorea-Maiao, même si deux candidats se détachent nettement.

Il faudra obtenir une majorité pour pouvoir bénéficier de la prime majoritaire

et avoir ainsi toutes les facilités pour gérer la Commune.

Certaines femmes et hommes politiques comptent sur des reports de voix dictés par leur leader, mais ces voix n'appartiennent qu'aux électeurs et lorsqu'ils sont seuls dans l'isolement ils choisiront en leur âme et conscience le candidat qui leur semble le mieux approprié pour diriger la Commune.

Car n'oublions pas qu'il s'agit avant tout d'une élection locale et c'est davantage la personnalité et les compétences de la tête de liste et non pas un parti politique qui guide les électeurs dans leur choix.



CONFORM-HSCT

est un organisme de formation continue créé en 2010 à Tahiti spécialisé dans la prévention des risques professionnels. Des formateurs d'expérience auprès des entreprises dans la formation du Sauvetage & Secourisme au Travail, de lutte contre l'incendie, des travaux en Hauteur, de l'habilitation électrique, de l'hygiène et des conditions de travail mais aussi dans la conduite en sécurité d'engins de levage et de chantier.

Une équipe de spécialistes à taille humaine, à l'écoute de vos besoins en formation continue :

- Vous conseiller sur la mise en place d'un plan de formation pour développer des compétences prévention chez les principaux acteurs.
- Analyser vos besoins, élaborer votre projet, vous aider à établir votre plan de formation, planifier des sessions adaptées à votre emploi du temps.
- Vous assister dans vos démarches : devis personnalisé, conditions de prise en charge, suivi du financement en partenariat avec le fond paritaire.
- Animer des groupes projet pour initier une démarche prévention.



CONSEILS & FORMATIONS

- SST ; Secourisme PSC – PS
- Incendie – SSIAP – Evacuation
- Travaux en Hauteur – Cordiste – Echafaudage
- Habilitations Electriques NF C18-510 et NF C18-550
- PRAP – gestes et Postures
- Risques PSYCHOSOCIAUX
- Hygiène Cuisines – HACCP
- Sécurité BTP ; Industries ; Aconage ; tertiaire ; Hotellerie
- CACES Engins Levage, Chantier, PEMP, Pont Roulant
- Sauvetage Aquatique
- AUDIT Ergonomique des postes de travail
- AUDIT Sécurité Incendie
- Agent Assistant de prévention
- Membres du CHSCT – CE - DP



Inscriptions scolaires

Année scolaire d'août 2020 à juillet 2021

Les inscriptions dans les écoles publiques du 1er degré de Moorea – Maiao
(de la Section des Tout-Petits au CM2)
sont ouvertes à compter du Lundi 17/02/2020.

Communiqué Mairie de Moorea-Maiao

Le dossier de demande d'inscription, mentionnant la liste des pièces à fournir, est disponible :

- En version papier auprès de la Cellule Éducation de la commune de Moorea – Maiao sise à la Mairie d'Afareaitu et auprès des mairies annexes de Teavaro, Paopao, Papetoai, Haapiti et Maiao ;
- En version numérique sur la page Facebook de la commune ou est transmissible par mail sur demande formulée auprès de la Cellule Éducation.

Lieu de dépôt des dossiers (complets et signés) : Cellule Éducation – Mairie d'Afareaitu

Dispositions spécifiques aux inscriptions de la SP à la CM2 :

Quels sont les enfants concernés ? :

- Ceux qui font leur première rentrée scolaire dans le 1er degré
- Ceux qui changent d'école sur le territoire de Moorea - Maiao
- Les nouveaux arrivants sur Moorea – Maiao
- Les élèves inscrits en SG à l'école maternelle de Paopao et qui passent en CP à l'école élémentaire de Paopao (ne s'agissant pas de la même école).

Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 05 juin 2020

Dispositions spécifiques aux inscriptions en STP :

Quels sont les enfants concernés ? :

- **Les enfants qui auront 2 ans révolus avant le 31 décembre 2020**
(la rentrée en classe sera possible uniquement dès les 2 ans révolus).
- Dans quelles écoles ?
Les inscriptions en STP sont possibles uniquement pour les écoles de Teavaro, Paopao et Papetoai (nouveau).

Exemples :

- *Un enfant qui aura 2 ans en juillet 2020 pourra faire sa rentrée en STP à la rentrée d'août 2020 ;*
- *Un enfant qui aura 2 ans en novembre 2020, ne pourra faire sa rentrée en STP qu'à partir de sa date d'anniversaire en novembre ;*
- *Les enfants qui auront 2 ans après le 31 décembre 2020 ne sont pas éligibles à une inscription en STP durant cette année scolaire.*

Une commission est chargée d'étudier chaque dossier.

Le nombre de places étant limité, il est fortement conseillé de déposer le dossier de demande d'inscription complet, au plus tôt.

Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 22 mai 2020



Cellule Education

40.55.04.71 (ligne directe) ou 40.55.04.55 (standard)

education@commune-moorea.pf

Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30

Le vendredi de 7h30 à 14h30.

Les démarches liées au décès

Confrontés à la perte d'un parent ou d'un proche, on se sent souvent démunis. Malgré la peine ressentie, il faut encore faire face à bon nombre de décisions, d'actes et d'obligations légales. Cet article a pour but de vous informer globalement sur les démarches à mener lors d'un décès.



Le constat et la déclaration de décès.

Le décès doit être constaté dans les meilleurs délais par un médecin qui délivre un certificat de décès, précisant s'il y a risque de contagion ou non.

Ensuite, dans un délai de 24 h, il faut déclarer le décès (obligatoire) dans la mairie de la commune où le décès est survenu, ce qui donne lieu à la délivrance d'un acte de décès.

Les pièces nécessaires pour cette déclaration :

- Le certificat de décès délivré par le médecin et le certificat de non-contagion
- Toute autre pièce que possède le déclarant : le livret de famille du défunt, carte d'identité du défunt, acte de naissance ou de mariage.

Qui peut déclarer le décès ?

Toute personne peut déclarer un décès, elle doit être en mesure de donner les renseignements les plus exacts et complets sur l'état civil du défunt. En cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci peut se charger des démarches.

Les obsèques.

Avant tout, il convient de voir :

- quelles étaient les dernières volontés du défunt qui doivent être respectées ;
- et s'il avait un contrat d'assurance obsèques, etc.

Organiser les obsèques :

- Inhumation ou crémation (pas de crématorium en Polynésie française) ?
- Lieu ? Date et heure ?
- Soins de conservation du corps ou non (réalisés par des pompes funèbres) ?
- Cérémonie religieuse ou non ?
- Besoins logistiques ?
- La communication sur le décès ?
- Qui et comment financer les dépenses ?

En fonction de ce qui sera décidé, d'autres autorisations doivent être obtenues :

- autorisation de fermeture de cercueil (mairie du lieu de décès ou du lieu de dépôt du corps)
- autorisation de transport du corps en cas de transport hors de la commune de décès (mairie du lieu de décès)
- autorisation pour effectuer des soins de conservation (mairie du lieu de décès ou du lieu de pratique des soins en question)
- autorisation de crémation s'il y a lieu (mairie du lieu de décès ou de crémation)
- permis d'inhumer (cercueil ou urne cinéraire) en cas d'inhumation
- Déclaration de dispersion de cendre (mairie du lieu de dispersion de cendres et mairie du lieu de naissance).

Les délais légaux d'inhumation.

- Décès en Polynésie française : après l'expiration d'un délai de 24 h au moins, et au plus tard 6 jours au plus après le décès
- Décès hors Polynésie française : Dans un délai de 6 jours après l'entrée du corps sur le territoire (dimanche et fériés non comptés). Les seuls cas où l'inhumation peut avoir lieu avant l'expiration du délai de 24 h : inhumation d'urgence prescrite par médecin sur le certificat, en cas d'épidémie/de maladie contagieuse.

L'autorisation d'inhumation.

Toute inhumation, que ce soit en cimetière communal ou sur terrain privé (cimetière religieux compris), est soumise à l'autorisation préalable du maire.

Le fait de procéder ou de faire procéder à une inhumation sans cette autorisation est puni par la loi (contravention de 5^e classe).

Les travaux en cimetières.

Tous travaux doivent être au préalable autorisés par la commune. Se rapprocher de la cellule funéraire qui attribuera l'emplacement de la sépulture, et indiquera les mesures de fosse à respecter et les dispositions à prendre pour les travaux.

LES INHUMATIONS EN CIMETIÈRES COMMUNAUX

La commune de Moorea – Maiao

dispose de 5 cimetières communaux répartis sur Moorea comme suit :

- Cimetière de Teavaro -
- Cimetière de Paopao -
- Cimetière de Papetoai -
- Cimetière de Haapiti -
- Cimetière de Afareaitu -



Pour éviter la saturation des cimetières communaux et pour répondre à une demande grandissante, la commune doit étudier :

- la mise en place d'une tarification pour des emplacements concédés (concessions funéraires) comme c'est le cas dans des cimetières communaux de Tahiti ;
- la construction d'un ossuaire communal.

Si aucun emplacement n'est disponible dans le cimetière communal sollicité (cas du cimetière de Teavaro), il est procédé à l'inhumation dans un autre cimetière de la commune.

Qui a droit à une sépulture dans les cimetières communaux de Moorea ?

Conformément à l'article L.2223-3 du CGCT, la sépulture dans le cimetière de la commune est due aux personnes :

- décédées à Moorea ou Maiao (quel que soit leur domicile)
- domiciliées à Moorea ou Maiao (même si elles sont décédées ailleurs)
- aux Français établis hors de France, qui sont inscrits sur la liste électorale
- non domiciliées à Moorea, mais ayant un droit d'inhumation dans une concession funéraire de nos cimetières (pas encore applicable, car pas de concessions funéraires à Moorea).

La gestion des cimetières communaux.

La rédaction d'un règlement intérieur des cimetières communaux de Moorea est en cours.

Ce règlement définira les règles d'accès et d'utilisation de ces cimetières et sera affiché à l'entrée de chaque cimetière concerné, dès sa validation.

Pour toute inhumation, se rapprocher de la Cellule funéraire communale, créée fin 2018, pour vous renseigner sur les démarches.

L'inhumation en propriété privée est autorisée mais doit rester exceptionnelle car la présence d'une sépulture sur un terrain privé entraîne des droits pour le défunt et son entourage, et des obligations pour les propriétaires du terrain concerné.

Les conditions d'autorisation

Outre toutes les autres démarches mentionnées plus haut, il faut également :

- l'autorisation de tous les propriétaires de l'emplacement concerné ;
- faire appel à un hydrogéologue agréé, pour vérifier :
 - que le lieu choisi pour la tombe est éloigné de toute nappe phréatique, cela afin d'éviter que l'eau ne soit contaminée ;
 - juger de la fiabilité du terrain, pour anticiper tout risque de glissement du corps hors de la tombe.

Les obligations qui en découlent

La présence d'une sépulture sur une propriété privée implique :

- que les héritiers du défunt puissent y avoir **un accès perpétuel** (pour pouvoir se recueillir). Cela doit rester valable même en cas de vente de la propriété : le futur acquéreur ne peut s'y soustraire.
- qu'il est **impossible de déplacer ou de détruire la tombe**, ce qui reviendrait à une violation pure et simple de sépulture, très sévèrement réprimée par la loi en vertu de l'article 225.17 du Code pénal.
Seul le plus proche parent vivant pourra solliciter une exhumation des restes mortels pour leur inhumation, dans le respect de la décence due aux morts et des autres dispositions prescrites par la réglementation.

Conséquences d'un changement de propriétaire

L'inhumation d'un défunt en propriété privée donne à sa sépulture les caractères d'inaliénabilité, d'incessibilité et d'imprescriptibilité. Cela suppose des devoirs pour le nouveau propriétaire ainsi que des droits pour les héritiers du défunt :

Le propriétaire :

- doit continuer d'entretenir la tombe ;
- doit s'abstenir de toutes dégradations.

Les héritiers :

peuvent jouir d'un droit de passage ne pouvant en aucun cas être remis en cause (même si ce droit n'a pas été exercé pendant plus de 30 ans).

Concernant l'exercice de cette servitude de passage ainsi que du sort futur de la sépulture, il est néanmoins conseillé aux vendeurs de stipuler **des conditions et modalités plus souples que celles permises par la loi**.

En effet, cela peut constituer **un véritable frein pour la revente** de la propriété particulière.

À l'issue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires,
l'inhumation sur terrain privée est autorisée par **arrêté du maire**.
Pour toute inhumation sur terrain privé, se rapprocher de la Cellule funéraire communale.

LES EXHUMATIONS, DISPERSIONS DES CENDRES

Là aussi, des démarches sont nécessaires.

Comme pour les inhumations, les exhumations sont soumises à l'autorisation préalable du maire.

Pour une dispersion de cendres, il faut la déclarer à la mairie du lieu de dispersion et à la mairie du lieu de naissance pour mention au registre afférent. Hormis le cas d'une exhumation administrative (décidée par le maire, en cimetière communal) ou judiciaire (décidée par le juge), seul le plus proche parent peut solliciter l'exhumation d'un défunt.

Se rapprocher de la cellule funéraire
pour de plus amples renseignements.



Cellule funéraire communale
Tel : 40 55 04 63 (ligne directe) – 40 55 04 55 (standard)
cellule-funéraire@commune-moorea.pf
Mairie d'Afareaitu, face à la brigade de police

Lors du conseil d'administration de *Tahiti Tourisme* qui s'est tenu ce lundi 13 janvier, Jean-Marc MOCELLIN a été nommé Directeur Général du groupement sur proposition de Maïlee FAUGERAT Présidente du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Économique, et de la Ministre du Tourisme, Nicole BOUTEAU. Bien connu de la Polynésie et de l'industrie touristique polynésienne, il assurait, jusque dernièrement, la direction générale de Nouvelle-Calédonie Tourisme.

Suite au départ en octobre dernier de Paul SLOAN, *Tahiti Tourisme* a lancé un appel à candidatures tant au niveau local qu'international. Sur les très nombreuses candidatures déposées, 6 candidats qui ont été auditionnés par la Ministre et la Présidente du conseil d'administration en fin d'année dernière. À l'issue de ces entretiens, la candidature de Monsieur Jean-Marc MOCELLIN a été retenue et présentée aux administrateurs du groupement. Il a pris officiellement ses fonctions le 6 avril dernier.

De l'Afrique au Pacifique en passant par l'Asie.

Il a fait carrière dans des chaînes hôtelières internationales de luxe qui l'ont d'abord emmené à Londres où il a été recruté dès la sortie de ses études par le groupe Sheraton. Puis ce fut l'Afrique, Bénin, Nigéria, Gabon et Égypte, il se spécialise dans l'ouverture d'hôtels.

Après 6 années en Afrique, il rejoint la chaîne Shangri-la à Penang - Malaisie, puis à Fidji où il se voit confier la direction d'exploitation du plus grand resort de l'époque, le Shangri-La's Fijian Resort (436 chambres/650 salariés) puis la Direction Générale du Shangri-la Mocambo à Nadi.

23 ans à la tête du Beachcomber Tahiti.

Il rejoint ensuite Tahiti où il se passionne pour la Polynésie. Pendant 23 ans il œuvre à la rénovation et à l'agrandissement du légendaire Beachcomber qui devient, sous sa direction, l'InterContinental Resort Tahiti.

Le besoin d'un nouveau challenge et l'attrait d'une nouvelle expérience professionnelle en Asie l'incitent à prendre la direction de l'InterContinental Hua Hin, en Thaïlande, pendant 2 ans.

Directeur Général de Nouvelle-Calédonie Tourisme.

Fin 2016, l'opportunité de prendre la direction de Nouvelle-Calédonie Tourisme sur son île natale, au moment où le secteur est en pleine expansion, le décide à accepter la proposition du gouvernement calédonien. Il s'engage donc dans le marketing de destination en prenant le poste de Directeur Général de Nouvelle-Calédonie Tourisme où il s'enrichit de nouvelles compétences pendant près de 3 ans et où il contribue activement à l'élaboration de la stratégie de développement touristique de la Nouvelle-Calédonie.

« Polynésien de cœur, Jean-Marc MOCELLIN connaît parfaitement la destination *Tahiti Et Ses Îles* ainsi que ses marchés émetteurs. Il est passionné de culture polynésienne et particulièrement sensible au développement durable du tourisme. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous accueillons sa nomination » a confié Nicole BOUTEAU, Ministre du Tourisme et du Travail, en charge des relations avec les institutions.

Photo et information : *Tahiti Tourisme*

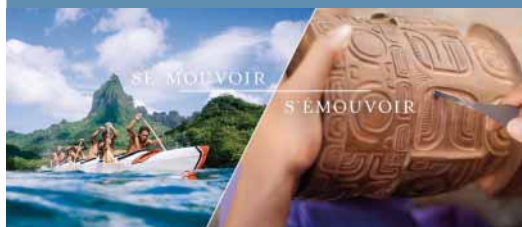


« Sa connaissance de la Polynésie et son expérience en Asie et dans la région seront très utiles à la destination ».
Nicole BOUTEAU

Né en Nouvelle-Calédonie, Jean-Marc Mocellin est parti après le baccalauréat poursuivre ses études supérieures à l'école de gestion Hôtelière et de Tourisme de Nice dont il sort avec un BTS (seul diplôme supérieur national à l'époque) en présentant un mémoire ayant pour thème « le développement du Tourisme dans le respect de l'environnement »

CIRCUL8

Nouvelle agence de communication



Dans le cadre de la recherche constante d'optimisation et d'amélioration de ses actions, *Tahiti Tourisme* a lancé un appel à candidature pour trouver l'agence créative qui l'aidera à concevoir la future campagne de promotion internationale de *Tahiti Et Ses Îles* qui sera lancée à partir de 2021.

À l'instar des différentes campagnes « *Tahiti Et Ses Îles*, Les Îles du Mana (The Islands of Tahiti, Embraced By Mana) » lancées chaque année depuis 2016, la future campagne pour l'année 2021 sera une campagne de promotion multi-marchés et multi-canaux.

Après un appel à candidature, effectué en local et à l'international, le Comité de Sélection a désigné l'agence australienne CIRCUL8.



Moorea
Juillet 2019

PARTICIPEZ AUX ÉVÉNEMENTS TAHITI TOURISME EN 2020 !	
Tere Nā Uta	25 avril
Tere Nā Tai	27 juin
Tere i Te Fenua 'Aihere	25 juillet
Tahiti Tourisme Challenge	30 août
Journée Mondiale du Tourisme	27 septembre
Tere Nā Uta e Nā Tai i Moorea	31 octobre
Tere du Bien-Être	28 novembre
Soirée du Tiare Tahiti	6 décembre
Informations & réservations au 40 50 40 30	
facebook.com/MyTahiti/ www.TahitiTourisme.pf	

Tere 'Ai'a

Salon du Tourisme
Parc Expo de Mamao

Bilan très positif pour ce rendez-vous incontournable dédié au tourisme local qui permet de promouvoir les séjours dans les îles ainsi que les activités touristiques. Bien que cette édition soit marquée par l'absence physique de la compagnie Air Tahiti, en pleine migration de son système de réservation et traitement de passagers, les visiteurs sont venus nombreux avec 18 000 passages comptabilisés durant trois jours pour profiter d'autres opportunités qu'offrait ce salon.

Cette édition a donc remporté un succès auprès de la majorité des exposants démontrant que ces salons ont toute leur place dans le calendrier des événements organisés par Tahiti Tourisme.

Le Salon a été inauguré, entre autres personnalités du Pays par Michel BUIILLARD, Maire de Papeete et Président de la Commission du Tourisme à l'Assemblée de la Polynésie française, Maïlee FAUGERAT, Présidente du conseil d'administration de Tahiti Tourisme, Nicole BOUTEAU, Ministre du Tourisme et du Travail, Guy FITZER, Chef des subdivisions administratives des Îles du Vent et des Îles Sous-le-Vent et Sylvana PUHETINI, Vice-Présidente de l'Assemblée de la Polynésie française.



Photo : Présidence



La 24e édition du Salon du Tourisme s'est déroulée du 7 au 9 février dernier en partenariat avec Aremiti. Cette édition a accueilli 240 exposants venus des cinq archipels avec une participation importante des professionnels touristiques de Tahiti et Moorea qui représentaient 50 % des exposants présents.

Dans son allocution, Nicole BOUTEAU, Ministre du Tourisme et du Travail, en charge des relations avec les institutions a souligné :

– « Ce 24e Tere 'Ai'a est encore une invitation à découvrir et parcourir notre Pays, et c'est une occasion de rassembler un grand nombre des acteurs du tourisme polynésien.

Vous êtes 240 cette année, tant de l'hébergement terrestre et flottant, du transport touristique maritime, routier et aérien, des activités nautiques ou terrestres, des activités de bien-être ou sportives, de la culture également, mais aussi de la restauration.

[...] À ce jour, il nous manque les chiffres de décembre dernier, mais je peux dire et déjà vous dire que nous devrions nous approcher en 2019, du cap des 300 000 visiteurs et des 235 000 touristes.

Il s'agit d'un indicateur important de ce dont nous sommes capables, collectivement.

“ Depuis 2018, nous sommes parvenus également à optimiser nos retombées économiques, avec plus de 65 milliards Fcfp de dépenses touristiques contre 50 milliards Fcfp en 2015. C'est un record jamais atteint dans notre Pays. Et là encore, c'est important pour l'ensemble de notre économie. ”

Cette dynamique ne doit pas s'inverser, et nous devons poursuivre nos efforts afin de conserver les seuils franchis ces dernières années. Nous marquons aussi des points sur le terrain de l'emploi, en ayant permis l'embauche de +20% de salariés supplémentaires dans le secteur depuis 5 ans. »

2020 s'annonce être l'année des défis, en effet, les Assises du Tourisme – Fāri'ira'a Manihini 2025 qui se sont tenues à la Présidence le 26 septembre dernier ont permis de lancer officiellement les travaux d'élaboration de la prochaine feuille de route pour l'industrie touristique polynésienne.

Depuis 2015, le cadre général des actions est constitué par le déploiement de la Stratégie de Développement Touristique de la Polynésie française 2015-2020.

Cette mise en œuvre est soutenue notamment par l'État au travers du contrat de projet et par l'Union Européenne, via le 11° FED territorial consacré au secteur touristique, et portant sur un appui budgétaire global de 3,6 milliards Fcfp.



La ministre du Tourisme a également procédé à la remise d'attestations de classement dans la catégorie pensions de famille, pour trois établissements : La perle de Taha'a, fare d'hôtes 3 tiare à Taha'a, Va'a i te Moana, fare d'hôtes 1 tiare à Rangiroa, et Villa Enata, chambre d'hôtes 2 tiare, à Hiva Oa.



L'hôtel HIBISCUS - Moorea



ÉCO CAR



TEREVAU

« La journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars, est l'occasion de mettre en avant la situation des femmes, autour de nous, en Polynésie, et dans le monde : fêter les acquis, s'interroger sur nos sociétés, faire entendre les revendications et chaque année, renouveler notre volonté et nos actions dédiées à tendre vers davantage d'égalité entre les femmes et les hommes ».



Priorité aux femmes !



Seuls des hommes travaillaient lors de ce vol Papeete - Los Angeles du 8 mars dernier !

Photos & documentation : Air France

« À titre d'exemple, chez Air France, l'index égalité entre les femmes et les hommes est de 94/100*, ce beau score démontre les engagements forts d'Air France en matière d'inclusion féminine, et mets en lumière les axes d'amélioration sur lesquels nous continuons à avancer. »

“ A vos côtés, Air France s'engage tous les jours d'avantage ”

« C'est dans ce cadre qu'Air France Polynésie organise son vol « Droits des femmes » en mettant en place les actions suivantes sur le vol AF077 de Papeete à Los Angeles :

- Seuls des hommes travaillent, le féminisme n'est pas qu'une affaire de femme, et nos collaborateurs sont également sensibles aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Embarquement et services à bord prioritaires pour les femmes qui le souhaitent.

Par cette action, Air France Polynésie témoigne son soutien et sa reconnaissance à l'ensemble des femmes qui participent à ce vol : ses clientes, comme ses salariées. »

*AIR FRANCE ENGAGÉE POUR LA MIXITÉ ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Consciente de son rôle, Air France est engagée depuis de nombreuses années afin de favoriser l'égalité professionnelle au sein de ses équipes, mais aussi d'impulser une dynamique positive sur les territoires où elle est présente.

Une note de 94/100 pour l'index d'égalité professionnelle femmes/hommes

Au 1er mars 2020, conformément à l'obligation légale, Air France a publié, pour la 2e année, son index sur l'égalité professionnelle entre les femmes

et les hommes. La compagnie obtient la note de 94/100, en progression de 5 points par rapport à l'année dernière, le seuil minimum fixé par le gouvernement étant de 75/100.

Cet index est basé sur 5 critères : écart de salaire, écart d'augmentations individuelles, écart de promotions, augmentations dans l'année du retour de congé maternité, nombre de femmes/hommes dans les 10 plus hautes rémunérations.

Ce résultat reflète l'engagement et le travail mené par l'ensemble des équipes d'Air France pour atteindre une véritable égalité professionnelle.

C'est un encouragement à poursuivre ces efforts.



Tipaniers
moorea

Deux restaurants

à votre disposition tout au long de l'année



Le Midi, Le BEACH restaurant et sa vue imprenable sur le lagon de Haapiti pour un déjeuner décontracté ouvert tous les jours :
de 6h30 à 9h30 pour le petit déjeuner et de 12h00 à 14h15 pour le déjeuner
Bar sur la plage ouvert jusqu'à 19h00



Le Soir, le restaurant JARDIN

vous accueille dans son cadre plus intime idéal pour les dîners romantiques.
ouvert tous les soirs à partir de 18h30

Venez découvrir sa carte de spécialités "Maison"



Carpaccio de bœuf
au bleu d'Auvergne et aux noix

Renseignements & Réservations :

40 56 12 67 - tipaniersresa@mail.pf

Ford

NOUVELLE FOCUS

Photo non contractuelle



À partir de

2 690 000 XPF

Préparez-vous au grand frisson.



Showroom
FORD

Mamao - Tél : 40 50 41 00
www.tahitiauto.pf | Ford Tahiti



Allons plus loin



Votre navette rapide
Moorea-Papeete
développe son activité Fret



Pour toute cotation tarifaire du fret
contactez les guichets
de Moorea : 40 50 03 59
et Tahiti : 40 50 03 56

Suite à une forte demande de la part de la population, mais aussi des commerçants et entreprises de Moorea, la Société Terevau transporte de plus en plus de fret, que ce soit des produits frais en containers isothermes, des matériaux de construction sur palette ou encore des caisses de bière ou tout matériel (pneus, fruits...). *Seuls les produits dangereux tels que carburant, gaz et explosif ne sont pas transportés.*

Désormais, la Société Terevau travaille en partenariat avec la société de transport de Moorea TERE UTA ce qui permet des livraisons à domicile, mais aussi sur des aires de stockage, le fret de quai à quai est également pratiqué.

Compte tenu du succès de ce service et de l'importance du fret transféré, il faut réserver au moins 24 h à l'avance, que ce soit pour le transport maritime ou la livraison terrestre.

L'arrivée du Terevau Piti, fin décembre 2020, permettra l'acheminement de poids lourds et de fret en plus grande quantité.



Une équipe hors du commun proche de sa clientèle du Ta Ho'e, les Capitaines Rere et Louis sont là, à épauler son équipage jusqu'au bout.



Le Capitaine Rere, Eric, et Charlie un client conquis.

Le Terevau

dessert également Raiatea et Huahine, principalement pendant les périodes de vacances scolaires, pour tous renseignements contactez le 89.48.88.88 ou le 40.500.350





Horaires 2020



VOTRE NAVETTE RAPIDE MOOREA-PAPEETE

Départ **MOOREA**

Lundi au jeudi	5h55*	7h25	9h00	12h15	14h45	16h40
Vendredi	5h55	7h25	9h00	12h15	15h00	16h40
Samedi	6h00	8h05	9h45	12h30	15h00	16h40
Dimanche	8h05			14h20	15h50	17h20

* Le lundi: départ de Moorea à 5h40 pendant les périodes scolaires

Départ **TAHITI**

Lundi au jeudi	6h40	8h10	11h30	14h00	15h55	17h25
Vendredi	6h40	8h10	11h30	14h20	15h55	17h25
Samedi	7h15	8h55	11h40	14h10	15h50	
Dimanche	7h20	8h50		15h05	16h35	18h05

Sous réserve des conditions météorologique et des imprévus. Valable pour tous les horaires.

Horaires PARTICULIERS

MER 01 JANVIER / JEU 05 MARS / VEN 01 MAI / JEU 21 MAI / LUN 29 JUIN
MAR 14 JUILLET / DIM 16 AOUT / MER 11 NOVEMBRE

MOOREA	06h15	08h05		14h20	15h50	17h20
TAHITI	07h20	08h50		15h05	16h35	18h05

DIM 12 AVRIL / DIM 31 MAI / DIM 01 NOVEMBRE / 25 DÉCEMBRE

MOOREA		08h05		14h20	15h50	17h20
TAHITI	07h20	08h50		15h05	16h35	18h05

JEU 9 AVRIL / JEU 30 AVRIL / JEU 7 MAI / VEN 29 MAI / VEND 26 JUIN
JEU 24 DÉCEMBRE

MOOREA	05h55	07h25	09h00	12h15	13h40	15h10	16h40
TAHITI	06h40	08h10	11h30	13h00	14h25	15h55	17h25

LUNDI 13 AVRIL / LUN 01 JUIN

MOOREA	06h15	08h05	12h45	14h20	15h50	17h20	18h50
TAHITI	07h20	08h50	13h30	15h05	16h35	18h35	19h30

VEN 10 AVRIL / VEN 8 MAI / SAM 15 AOUT

MOOREA	06h15	08h05			15h50	17h20
TAHITI	07h20	08h50			16h35	18h05

DIM 03 MAI / DIM 10 MAI / DIM 27 DÉCEMBRE

MOOREA	06h15	08h05		14h20	15h50	17h20	18h50
TAHITI	07h20	08h50		15h05	16h35	18h05	19h30

Téléchargez notre
application mobile



GUICHET +689 40 500 356
TAHITI +689 40 500 357

GUICHET +689 40 500 359
MOOREA info@terevau.pf



Première visite officielle, à Moorea, de Mme Annick GIRARDIN Ministre des Outre-mer

Le 2 février dernier, Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer a été accueillie par le Maire de Moorea-Maiao, Evans HAUMANI, et une partie du conseil municipal. Après plusieurs visites en Polynésie, c'est la première fois que la Ministre venait sur Moorea.



Malgré un temps maussade, la matinée s'est terminée par une visite du Belvédère.

Au programme de cette première matinée sur Moorea, visite de la vanilleraie de Francis TCHIN NOA située à Pao Pao sur la route des ananas.

La délégation ministérielle a pu visiter une des plus grandes exploitations de vanille de Moorea qui s'étend sous 4000 m² d'ombrière. Le propriétaire des lieux, Francis TCHIN NOA, a présenté les différentes phases de culture de la Vanille et a évoqué les difficultés des planteurs sur un marché mondial hautement concurrentiel.

Les dossiers c'est bien, mais être sur le terrain, c'est mieux !

— « Je suis très heureuse d'être sur le terrain et d'aller à la rencontre des planteurs de vanille pour être informée des problématiques de la filière a souligné Annick GIRARDIN. Il y a un certain nombre de questionnements de même problématique qui existent dans les autres DOM TOM, c'est pour cette raison que j'aspire à créer une plateforme de recherches, qui regrouperait l'ensemble des chercheurs qui pourraient partager les données scientifiques.

Concernant plus spécifiquement la vanille, je souhaitais être informée sur l'organisation de la filière. Nous savons que la vanille a été beaucoup plus importante, c'est l'or de la Polynésie et bien qu'aujourd'hui la filière soit en progression, il faut retrouver des taux de production et d'exportation qui aillent au-delà de ce que nous connaissons actuellement ».

Accompagner les producteurs.

— « Si l'organisation a progressé avec la structuration de la filière, il reste encore l'accompagnement à faire au plus près des agriculteurs, c'est vraiment essentiel. Lorsqu'on est seul, il n'est pas facile d'avoir accès à une plateforme de recherche, de contacter d'autres producteurs, ou spécialistes qui peuvent répondre à une problématique.

L'accompagnement est la clef de la réussite pour réaliser une production supérieure dans les années à venir ».

Deux rendez-vous importants pour la vanille des Outre-mer.

Lancé en marge du salon de l'agriculture, le premier de ces rendez-vous a permis de présenter la vanille des Outre-mer. Le deuxième temps fort a rassemblé des Chefs français qui ont travaillé la vanille, dont le Chef qui officie au ministère des Outre-mer, ainsi qu'à l'Élysée.

Un concours basé sur des recettes avec du miel a également été mis en place.

Préparer l'agriculture tropicale au changement climatique.

— « Avec le changement climatique, les Outre-mer font devoir faire face à de grands défis notamment dans le domaine de l'agriculture tropicale c'est pour cette raison qu'avec le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), et l'IRD (Institut de recherche pour le développement), je souhaite qu'on investisse davantage pour des accompagnements au quotidien et trouver des solutions aux problématiques de chacun. Les moyens qui seront appliqués pour l'île de la Réunion ne seront peut-être pas les mêmes que pour Tahiti, mais il faut mettre en commun les expériences de chacun ».

Promotion du miel et de la vanille des Outre-mer.

— « En 2020, l'objectif prioritaire du Ministère est de permettre une meilleure visibilité des Territoires d'Outre-mer, précise Annick GIRARDIN, comme en Polynésie où les producteurs désirent obtenir une appellation pour la vanille de Tahiti.

L'idée, c'est de les faire découvrir, ou redécouvrir à travers leurs produits, mais aussi du sport, de la culture comme ici en Polynésie où l'excellence peut se conjuguer avec plusieurs disciplines ».



Mme Emma MARAEA, directrice de l'EPIC « Vanille de Tahiti » et son équipe, ont présenté à la délégation l'organisation de la filière « vanille » au fenua ainsi que les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre pour aider les producteurs et promouvoir la qualité de la vanille polynésienne. En 2019, environ 5 tonnes de vanille ont été exportées, pour un montant estimé à 665 millions xpf, produites par 747 producteurs locaux sur une superficie de 56 hectares d'exploitation.

Source : Ht Commissariat



Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer, a visité lundi 3 février dernier, le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRILOBE) de Moorea et plus particulièrement la plateforme de recherches sur les récifs coralliens, en présence de M. Tearii ALPHA, Ministre de l'économie verte et Mme Nicole BOUTEAU, Ministre du Tourisme. Elle a été accueillie par Mme Annaïg LE GUEN, Directrice du CRILOBE et son équipe de chercheurs, qui lui a présenté l'activité, l'organisation et les projets du centre, reconnu à l'international et impliqué dans le réseau de recherche mondial.

« La Polynésie française, sentinelle de l'environnement »

La ministre des Outre-mer a également visité un laboratoire du centre qui entreprend des expérimentations sur l'évolution des coraux. Elle a rencontré deux jeunes docteurs qui mènent des recherches sur les comportements et la physiologie des requins face au réchauffement climatique.

Elle s'est ensuite rendue sur le chantier de l'écomusée Fare Natura de Moorea. Ce projet a pour ambition de présenter aux visiteurs l'originalité des écosystèmes dans le continuum Terre-Mer des îles du Pacifique, du haut de la montagne jusque dans les océans.

Le Fare Natura proposera un parcours pédagogique, ludique et interactif, avec une capacité à accueillir et former les scolaires et enseignants, avec le concours du CRILOBE. Il représentera également un centre touristique important, étant le premier écomusée de Polynésie française. L'architecture du bâtiment répond à un cahier des charges exigeant, sa forme permettra d'éviter l'utilisation d'une climatisation artificielle. Ce projet imaginé par le CRILOBE et piloté par le Ministère du Tourisme est soutenu par le Gouvernement de la Polynésie française et l'État dans le cadre du Contrat de projets État-Pays 2015-2020. (source : Haut-Commissariat)

À l'issue de cette visite Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer nous déclarait :

- « Nous avons vu les grands réseaux qui sont créés à partir du Criobe, et je félicite ses équipes pour leur travail.

Nous sommes dans le Pacifique, et quelque part, c'est une sentinelle face au dérèglement climatique et à la santé de la biodiversité de nos océans.

L'écomusée que nous avons visité ce matin va exposer les écosystèmes de la faune et de la flore en présentant de façon accessible les recherches scientifiques existantes sur l'environnement en Polynésie, tout d'abord aux scolaires, mais il va également permettre un développement touristique complémentaire pour Moorea.

Il faut une interaction avec le monde économique du Territoire, l'idée d'une plateforme de recherche, c'est comment adapter la recherche fondamentale, mais aussi comment utiliser la totalité de ces connaissances pour un développement sur les différents Territoires, car le lien est important entre l'océan Pacifique, l'océan Indien, ou l'Atlantique avec entre autres, la Guyane.

Le rayonnement de la France, s'exprime également à travers la recherche et des bases comme celle qu'on trouve ici en Polynésie.

La Trajectoire Outre-mer 5.0 que nous avons lancée l'an dernier, donne un cap au développement et à la transformation des 12 territoires ultra-marins français, avec une priorité au développement durable, mais aussi à la bio diversité, à la réflexion sur les océans avec l'engagement de la France de préparer un monde plus juste, plus durable pour les populations en tenant compte de l'écosystème.

Cette trajectoire 5.0 c'est le résultat de ces 17 objectifs de développement durable condensés pour en faire une dynamique stratégique pour tous les Territoires. En Polynésie, le Président du Pays, Edouard FRITCH, a signé cette charte 5.0 ».



L'ouverture au public du Fare Natura est programmée en septembre.



La visite a permis également de rappeler que cette opération illustre la collaboration Etat-Pays. D'une part par le biais d'une convention de gestion et d'exploitation au bénéfice de l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes), établissement d'enseignement supérieur de recherche. D'autre part, l'opération bénéficiant d'un cofinancement Etat Pays au titre du contrat de projets. Son coût global est de 884 millions Fcfp dont près de 336 millions Fcfp financés par l'Etat.



La Ministre a visité différents laboratoires d'expérimentation ; elle s'est dite très intéressée par le comportement des requins.

Après cette visite au CRILOBE, le Maire de Moorea Maïao, Evans HAUMANI a conduit la délégation ministérielle au quai de Papetoai à la rencontre des artisans de Moorea. La Ministre a pu échanger avec de nombreux commerçants et se faire une idée plus précise des différentes facettes économiques de l'île et de la qualité des produits proposés aux touristes.



Portrait d'un passionné de Vanille

La passion pour la vanille de Francis TCHIN NOA, commerçant bien connu sur l'île sœur, a débuté, par hasard, il y a une dizaine d'années. Possédant un grand terrain dans la vallée de Pao Pao, sur la route des ananas, il avait l'intention de développer une activité maraîchère, avant qu'un de ses amis, originaire de Taha'a, spécialiste de la vanille, lui propose de se lancer dans la culture de cette orchidée.

Pour commencer et surtout pour accroître ses connaissances sur cette culture qu'il n'avait jamais pratiquée, Francis comptait investir dans une ombrière de 1 000 m², mais à l'EPIC Vanille de Tahiti, qui vend les ombrières, il ne reste plus que des structures de 2 000 m². Encouragé par son ami, il se décide à acquérir cette serre, c'est le début d'une passion pour cette culture qui aujourd'hui s'étend sur 4 000 m².



Francis TCHIN NOA

Provenant de la famille de son ami qui cultive la vanille depuis de nombreuses années sur l'île de Taha'a, les premiers rejets sont installés sur 983 poteaux, 3 lianes par unité, répartis sous les 2 000 m² d'ombrière.

Malheureusement, le décès de son ami laisse Francis seul et sans expérience pour développer sa culture de la vanille.

Il fait appel à des cultivateurs de Moorea pour l'aider à planter ses lianes et le conseiller pour le compost à employer à base de bourre de coco broyée, mélangée à des végétaux compostés.

Des débuts difficiles.

Au bout de 1 an et demi, pendant la phase de croissance de la liane, il remarque, sur un tuteur, que les feuilles se tordaient. Il fait venir l'EPIC Vanille, qui constate une attaque virale et lui propose de traiter en bio avec de l'huile végétale, mais, quelques semaines plus tard, le problème revient. Il

décide d'effectuer ses propres recherches et achète un microscope qui lui permet de déceler la présence d'un petit insecte qu'il va photographier pour demander l'avis d'une entomologiste du SDR à Papara.

Finalement, il s'agit de *thrips*, insectes de 1 à 2 mm de long, ce diagnostic lui permet de mettre rapidement en place un traitement chimique raisonné préconisé par des amis^[1] qui travaillaient au SDR. Appliqué en une seule fois, ce traitement, très efficace, sauve ses plants, car déjà plus de la moitié était infectée, entraînant une perte estimée à pratiquement 1 an de production. Une seule opération aura permis d'éradiquer l'insecte et désormais Francis, qui maîtrise la technique, surveille très régulièrement ses lianes pour agir immédiatement en cas de nouvelle infestation.

^[1] Francis tient à remercier ses amis, aujourd'hui à la retraite, Edgar TAURAA, Jean Marc TINIRAU et de Djeen CHEOU.



Vanilla x tahitensis

Mme Sandra Lepers-Andrzejewski, responsable du département de recherche de l'Etablissement, a réalisé ces recherches dans le cadre de sa thèse et grâce à des études génétiques menées avec l'Université de Californie, il a été démontré que *V. tahitensis* est un hybride entre *Vanilla planifolia* et une espèce proche de *Vanilla odorata*. Il convient donc d'appeler désormais le vanillier polynésien *Vanilla x tahitensis* ; « x » indiquant qu'il s'agit d'un hybride et non d'une espèce.

Source : EPIC Vanille de Tahiti



« Il faut 2 ans pour qu'une plante prenne de la force, la floraison apparaît la 3e année ».



« Les gousses doivent être cueillies dès qu'elles commencent à jaunir, si elles sont vertes elles n'ont pas la même qualité ».

— « Deux ans après avoir acheté ma première serre, l'EPIC Vanille m'annonce qu'une ombrière de 2 000 m² est disponible à Huahine, se rappelle Francis qui décide de la faire venir, portant sa surface d'exploitation à 4 000 m², pour lui, désormais il ne s'agit plus de tester une nouvelle culture, mais bien de la développer. « C'est un investissement de plus de 20 millions xpf comprenant les serres, la main d'œuvre, la mécanisation et le hangar de stockage et séchage », souligne-t-il.



Au moins 3 mois de séchage sont nécessaires pour atteindre la norme de commercialisation.

Une filière, deux métiers, producteur et préparateur.

La filière vanille se décompose en 2 métiers différents, la production et la préparation. Le producteur réalise, entre autres, la pollinisation, « pendant l'hiver austral, il est nécessaire d'avoir une personne en permanence pour effectuer le mariage, car les fleurs sont éphémères et, dès qu'elles sont écloses, nous ne disposons que de quelques heures pour cette opération ».

« Cette année, la saison a été plus fraîche et a favorisé la floraison, nous avons eu un pic pendant 3 semaines, précise Francis, cette année devrait être notre meilleure production ». Après le « mariage » il faut surveiller la bonne croissance des gousses, puis vient la récolte à maturité. Pour la commercialisation, il faut être préparateur de vanille, soit le cultivateur suit une formation à l'EPIC Vanille sanctionnée par un diplôme lui permettant de vendre ses gousses après avoir respecté scrupuleusement le processus de séchage préconisé lors de cette formation, soit des intermédiaires, également diplômés, achètent les gousses à maturité et gèrent le séchage avant de les revendre à des distributeurs.

La phase de séchage est très importante pour garantir la qualité de la vanille.

— « Il faut mettre les gousses au soleil sur des toiles de jute et les retourner régulièrement pour les faire transpirer et éliminer progressivement l'humidité afin qu'elles gardent leurs arômes, nous explique Francis. Puis elles sont

placées à l'ombre, nous répétons cette opération pendant plusieurs jours, vers la fin du processus nous massons les gousses pour répartir les grains. Au moins 3 mois sont nécessaires pour atteindre la norme de commercialisation ».

“ Un des problèmes de la filière, ce sont les intermédiaires dans le circuit de distribution, au niveau mondial, qui génèrent de l'inflation. ”

Flambée des prix.

« Il y a 10 ans, la filière générait 72 Tonnes sur l'ensemble de la Polynésie, à l'époque le Pays avait imposé un prix plancher, fixé annuellement par arrêté, qui se situait entre 2 700 et 3 200 xpf/kilo, la vanille mûre non préparée.

La plupart des producteurs qui avaient besoin d'une rentrée d'argent après 2 ans sans revenus vendaient à perte.

Lorsque je me suis lancé dans ce projet, j'ai fait un compte prévisionnel et j'arrivais à un prix de revient moyen de 4 200 xpf avec un rendement optimisé de 800 g, bien au-dessus du prix plancher. C'est peut-être pour cette raison, qu'à Taha'a, île emblématique de la Vanille, de nombreuses vanilleraies sont à l'abandon.

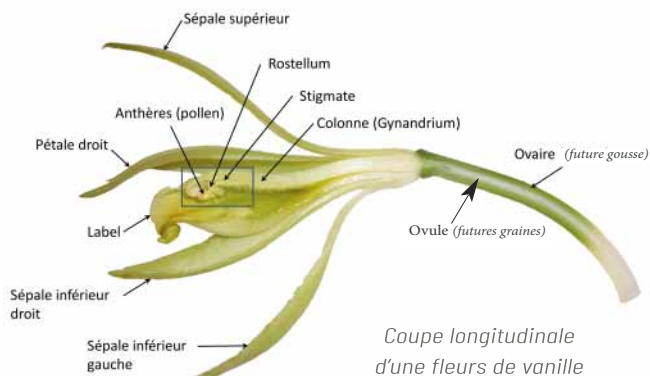
Aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus de réglementation, les prix s'envolent, ils sont calculés en fonction de l'offre et la demande et se situent entre 13 000 et 15 000 xpf/kilo, pouvant aller jusqu'à 25 000 xpf ».



« Le rendement annoncé par les services du Pays est de 1,2 kg par tuteur en production annuelle, mais j'estime que dans les conditions actuelles, cet objectif est impossible à réaliser », remarque Francis dont la production, l'an dernier, s'élevait à 400 g par tuteur. « J'ai fait analyser mon compost qui présente un déficit de certains nutriments ».

Avec l'EPIC Vanille, il a mis en place un protocole de fertilisation qui va permettre d'améliorer son rendement.

Engrais naturel, à base d'excréments de porcs, ce nutriment représente 700 000 xpf d'investissement supplémentaire.



Coupe longitudinale d'une fleur de vanille

© jardinsdefrance.org



La fécondation (pollinisation ou mariage) est assurée manuellement fleur par fleur. On la pratique entre juillet et octobre, tôt chaque matin (car les fleurs ont une vie de quelques heures) et par temps sec (la pluie contrarie la formation du fruit). La fleur est tenue délicatement d'une main, un doigt servant de point d'appui sous la colonne (partie centrale de la fleur). A l'aide d'un stylet, on déchire la membrane qui sépare les organes mâle et femelle, le pollen et le stigmate, pour les mettre en contact.

Afin de garantir la qualité de la vanille mûre récoltée en Polynésie française, des comités de surveillance de vanille mûre ont été mis en place dans chaque commune et sont chargés, à chaque vente de vanilles mûres (de mai à novembre) de contrôler la maturité, la taille et la texture des gousses : critères nécessaires à la préparation d'une vanille de qualité.

Source : EPIC Vanille de Tahiti



« Notre vanille (*Vanilla x tahitensis*) a des caractéristiques gustatives exceptionnelles par rapport aux autres marchés et il est important de développer la recherche dans ce domaine pour arriver à maîtriser la production », souligne Francis.

Actuellement, le prix du marché mondial est conditionné par la vanille malgache.

– « À Madagascar qui produit 2 500 Tonnes par an, les prix sont de l'ordre de 200 à 300 € la vanille sèche, il y a deux-trois ans, suite à une baisse de production liée à de fortes intempéries, le prix était monté jusqu'à 800 €.

À Tahiti avec un prix entre 300 à 800 € le kilo si nous avons un bon rendement nous pouvons suivre. Rappelons que pour vendre 1 kg de vanille sèche il faut utiliser 3 kilogrammes de vanille mûre, si je reprends mon prix de revient optimal pour 800 g par tuteur à 4 200 xpf le kilo, nous aurions un prix de revient de la vanille sèche à 12 600 xpf soit 105 € le kilo, mais aujourd'hui je n'ai qu'un rendement de 400 g par tuteur ce qui ramène mon prix de revient à 8 400 xpf le kilo de vanille mûre ».

“ Notre vanille ne pourra jamais concurrencer la vanille malgache avec sa production annuelle de 2 500 Tonnes contre 20 Tonnes en Polynésie, ce qui représente 1 % au rang mondial. ”

– « Aujourd'hui, il nous faut absolument améliorer la production et arriver à 1 kg voire 1,5 kg par tuteur et par an, c'est indispensable pour faire un calcul économique de la filière, car le jour où nous maîtriserons le rendement exact et régulier par tuteur cela permettra d'établir un prix moyen, et pour faire évoluer la filière nous avons besoin de conseils de la part de scientifiques et le soutien du Pays dans cette démarche.

Les Anciens, dont mes parents, arrivaient à produire jusqu'à 250 Tonnes par an. Il faut s'interroger sur l'absence de motivation des agriculteurs pour développer la filière vanille, une de ces raisons principales est certainement le manque de rentabilité lié à une production relativement faible ».

Une appellation d'origine protégée pour la vanille de Tahiti.

– « Aujourd'hui, il n'y a pas de coopérative pour gérer la commercialisation de notre produit, chacun travaille dans son coin.

Je suis le Vice-Président d'une association qui regroupe des producteurs et nous sommes en train d'œuvrer pour faire classer notre vanille en appellation d'origine protégée. Les démarches sont longues et complexes, car il faut tout d'abord un arrêté du Pays, puis transmettre le dossier à Paris pour une instruction définitive à Bruxelles au niveau de l'Europe.

Mais je reste convaincu qu'avec notre détermination et notre volonté de sauvegarder notre vanille nous arriverons à nos fins dans les mois à venir ».

Le témoignage de ce passionné est d'autant plus intéressant qu'il est autodidacte et n'a reçu aucune subvention du Pays. Il s'agit d'un entrepreneur qui s'efforce d'améliorer le système de production afin de mieux cerner les prix pour une meilleure commercialisation.

Cette filière offre de bons espoirs de développement économique pour Moorea, et l'intérêt porté par la ministre de l'Outre Mer Annick GIRARDIN lors de la visite de la vanilleraie de Francis laisse augurer une collaboration et un partage d'informations sur les recherches des scientifiques métropolitains.





Nouveau SUV

SELTOS

High tech High pleasure

À partir de **3 490 000 F**



The Power to Surprise

Gendarmerie de Moorea

Sécurité routière Délinquance

Bilan 2019

Comme tous les ans, au cours du 1er trimestre, nous faisons un point sur le bilan de la délinquance et de la sécurité routière sur Moorea. Nous avons rencontré le commandant de la Brigade, le Major Roger PALADE qui nous présente ce bilan 2019.



Bilan 2019

11 accidents (-50%) : 1 mort - 12 blessés

/ 22 accidents : 3 morts - 28 blessés en 2018

Infractions Alcoolémie : 50

/ Infractions Alcoolémie : 53 en 2018

Infractions Stupéfiants : 13

/ Infractions Stupéfiants : 15 en 2018

Rétention Permis de conduire : 9

/ Rétention Permis de conduire : 14 en 2018

Infractions Police de la route : 880 (+1,85%)

/ Infractions Police de la route : 864 en 2018

Infractions graves au code de la route : 158 (+16,2%)

/ Infractions graves au code de la route : 136 en 2018

Pour tous : obligation du port de la ceinture

Le bouclage de la ceinture ne souffre aucune exception, **même pour un trajet de 200 m**. Le non-respect de cette règle de sécurité élémentaire peut-être sanctionné par une amende.

Pour les enfants : des systèmes de retenue adaptés

Votre enfant a moins de 10 ans ? Sa place est à l'arrière. L'endroit le plus sûr en cas de chocs latéraux étant la place centrale.

Deux dérogations à ce principe :

— la première pour un dispositif bébé « dos à la route », sur le siège avant passager, à la condition exclusive de désactiver l'airbag ;

— la seconde, lorsque la banquette arrière est inexistante ou non pourvue de ceintures de sécurité. Votre enfant doit être installé dans un dispositif de retenue spécifique à son âge, son poids et sa morphologie. Ces dispositifs répondent à des normes homologuées au niveau européen.

Lors d'une collision à 50 km/h, la violence de l'impact équivalait à une chute du 3e étage d'un immeuble. En cas de projection contre une partie rigide de l'habitacle (montants de portes, sièges, pare-brise) les conséquences mortelles peuvent survenir chez l'enfant **dès 20 km/h ! À chaque trajet, assurez-vous que votre enfant est bien retenu.**

Sécurité routière.

En 2019, grâce à une présence accrue de la brigade sur la route de Moorea, il a été constaté une baisse significative du nombre d'accidents de 50 % par rapport à 2018 ; la seule victime décédée était un homme qui a été percuté par un véhicule qui n'a pu l'éviter alors qu'il marchait au milieu de la chaussée, en pleine nuit.

Le nombre de blessés est aussi en forte baisse, moins 63 % par rapport à 2018.

La cause principale des accidents demeure l'alcool.

— « Les différentes actions ont porté sur des contrôles de vitesse, le port du casque, l'alcoolémie et le comportement. À noter que les verbalisations portent sur des faits relativement graves tels que franchissement de ligne continue, l'absence de casque ou du port de la ceinture.

Ces bons résultats sont également liés à l'intervention régulière des motards de la Brigade motorisée de Tahiti, mais aussi au concours de la police municipale ».

Sensibilisation au port de casque homologué.

— « En cas d'infraction aux dispositions de l'article 331-2 du Code de la route territorial relatif à la conformité et à l'homologation d'un casque de protection, il a été mis en place une alternative à la verbalisation.

L'intéressé doit se procurer un casque homologué neuf, se présenter à la Brigade

avec l'ancien casque et le nouveau et nous remettre l'autorisation de destruction de l'ancien casque qui lui aura été remise lors du contrôle. Ainsi, le contrevenant, muni d'un casque neuf et homologué, ne sera pas verbalisé et l'ancien casque sera détruit.

Il a un délai de 30 jours pour présenter un nouveau casque et profiter de cette mesure alternative. Au-delà de ce délai, il devra payer l'amende forfaitaire de 16 100 xpf ».

Nuisances sonores.

— « Sur Moorea, il n'existe pas vraiment de « rodéo » de deux roues comme à Tahiti, par contre nous avons dû faire face à un problème concernant un rassemblement nocturne, sur la route du Belvédère, de près de 300 personnes. En voiture et deux roues, ils génèrent des nuisances sonores avec des « basses », ils avaient également des comportements inappropriés, voire dangereux, avec leurs engins.

Au cours de l'année dernière, nous avons réussi à mettre un terme à ce rassemblement, mais le bruit reste un fléau à Moorea, nous saisissons régulièrement des baffles ».

Contrôles routiers et prévention.

— « Cette année, nous allons maintenir nos contrôles routiers et continuer à travailler, avec la Commune de Moorea, sur la prévention que ce soit au niveau des casques, mais aussi sur la responsabilisation des cyclistes qui roulent à contre sens ».

Le casque : moto, scooter, obligatoire et essentiel vélo et bicyclette fortement recommandé

L'article 64 du Code de la route polynésien oblige tout motocycliste ou cyclomotoriste à porter un casque protecteur, conforme aux normes de fabrication en vigueur. Il est efficace pour prévenir les blessures à la tête qui nécessitent souvent de longs traitements et peuvent laisser des séquelles permanentes. Selon les études réalisées sur le sujet, un conducteur deux roues qui portent un casque encourrent un risque trois fois moins élevé de souffrir d'une blessure à la tête que celui qui n'en porte pas. De plus, le port du casque réduirait de 37 % le risque de décès à la suite d'un accident.

Même si ce n'est encore qu'une mesure préventive, portez un casque protecteur pour vélo, formé d'une coquille rigide, rembourré à l'intérieur et muni d'une jugulaire, le tout à la norme européenne EN 1078.



Les blessures à la tête sont la cause d'environ 80% des décès chez les cyclistes.



Les casques portant les normes NF verte, ou Européenne (E numéro indiquant le pays) sur étiquette blanche sont autorisés à la vente en Polynésie française.

En cas d'accident, non seulement un casque non homologué ne vous protégera pas, mais l'assurance pourra refuser de vous indemniser.



Brigade Territoriale Autonome de Moorea-Maiao

9 Sous-Officiers dont

1 Commandant de brigade, 1 adjoint

7 adjudants et gendarmes tous OPJ

1 gendarme adjoint volontaire

4 gendarmes mobiles détachés

qui viennent renforcer la brigade tous les 3 mois.

Délinquance.

Le nombre de faits constatés est quasiment stable, avec une légère baisse soit 739 faits en 2019 contre 751 en 2018.

Vols

— « Il s'agit principalement de vols (300 faits) que ce soit vols à la roulotte, vols sans violence, cambriolages, vols dans les habitations sans effractions et surtout beaucoup de vols d'opportunité qui auraient pu être évités en fermant sa voiture à clef, car généralement les voleurs testent plusieurs voitures et vont à la facilité en dérobant des objets dans des véhicules ouverts et surtout éviter de laisser des objets en évidence. Les conseils sont les mêmes pour les habitations, ne pas laisser sur une terrasse sans surveillance ou bien sur la plage, les objets de valeur (téléphone, ordinateur). À noter que les vols avec violence sont extrêmement rares. Le taux de résolution de ces affaires est de près de 30 % équivalent à 2018 ».

“ Nous constatons une hausse des consommateurs d'ICE sur Moorea et surtout un changement de comportement de ces individus qui sont de plus en plus violents et difficiles à maîtriser lors des interpellations. Nous avons eu confirmation de ce phénomène lors d'intervention sur les bagarres ou autre contrôle où des prises de sang ont confirmé la prise d'ICE. ”

Stupéfiants

— « Concernant les stupéfiants avec l'aide de la police municipale, nous avons pratiquement fait autant de saisie de cannabis qu'en 2018, mais nous constatons que les affaires de stupéfiant et de vols sont souvent liées, car les personnes consommatrices de drogues volent pour se procurer de l'argent afin d'acheter leur dose.

En 2019, la Brigade de recherches de Papeete est intervenue à plusieurs reprises sur des affaires d'ICE et, en fin d'année, ils ont interpellé sur Moorea des individus soupçonnés de participer à un trafic ».

Violences

— « Avec une hausse de plus de 28 % soit 185 cas contre 144 en 2018, les violences intrafamiliales sur concubin, ou concubine sont le point noir de cette année 2019, bien que cette augmentation n'est peut-être pas due à plus de violence, mais plutôt à plus de faits rapportés.

Que ce soit en Polynésie française ou en Métropole, la parole s'est libérée et des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour mettre à l'aise les victimes et faciliter la parole. Les causes sont souvent liées à des disputes qui dégénèrent suite à une consommation excessive d'alcool ».

— « Notre mission ne s'arrête pas uniquement à la sécurité routière et à la répression de la délinquance; en 2019, nous avons réalisé des enquêtes spécifiques, nous sommes intervenus sur l'accident du jeune garçon qui s'est fait mordre par un requin au lagoonarium, et pour cette touriste qui a été attaquée par un requin lors d'une sortie baleine. Nous avons entendu les témoins, fait des investigations pour que la justice ait les éléments nécessaires aux actions à mener. Dans le cadre de notre mission de maintien de l'ordre, nous sommes intervenus, à plusieurs reprises, sur les piquets de grève de l'hôtel InterContinental et devant le magasin Champion de Vaire ».



Des relevés d'empreintes peuvent confondre les cambrioleurs.



Concernant les stupéfiants, la Gendarmerie, avec l'aide de la police municipale, a réalisé autant de saisie de cannabis qu'en 2018.



Lors de leurs interventions, les gendarmes font face à des jeunes, 16/17 ans, beaucoup plus agressifs et violents.

« Très souvent déscolarisés, ils sont livrés à eux même, car il y a un désengagement des familles. C'est un phénomène nouveau sur Moorea » souligne le Major Roger PALADE.

La pêche lagonaire fait partie de la culture polynésienne notamment pour les habitants des îles éloignées. Activité accessible à tous, elle représente pour beaucoup une activité de subsistance, mais peut s'exercer aussi dans un but lucratif (pêche professionnelle), récréatif (pêche de plaisance/sportive) ou une combinaison de ces activités.

Les techniques traditionnelles de pêche lagonaire sont nombreuses, s'adaptent à chaque espèce de poisson ou type de prise, et un pêcheur est bien souvent pluridisciplinaire.

Parmi les principales techniques de pêche, la plus accessible reste la pêche lagonaire.

Le pêcheur lagonaire n'a généralement pas besoin de gros moyens matériels (sauf pour le parc à poissons) pour exercer son activité. Comme tous les acteurs de la filière pêche, il doit respecter la réglementation en vigueur et observer les règles sanitaires.

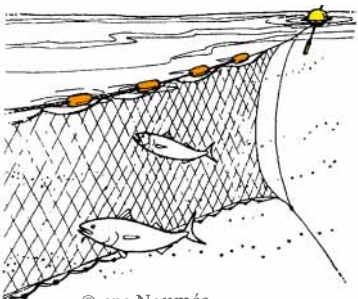


© DRM

- Rappel sur la réglementation de la pêche au filet
- Traitement et conservation du poisson
 - Traitement du poisson à bord
 - Conservation du poisson

La pêche au filet est très commune et présente une grande diversité :

- le filet maillant *parava*, où le poisson se coince dans les mailles du filet,
- le filet entonnoir conduisant à une nasse *ha'apua*,
- le filet encerclant *fa'a'ati* à petites mailles ou senne de plage,
- l'épervier *upe'a taora*.



© cps Nouméa

Rappel sur la réglementation de la pêche au filet

La règle générale stipule que le filet doit mesurer au maximum 50 m de long, et sa maille doit faire au minimum 4 cm de côté (4 doigts).

Il existe 3 exceptions à cette règle pour la pêche :

1. des ouma alevins de mullidés (*upe'a ouma* autorisé),
2. des *inaa* alevins de gobiidés (*upe'a inaa* ou *tava'e*),
3. des *ature* selar crumenophthalmus et des *operu* decapterus macarellus (*upe'a ature* ou *upe'a anave*).

Par ailleurs, la distance entre 2 filets ne doit pas être inférieure à 100m et la pose d'un filet ne doit pas dépasser 24h séparée par intervalle de 24h. Les filets dormants ou dérivants doivent être signalés au moyen de flotteurs avec un pavillon carré de couleur vive et ne doivent pas gêner la navigation notamment au niveau des passes. Ils sont interdits à l'extérieur du lagon.

En saison de *ature* uniquement :

- de 5h à 17h, la pêche à l'aide de filets est réservée aux sennes de plage dont les grands filets à *ature* (*upe'a anave*), pour la capture des poissons pélagiques (*Ature*, *Operu*, *Orare*, etc....).
- de 17h à 5h, la pêche au filet est réservée aux petits filets de la catégorie dite *Parava* qui devront être localisés par des repères bien visibles (bouées ou autres).

Les pêcheurs utilisant d'autres moyens de capture à condition que ceux-ci soient conformes : lignes diverses, harpon, fusil-harpon, etc.... pourront exercer en tout temps leurs activités sans toutefois gêner la pêche au grand filet.

Le traitement et la conservation du poisson

Le prix de vente du poisson dépend de l'offre et de la demande, mais aussi de la qualité du produit et de sa présentation. Le traitement du poisson commence dès sa capture.

Caractéristiques du poisson frais

Un poisson frais présente les caractéristiques suivantes :

- Faible odeur
- Corps rigide et élastique (le doigt ne marque pas)
- Peau et écailles brillantes
- Paroi abdominale ferme
- Pupille noire
- Cornée transparente
- Branchies rouge-brillant.

Altération de la chair après la capture

On peut schématiser ainsi les causes d'altération du poisson.

a) **Actions enzymatiques** : Les enzymes contenues dans les tissus et le sang du poisson sont une première cause d'altération du poisson.

b) **Contamination bactérienne** : Elle joue le rôle principal de l'altération du poisson.

Les bactéries, présentes sur le poisson de son vivant au niveau des organes en contact avec le milieu extérieur (peau, branchies, tube digestif), se développent et se répandent rapidement dès la mort du poisson. Les souillures par manipulation accélèrent la contamination.



Traitement du poisson à bord

Dès sa capture, le poisson doit subir les traitements suivants :

a) Abriter : Les poissons doivent être systématiquement mis à l'abri du soleil, car celui-ci détériore très rapidement la qualité de la chair. Pour cela, il est utile de disposer d'une glacière ou de couvrir le poisson de feuillage ou d'une toile.

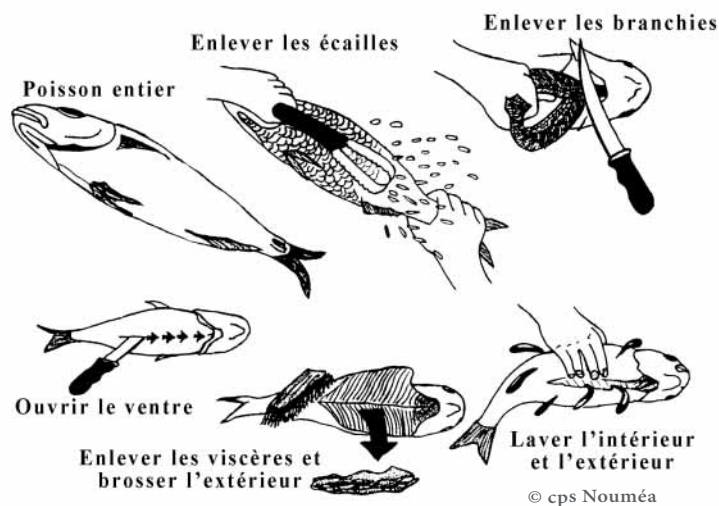
b) Rafraîchir : Arroser de temps en temps le poisson avec un seau d'eau de mer et le couvrir avec un sac humide afin de ralentir le dessèchement.

c) Saigner : Il est conseillé de saigner le poisson quand il est encore vivant afin de sauvegarder la couleur naturelle de la chair et surtout se débarrasser de certains acides qui se forment dans le sang du poisson au moment où il se débat sur la ligne; ces acides peuvent causer un ramollissement de la chair, particulièrement chez les gros poissons comme les thonidés. Pour cela, il faut transpercer à deux ou trois centimètres en retrait des nageoires pectorales et trancher la nageoire caudale pour faciliter l'écoulement du sang.

- Transpercer le cœur
- Transpercer 2 à 3 cm en retrait de la nageoire pectorale et trancher la nageoire caudale

d) Éviscération du poisson : Après avoir saigné soigneusement le poisson, il convient de le vider de ses viscères. À l'aide d'une brosse, enlever le sang resté au fond de la cavité viscérale. Si les conditions ne le permettent pas (mordages importants, conditions météo etc...), les poissons peuvent être mis sous glace aussitôt après avoir été saignés : l'éviscération se fera plus tard.

e) Nettoyer : Enlever le mucus chargé de bactéries de la surface du corps à l'aide d'une eau propre. En résumé, une bonne saignée, une éviscération suivie d'un bon lavage éliminent une bonne partie des foyers de contamination.



© cps Nouméa



© DRM

Pour bénéficier du prix réservé aux professionnels, les pêcheurs titulaires d'une licence de pêche et les titulaires de la carte professionnelle (lagon) doivent présenter leur licence de pêche ou une carte professionnelle valide au gestionnaire de la machine à glace.



La glace en paillettes :

Plus sèche et très froide (-7°C), brisée en de nombreuses pièces fines, elle est idéale pour le transport et la conservation des denrées alimentaires. Sans air, la conservation est optimisée.

Des machines à glace installées à Paopao et à Papetoi



Pour soutenir les pêcheurs professionnels, Poti marara, bonitier, pêche lagonaire, le Pays met gracieusement des équipements froids à disposition des coopératives de pêche. Onze installations ont été réalisées sur Tahiti et la Presqu'île, deux à Moorea.

Les Marquises, les Îles sous le vent, les Tuamotu et les Australes bénéficieront également de ce dispositif.

Les particuliers peuvent acheter de la glace.

Bien que cette mesure soit avant tout destinée à soutenir les professionnels de la pêche côtière, le public peut également venir acheter de la glace, mais les professionnels ont la priorité.

Retrouvez la carte des installations et leurs coordonnées GPS sur le site de la DRM.

Conservation du poisson

La mise sous glace et la saumure

Le poisson frais se conserve quelques heures seulement à température ambiante, de 1 à 4 jours à 10°C et plusieurs mois à -20°C.

a) La mise sous glace

Le froid ralentit l'action enzymatique et la prolifération des microorganismes. La meilleure présentation de la glace pour la conservation du poisson est la glace paillette ou pilée.

- Le poisson doit être posé sur le ventre rempli préalablement de glace au fond de la glacière et entre chaque couche de poissons, un lit de glace doit envelopper intimement chaque individu afin de le refroidir le plus rapidement possible.
- L'épaisseur de la première couche de glace dépend de la quantité de poisson, de la qualité de la glacière, de la durée de la campagne et de la distance du lieu de pêche au quai de débarquement.

b) La saumure

La saumure permet un refroidissement rapide du poisson, car toutes les parties en contact avec l'extérieur sont réfrigérées par l'eau glacée.

Il existe 2 formes de saumure :

1. Mélange de glace et eau de mer, dont les proportions sont les suivantes : 1/3 d'eau de mer pour 2/3 de glace paillette.

Au delà de 8h, l'aspect extérieur du poisson change. En effet, le poisson perd sa couleur vive et les yeux commencent à blanchir à cause du sel contenu dans l'eau de mer.

Pour une plus longue conservation, mettre le poisson sous glace après l'avoir trempé dans la saumure.

2. Eau de mer réfrigérée à l'aide d'un circuit frigorifique.

La température de l'eau descend de 0°C à -20°C.

Pour éviter la congélation de l'eau, une certaine quantité de gros sel est rajoutée à l'eau de mer.

Cette forme de saumure permet de conserver le poisson plus d'un mois.

La Direction des Ressources Marines

Tél. : 40 50 25 50 – Fax : 40 43 49 79 – BP 20 - 98713 Papeete Tahiti, Fare Ute, Immeuble Le Caill 2e étage

mail : drm@drm.gov.pf - Site : www.ressources-marines.gov.pf - [@ressourcesmarines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)

Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi 7h30- 15h30 & Vendredi 7h30 - 14h30



« La DGAE vous informe sur vos droits et obligations dans différents domaines : achat de biens de consommation, démarchage à domicile, assurances, conclusion du contrat ... Des fiches infos, très complètes, vous donnent de nombreux conseils que ce soit, par exemple, en droit de la consommation (les garanties légales et commerciales, la livraison, le devis...) ou bien encore Logement/Immobilier (Location – les formalités obligatoires du bailleur, les droits du locataire...)»

Nous vous présentons les conseils de la DGAE concernant LA LIVRAISON ainsi que la réglementation des LOTERIES DÉNOMMÉES « BINGO ».

La livraison

L'étape de la livraison est incontournable pour tous les achats faits à distance. Elle l'est aussi pour certains achats faits en magasin, comme par exemple lorsque la marchandise n'est pas disponible immédiatement ou lorsqu'elle est trop encombrante pour que le consommateur puisse l'emporter du magasin.

Vous pouvez demander au professionnel de livrer le bien à la date ou dans le délai indiqué par le vendeur ou demandé par l'acheteur au moment de l'achat. La livraison c'est donc le transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien.

L'obligation du professionnel quant à la livraison du bien

LE PROFESSIONNEL LIVRE LE BIEN A LA DATE OU DANS LE DELAI INDIQUE AU CONSOMMATEUR

Sauf exceptions :

- dans le cas où le consommateur et le professionnel décident de convenir ensemble d'une autre date de livraison que celle initialement prévue.
- dans l'hypothèse où le professionnel n'aurait pas indiqué au consommateur une date ou un délai de livraison, il est contraint de livrer ou d'exécuter le service dans un délai maximal de 30 jours à compter de la conclusion du contrat.

> Si la date ou le délai de livraison sont imprécis.

Il ne peut pas y avoir de date ou de délai imprécis car cela peut être considéré comme abusif. En effet, les clauses indiquant une livraison « dès que possible », « selon les disponibilités d'approvisionnement du fabricant », ou pour une « date donnée à titre indicatif » sont présumées abusives.

De telles clauses peuvent conférer un avantage excessif au professionnel en le laissant libre de déterminer unilatéralement la date de livraison.

C'est à lui d'apporter la preuve que la clause ne constitue pas un caractère abusif. Si une telle clause figure dans le contrat, le consommateur peut ne pas prendre en compte et exiger la livraison sans retard injustifié au plus tard dans les 30 jours qui suivent la commande.

> Si la livraison doit se faire à une date précise.

Parfois, la date de livraison est un élément essentiel, déterminant l'achat : cadeau d'anniversaire, départ en vacances, mariage etc. Si la marchandise doit être livrée à une date précise et s'il s'agit d'une condition essentielle pour le consommateur, il faut le préciser par écrit dans le contrat et ne pas se contenter de promesses verbales du professionnel.

Par exemple : gâteau d'anniversaire à livrer le 24 avril avant 15 heures. En cas de non-respect du délai prévu, le consommateur pourra demander l'annulation plus facilement s'il apporte la preuve que la date de livraison était importante pour lui.



PROBLEMES LIES A LA LIVRAISON

Conseil pratique : Lorsque le livreur se présente chez vous, ne signez pas tout de suite le bon de livraison. Vérifiez d'abord que la marchandise n'a pas de défaut apparent.

• **Si la marchandise ne correspond pas à ce que vous avez commandé, refusez-la et ne signez pas le bon de livraison. Adressez une lettre recommandée au vendeur en le mettant en demeure de vous livrer la marchandise convenue et si le vendeur propose l'échange contre un autre modèle, vous n'êtes pas obligé d'accepter.**

• **Si la livraison n'est pas complète ou si le produit a été abîmé, faites des réserves sur le bon de livraison en indiquant quels éléments de votre commande n'ont pas été livrés ou ont été abîmés et envoyez une lettre de mise en demeure, en recommandée, pour obtenir le reste de votre commande.**

• Si vous êtes absent au moment de la livraison vous pouvez donner mandat à quelqu'un pour réceptionner votre commande. Dans tous les cas, en cas de problème vous pouvez tenter de trouver un arrangement amiable avec le vendeur, par exemple celui de garder la marchandise en contrepartie d'une diminution de prix.

Les conséquences au manquement d'obligation du professionnel

La résolution du contrat

Dans le cas où le vendeur ne respecte pas ses obligations, le consommateur peut annuler le contrat en respectant la procédure suivante :

- dans un premier temps, il met en demeure le professionnel par courrier recommandé avec accusé de réception ou par un autre écrit sur support durable (message électronique par exemple) d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable.

- ce n'est que dans l'hypothèse où le professionnel ne se serait pas exécuté durant ce nouveau délai, que le consommateur pourra, selon les mêmes

modalités, informer le professionnel qu'il veut mettre fin au contrat.

Attention : un retard de quelques jours n'est pas suffisant pour obtenir l'annulation de la vente.

Le contrat est considéré comme annulé à réception de la lettre ou de l'écrit informant le professionnel de cette annulation à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, le consommateur peut immédiatement annuler le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien à la date ou à l'expiration du délai et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat.

BON A SAVOIR

Le transfert de risque lors de la livraison du bien

Il y a des conditions dans lesquelles le risque d'endommagement ou de perte d'un bien qui fait l'objet d'une livraison est transféré du vendeur au consommateur.

1- Lorsque le consommateur ou la personne qu'il a désigné, autre que le transporteur proposé par le professionnel, prend possession de la chose.

Par exemple : si le bien est livré chez vous et que vous avez signé le bon de livraison et pris possession de la chose, vous êtes responsable de tous les dommages qui pourraient être causés à partir de ce moment là.

2- Lorsque le consommateur confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par le professionnel, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au consommateur à la remise du bien au transporteur.

Les conséquences attachées à l'annulation du contrat

Le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé. Tout retard entraîne une majoration de plein droit d'une somme à rembourser qui s'établit :

- 10% de la somme pour un retard inférieur ou égal à 30 jours
- 20% de la somme pour un retard allant de 30 jours à 60 jours
- 50% au-delà de 60 jours de retard.



La demande d'agrément pour l'organisation de loteries dénommées « Bingo » est déposée auprès de la Direction générale des affaires économiques DGAE ou de la circonscription administrative concernée deux mois au moins avant la date du premier tirage de bingo.

Règlementation des loteries dénommées « BINGO »

La loi du Pays n° 2019-33 du 05 décembre 2019 définit les modalités d'organisation des loteries dénommées "Bingo" et institue une fiscalité sur ces loteries. (JOPF n°77 NS du 05/12/2019 p. 1511). Un arrêté n° 73 CM du 16 janvier 2020, applicable depuis le 1 février 2020, fixe les modalités d'application de la loi du pays 2019-33 du 5/12/2019 précitée.

DEMANDES D'AGREMENT POUR L'ORGANISATION DE LOTERIES DENOMMEES « BINGO » DANS UN BUT SOCIAL, CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SPORTIF SONT FAITES PAR LES SEULS ASSOCIATIONS, ORGANISMES AGREES OU FEDERATIONS.

L'Article LP 4 de la loi du Pays n° 2019-33 du 05 décembre 2019 : l'agrément peut être délivré après avis du maire de la commune du lieu du tirage des loteries dénommées « Bingo », par arrêté du Président de la Polynésie française :

- aux associations, fédérations et organismes régulièrement créés à but non lucratif justifiant d'une durée d'existence d'au moins un an et d'au moins 20 membres à jour de leur cotisation pour les associations et organismes, ou d'au moins 40 membres à jour de leur cotisation au sein de l'ensemble des associations adhérentes pour les fédérations ;
- aux associations reconnues d'utilité publique et aux associations reconnues d'intérêt général ou collectif.

AUCUN BINGO NE PEUT ÊTRE ORGANISÉ AVANT L'OBTENTION DE L'AGREMENT

Extrait de l'ARRETE n° 73 CM du 16 janvier 2020 fixant les modalités d'application de la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées "Bingo" et instituant une fiscalité sur ces loteries.

• La demande initiale d'agrément (*téléchargeable sur le site dgae.gov.pf*) est signée par le représentant légal de l'association ou de l'organisme à but non lucratif et doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une copie des statuts de l'association ou de l'organisme demandeur ;
- une copie de la publication au Journal officiel de la Polynésie française de la déclaration de création de l'association ou de l'organisme demandeur ;
- une copie de la parution au Journal officiel de la Polynésie française de la composition du bureau à jour de l'association ou de l'organisme demandeur
- l'avis du maire du lieu prévisionnel de tirage des bingos.

• Le renouvellement de la demande d'agrément (*téléchargeable sur le site dgae.gov.pf*) est signé par le représentant légal de l'association ou de l'organisme à but non lucratif et doit être accompagné des pièces suivantes :

- en cas de modification des statuts de l'association ou de l'organisme demandeur, une copie des statuts ou en l'absence de modification, une attestation de non-changement de situation selon le modèle fixé en annexe 2 du présent arrêté ;
- en cas de modification du bureau, une copie de la parution au Journal officiel de la Polynésie française de la composition du bureau à jour de l'association ou de l'organisme demandeur ou en l'absence de modification, une attestation de non-changement de situation selon le modèle fixé en annexe 2 du présent arrêté ;

- le rapport prévu par l'article LP. 10 de la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées "Bingo" et instituant une fiscalité sur ces loteries, sauf s'il a été préalablement envoyé à la direction générale des affaires économiques ou à la circonscription administrative de l'archipel concerné

- l'avis du maire du lieu prévisionnel de tirage des bingos.

• L'administration accuse réception du dépôt de la demande complète. Elle instruit la demande dans un délai de deux mois à compter de l'accusé de réception de la demande complète. Lorsque le dossier ne comporte pas l'ensemble des pièces nécessaires, l'administration délivre une demande de pièces complémentaires, mentionnant les pièces manquantes ainsi que le délai dans lequel elles doivent être fournies. Si le dossier n'est pas complété dans le délai imparti, la demande est caduque.

• Pour la mise en oeuvre de la procédure prévue à l'article LP. 12 de la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 susvisée, l'autorité administrative compétente notifie, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en mains propres contre décharge, à l'association, à la fédération ou l'organisme les faits qui lui sont reprochés et la nature de la sanction envisagée ainsi que la possibilité de faire valoir, par écrit, ses observations dans un délai maximum de quinze jours.

Consommateurs - Professionnels

rendez-vous sur le site www.dgae.gov.pf

Performant — Réactif — Efficace

En trois clics, trouvez les dossiers, les aides et les conseils ainsi que tous les textes réglementaires (liens avec le site LEXPOL)

PRO DGAE Polynésie française

DGAE

Bâtiment des Affaires Economiques – Fare Ute – Papeete

BP 82 - 98713 Papeete

Tél. : 40 50 97 97 Fax : 40 50 97 79

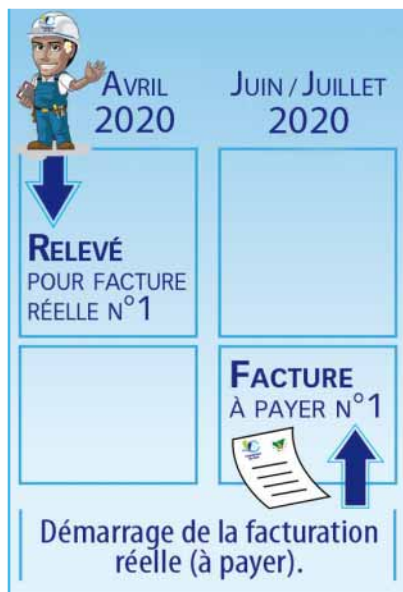
Mise en service

de la station de traitement des eaux de HAUMI

Installation

de 2 nouvelles fontaines publiques

Intempéries



Facturation secteur de HAUMI

“ Pour la dernière série de factures fictives, la relève des compteurs devrait s'effectuer courant avril avec une facture à payer en juin. La facturation forfaitaire continue pour le 1er semestre et sera calculée au prorata temporis pour la dernière facturation lors du basculement au tarif compteur. Nous allons probablement facturer les 6 premiers mois au forfait comme les années précédentes et basculer sur la facturation réelle à partir de début juillet, cela sera plus simple pour la compréhension de tous. ”

L'agence de Moorea fait le point sur la potabilisation du secteur desservi par la nouvelle station de traitement des eaux de Haumi.

Actualités

– « Depuis la mise en service de la station de traitement des eaux de Haumi en juillet dernier, l'eau est potable pour les 750 abonnés du secteur, situé entre la station Mobil de Vaiare PK 5,5 et l'école de Maatea compris. Dans un premier temps, il a fallu faire des tests et des réglages sur le réseau de distribution principal, puis traiter l'eau afin d'obtenir une eau dépourvue de bactéries.

Nous avons dû purger à de nombreuses reprises le réseau existant qui pendant des décennies a contenu de l'eau, provenant de la rivière, chargée en boue et autres débris végétaux; nous avons extrait des centaines de litres de boue.

Cette opération terminée, des analyses nous ont permis de définir que l'eau distribuée depuis janvier est conforme aux normes de l'hygiène et parfaitement potable.

Aujourd'hui, les abonnés de ce secteur bénéficient d'une eau potable au prix de l'eau non potable facturé au forfait, mais après une phase de sensibilisation de près de 6 mois, nous allons passer à la facturation de la consommation réelle.

Rappelons que, suite à la campagne de pose de compteur en août et septembre dernier, nous avons démarré la première relève de l'index zéro qui a été suivi, 45 jours plus tard, d'un premier relevé pour une première facture fictive, qui a permis d'identifier

40 abonnés dont les factures fictives s'élevaient de 800 000 xpf à 900 000 xpf par mois pour des consommations, qui pour certains allaient de 50 à 60 m³/jour pour des particuliers, alors que la consommation moyenne se situe autour de 1m³/jour.

Pour la 2e facture fictive, (à ne pas payer) entre l'index de novembre à décembre, avec accompagnement de nos agents [1] nous avons constaté une amélioration et les usagers ont commencé à réagir, mais certains ne savent pas encore comment faire.

Les anomalies constatées concernent une centaine d'abonnés, sur un total de 750 compteurs, dont 40 avec de très fortes consommations.

Cette surconsommation est due principalement à des fuites non réparées et non à une consommation mal maîtrisée; par exemple, la plus grosse consommation constatée lors des premières factures était de 56 m³/jour, nous avons mis un manomètre sur deux robinets distants d'une quinzaine de mètres et constaté une forte baisse de pression due à une importante fuite sur un tuyau galva enterré. Attention il peut y avoir des fuites sans qu'il y ait une résurgence en surface, le sol peut demeurer sec; lorsque la fuite est continue, l'eau s'infiltre par capillarité dans le sous-sol, sauf s'il y a une casse où là, l'eau apparaît en surface.

Nous avons aussi remarqué des changements de comportement, par exemple sur le secteur d'Afareaitu, on pouvait voir les riverains arroser les routes tôt le matin ou le soir, désormais grâce aux compteurs et au suivi de consommation ces pratiques n'ont plus cours.

Les consommations nulles (zéro m³) sont le signe d'un problème, c'est le résultat d'une mauvaise configuration du réseau domestique. Il n'y a pas de volonté de frauder, mais ce sont des installations qui ont été réalisées progressivement, d'année en année, sans vraiment savoir comment c'est fait. Nous découvrons ces situations, au fur à mesure, et nous faisons le nécessaire pour y remédier ».

[1] « Cet accompagnement consiste à rencontrer les clients après 15 h jusqu'à 19 h, même le samedi, en commençant par les gros consommateurs jusqu'à une consommation supérieure à 2 m³/jour, pour les aider à comprendre leur consommation et surtout, en cas de fuite, les sensibiliser à entreprendre les travaux nécessaires ».

1m³

= 1 mètre cube

= 1000 litres

= 667 bouteilles d'eau



En Polynésie, la consommation moyenne pour un foyer de 4 à 5 personnes se situe autour de 1m³/jour



Station Mobil de Vaiare PK 5,5
jusqu'à l'école de Maatea y compris,
soit 750 abonnés.

Depuis janvier 2020
votre eau est conforme
aux normes de potabilité.
Vous pouvez l'utiliser
en toute sécurité
pour la boisson, pour les biberons,
pour faire votre cuisine,
en plus des usages
domestiques habituels.



Conseils

• La Polynésienne des Eaux ne peut intervenir que sur le réseau principal et en aucun cas sur le réseau privé.

« Nous pouvons aider les usagers à analyser leur surconsommation et mettre en évidence des fuites sur leur réseau domestique, ils devront alors faire intervenir un professionnel pour régler le problème ».

• **Purgez les réseaux privés.**

« Pour les premiers mois d'utilisation, nous encourageons les usagers à purger leur réseau, car si nous avons nettoyé le réseau principal et fait disparaître toute trace de boue ou déchets organiques, il se peut qu'ils en restent accumulés dans certains réseaux privés.

Si vous n'êtes pas équipés de vanne de purge, vous devez ouvrir un robinet et faire couler l'eau pendant 10 à 15 minutes, pendant 3 à 4 jours, ce qui permettra de bien nettoyer les canalisations d'alimentation, mais attention il n'est pas question de laisser l'eau en permanence, ça ne servira à rien ».

• **Évitez le gaspillage.**

« Veillez au contrôle des micro fuites telles que la chasse d'eau ou un robinet qui goutte, car une goutte ce n'est pas rien, sur l'année cela représente quelques m³ et autant d'argent gaspillé ». (Voir page suivante)



4 Installation en 2020 de fontaines publiques

Après Temae et Haapiti (à côté de la caserne des pompiers), la Polynésienne des Eaux va installer deux nouvelles fontaines comportant 3 à 4 robinets avec un voile de protection en béton.

L'une sera située en face de l'école primaire de Pao Pao, côté mer sur le terrain des pirogues, l'autre à proximité de l'école de Maatea.

Deux autres fontaines, équipées d'un robinet, seront mises à disposition du public à la limite des zones non potables,

l'une dans la vallée de Vaiare, à proximité du CJA, l'autre à Hotutea sur la commune associée d'Areareaitu, juste derrière le collège.



Rappelons que ces fontaines sont équipées de compteurs et que la facture de consommation est réglée par la Commune. Contrairement aux idées reçues, elles ne distribuent pas de l'eau de source, mais de l'eau potable du réseau communal.



* Grille de filtration Coanda du nom de l'ingénieur à l'origine de la découverte de cet effet physique : Henri Coanda.

Mise en place de grilles Coanda *

– « En cette période de fin de saison des pluies, nous tenons à prévenir les usagers du secteur compris entre l'école de Maatea et le Linareva qu'il demeure non potable.

Les canalisations n'ont pas été changées, l'alimentation du réseau se fait toujours depuis un captage en rivière sans réservoir tampon, et le risque de voir apparaître de l'eau turbide lors de fortes précipitations est toujours important.

Nos équipes interviennent régulièrement dans ce secteur pour dégager les déchets de végétaux qui obstruent la crépine du captage, mais aussi pour réparer les nombreuses

casses liées à la surpression et la vétusté des canalisations.

L'installation de grilles coanda est prévue sur les différents captages alimentant ce secteur ce qui permettra de garantir un débit plus constant en période de pluie en limitant les obstructions par des déchets végétaux, mais l'eau reste de l'eau de rivière et risque d'être toujours turbide en cette saison humide ».

AGENCE DE TEAVARO

7h à 14h30 du lundi au jeudi
7h à 13h30 le vendredi

GUICHET CLIENTÈLE DE PAPETOAI

(Mairie annexe)
Tous les jeudis de 8h00 à 13h30



40.55.07.55

www.polynesienne-des-eaux.pf

contact@polynesienne-des-eaux.pf

Service d'assistance
87 79 59 82

Interventions lors des intempéries

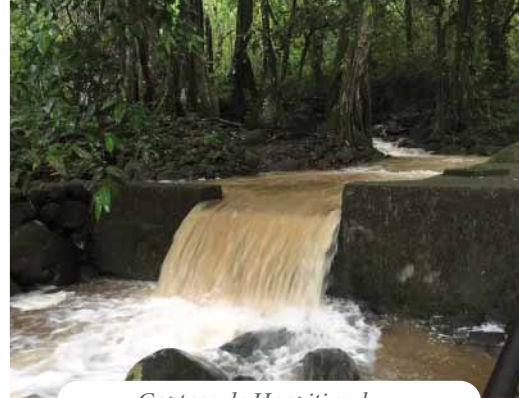
de fin février dernier

Des hommes au service de la population

Samedi 29 février et dimanche 1er mars, les pluies ont monté en intensité et dès le début de l'après-midi, le service d'astreinte a été alerté de baisses de pression et d'un manque d'eau sur Temae. Les équipes se sont rendues sur place vers 10 h.



Rupture d'une canalisation au PK 33



Captage de Haapiti sud.

Secteur de Temae.

— « La recherche de l'origine de la panne fut compliquée, car le terrain était submergé par l'eau, nos équipes ont réussi à trouver la fuite en fin d'après-midi, précise Jean-Pierre LE LOCH, Chef des Opérations de l'agence de Moorea, Il a fallu attendre que la pluie se calme pour commencer les réparations en assurant la sécurité des agents, car la proximité d'un câble EDT augmentait le danger de cette intervention. Les travaux ont été effectués de nuit, il s'agissait d'une casse, sur 4 m de longueur, provoquée par un mouvement de terrain. La distribution a été remise en service vers minuit ».

Captage nord de Vaiare et secteurs de Maatea et Atiha.

Au cours de ces 2 jours de très fortes précipitations, d'autres problèmes ont été signalés sur le réseau dont : Le captage nord de Vaiare, dans un secteur non potable, où des rochers sont tombés sur le captage et ont sectionné l'adduction du secteur. Les secteurs de Maatea et Atiha n'ont pas été épargnés, souligne Jean-Pierre LE LOCH. — « Le samedi soir, une baisse de pression importante a été constatée sur le réseau de Maatea, compte tenu des très fortes pluies, les équipes de la Polynésienne des Eaux n'ont pu intervenir que le dimanche matin, à partir de 7 h, pour régler un problème d'adduction lié à une casse sur le réseau non renouvelé

de cette partie de l'île. D'autres incidents sont venus se greffer avec des vannes colmatées, à 20 h la distribution en eau était à nouveau disponible. Toujours dans ce secteur, une casse importante s'est produite au niveau au PK3 près du Linareva; cette ancienne conduite, elle aussi non renouvelée, était située sous le lit de la rivière. Les conditions d'intervention ne permettaient pas de réparer cette canalisation; il a fallu aménager le réseau et attendre la décrue pour remplacer le tuyau défectueux ».

Captage de Pao Pao.

— « Nous avons eu également un problème important sur un captage de Pao Pao complètement enseveli ce qui a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée pour dégager la cascade pour que nous puissions purger le captage et le remettre en service, il n'y a pas eu de manque d'eau, car nous avions un captage de secours ».

Une dizaine de personnes sur le terrain.

— « Il est important de souligner que nos équipes d'astreinte du weekend sont composées de 3 agents, mais compte tenu de l'ampleur des dégâts occasionnés par ces très fortes pluies, nous avons dû rappeler des agents, et même demander, le dimanche 1er mars, l'intervention de sous-traitants ce qui montait les effectifs à une dizaine de personnes ».

La Polynésienne des Eaux tient à s'excuser auprès de ses usagers pour le service téléphonique d'astreinte, en effet nos agents étaient en actions sous une pluie battante et dans la difficulté de répondre immédiatement au téléphone, mais de nombreux messages ont permis de bien situer les problèmes et d'organiser les interventions; nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont appelés.



Les gestes simples pour économiser l'eau

Attention au Gaspillage !



Lessive à la main

En coupant votre robinet pendant que vous lavez votre linge, vous économisez au minimum 1000 L par an.



Lavage de voiture

Pour laver votre voiture, mieux vaut utiliser un seau d'eau, plutôt qu'un tuyau d'arrosage.



Vaisselle

Ne laissez pas couler l'eau pendant que vous faites la vaisselle : remplissez le bac de rinçage de votre évier.

Une chasse d'eau qui fuit, un robinet qui coule pendant que vous vous brossez les dents... Vous vous demandez comment agir sur votre consommation d'eau, et comment ne plus gaspiller inutilement ?

SALLE DE BAIN

En coupant votre robinet pendant que vous vous lavez les dents, vous économisez à chaque fois entre 1 et 2 litres d'eau, soit 1000 litres par an.

LAVAGE VOITURE

Pour laver votre voiture, mieux vaut utiliser un seau d'eau, plutôt qu'un tuyau d'arrosage.

JARDIN

Arrosez le soir, juste avant la tombée de la nuit, lorsque l'évaporation est minimale.

SALLE DE BAIN

Préférez la douche au bain le plus souvent possible. Un bain consomme en effet entre 150 et 200 litres d'eau alors qu'une douche seulement 60 à 80 litres.

WC

Une chasse d'eau qui fuit représente un gaspillage de 600 litres d'eau par jour.

BUANDERIE

Remplissez votre lave-linge au maximum de sa capacité, et utilisez la touche «éco».

CUISINE

Ne laissez pas couler l'eau pendant que vous faites la vaisselle : Remplissez le bac de rinçage de votre évier.

Réparez vos Fuites !



Robinet de jardin qui fuit

300 L/jour



Chasse d'eau qui fuit

600 L/jour



Robinet qui goutte

100 L/jour



Comment détecter une fuite d'eau ?

Prévoyez de ne pas consommer d'eau pendant une nuit (ni robinet ni chasse d'eau) et comparez les chiffres relevés sur votre compteur d'eau entre le soir et le lendemain matin. S'ils sont différents, c'est qu'il y a une fuite. N'attendez pas pour entreprendre les réparations nécessaires. Faites appel à un plombier.

Photos et documentation : Polynésienne des eaux

la PLOMBERIE

DE MOOREA

**LES BONNES AFFAIRES
DU MOIS
D'AVRIL**

**GARANTIE
6 mois**



Pompe avec presscontrol
Ref. 14590
24 900 xpf TTC

**GARANTIE
1 AN
SAV sur place**



Chaque eau instantané
à Gaz 7 litres **12 500 xpf TTC**
Disponible en 10 litres à **17 500 xpf TTC**

**UN WC POUR
LES COSTAUDS**



WC Sortie Verticale
Cuvette H 42,5 cm x largeur 39 cm
Réf: 12548 jacuzzi
19 990 xpf TTC

Afin de répondre à la demande de ses clients,
La Plomberie de Moorea vient de s'équiper d'une machine
performante de mise à la teinte pour les peintures de la marque

KENITEX



PROMOTIONS*

16 colorants
permettent de réaliser plus de
2 000 couleurs
personnalisées

ACRYLIQUE
MAT
7 499 xpf TTC
(Teinte non comprise
à partir de 2 000 xpf TTC)



ACRYLIQUE
SATIN
13 499 xpf TTC
(Teinte non comprise
à partir de 2 000 xpf TTC)

* jusqu'au 30 avril 2020

Tél : 40 56 44 00 - Email : hugues@polyplast.pf

Situé en face le quai de Vaïare (à côté du distributeur SOCREDO)

Ouvert du lundi au jeudi de 7h00 à 16h30, le vendredi de 7h00 à 15h30 et le samedi de 8h00 à 11h30

GROUPÉ POLYPLAST - LA PLOMBERIE FARIIPITI Tél: 40 800 898

1 milliard d'investissements pour Moorea

Le 2 mars dernier, François-Xavier de FROMENT, PDG d'EDT ENGIE, François DUPONT, Directeur Général Service exploitation des îles, Lona GROUZELLE, Chef du Service Travaux Réseaux ainsi que les exploitants de Moorea ont présenté au Maire de Moorea Maïao, Evans HAUMANI et à quelques élus, le résultat d'un investissement de 1 milliard xpf concernant deux chantiers importants pour garantir la continuité du service public de l'électricité au profit des habitants de l'île sœur.

Il s'agit de la rénovation complète du réseau de distribution HT pour 900 M xpf et la révision du premier des 5 groupes électrogènes de la centrale électrique Teariki de Vaïare pour 100 M xpf.



Actualités

Révision du Groupe « G5 » pour 100M xpf

La Centrale électrique, John TEARIKI de Moorea, a été mise en service en 2006. D'une puissance installée de 16,5 MW, elle dispose de 5 groupes identiques (3,3 MW chacun) de marque CATERPILAR, type CAT 3612.

Chaque groupe comporte un moteur 12 cylindres en V et un alternateur Leroy-Sommer à 4 paires de pôles, et tourne à une vitesse constante de 900 tr/mn — on appelle cela un groupe semi-rapide.

La Centrale est entièrement automatique, 2 à 3 groupes tournent en permanence pour assurer la production de l'île dont la pointe maximale est de près de 7 MW.



Les groupes de la Centrale suivent un programme de maintenance de type préventif-conditionnel.

D'un point de vue préventif, ils subissent des visites types vers 4000 heures de marche, jusqu'à 48 000 à 50 000 heures, où une révision générale est effectuée. Après 13 ans de fonctionnement, en 2019, le groupe n° 5 (G5) est le premier à avoir atteint 50 000 heures de fonctionnement.

La révision de ce groupe a duré 7 mois et coûté 100 M xpf, elle comprenait le démontage de tout le moteur, nettoyage de l'ensemble des pièces, remplacement des pompes, bielles, coussinets, joints, culasses, distribution, capteurs, injecteurs, révision du régulateur de vitesse et des turbos, ainsi que des tableaux électriques, le contrôle-commande et l'ensemble des auxiliaires du moteur.

Il s'agit de la révision du premier Groupe, il en reste 4 qui arrivent progressivement à 50 000 h d'exploitation. La révision du Groupe G4 est prévue pour 2020.

Ce type de révision complète permet de remettre à neuf le Groupe qui peut repartir pour une exploitation de 10 à 15 ans avant la prochaine révision générale.



Ronald TEARIKI Maire délégué de Teavaro,
Evans HAUMANI Maire de Moorea -Maïao,
François-Xavier de FROMENT PDG EDT ENGIE
et Pascal COLOMBANI Chef de Centrale de Moorea



Rebecca TETUANUI
2e adjointe au Maire de
Moorea-Maïao,
François-Xavier de
FROMENT, PDG EDT
ENGIE ont procédé à la
mise en service du
groupe électrogène
entièrement rénové.



Evans HAUMANI Maire de Moorea Maïao,
François-Xavier de FROMENT PDG EDT ENGIE

Rénovation du réseau HT pour 900 M xpf

Une diminution considérable des temps de coupure de courant a été constatée pour les 6 618 clients de MOOREA ; ces nouveaux câbles HTA installés ont permis de réduire la durée des coupures pour incidents provenant des réseaux de 6 h 40 en 2013 à 2 h 41 en 2019.

L'ensemble du réseau de distribution principal est en souterrain, cela représente un gage de sécurité en cas de fortes intempéries et, du point de vue esthétique, cela contribue à garder intacte la beauté des paysages de notre île à vocation touristique.

Mais ces câbles, qui ont permis l'électrification de Moorea dans les années 80, sont devenus au fil des ans vétustes, occasionnant de nombreux défauts qui entraînent de fréquentes coupures de courant. En 2013, EDT décide de faire appel à des techniciens spécialistes des câbles souterrains pour effectuer un audit du réseau qui révèle que la majeure partie des câbles HT contrôlés sont en fin de vie avec un état de dégradation critique de l'écran, qui par conséquent ne peut plus assurer ses fonctions.

En cas de court-circuit, un échauffement très important se produit, les câbles sont davantage fragilisés, ce qui déclenche des défauts à répétition.

64 kilomètres de câbles HT ont été renouvelés sur la période 2014-2020



Dès 2015, EDT ENGIE a lancé un important programme de renouvellement des câbles établi en fonction des priorités et des opportunités de travaux (notamment en coordination avec les travaux de l'Équipement pour la réfection des voiries).

Le nord-est de l'île (entre Vaire et Pao Pao) a bénéficié des premiers travaux, car c'est sur cette zone, où le nombre de clients est le plus important, que de très nombreux défauts avaient été enregistrés sur les réseaux les plus anciens.

La gaine extérieure en PRC, (Polyéthylène Réticulé Chimiquement) est plus solide que celle des câbles anciens et donc une étanchéité renforcée.



Le dernier tronçon de 3,5 km, de pose de fourreaux PVC, qui se situe à HAAPITI Vaianae, marque l'avant dernière étape du programme de renouvellement des câbles souterrains de distribution haute tension (HTA), mené depuis 2014.

Cette opération a mobilisé les entreprises pendant 6 ans, pour installer des câbles HTA ayant une durée de service de 35 ans.



L'AS EDT avait mis en place un dispositif de respect de l'environnement

Remise des prix par FENUA MA

« Tahiti Nui Vaa » course de pirogues organisée par l'AS EDT tous les 2 ans obtient la Tortue d'argent dans la catégorie « Manifestations publiques ».

Le comité organisateur, soucieux de l'environnement et des déchets produits lors de la course, a distribué, à chaque club, des sacs plastiques verts (recyclables) et des sacs plastiques gris (autres) pour qu'ils puissent se débarrasser correctement de leurs déchets. Ces sacs avaient été distribués aux différents clubs lors de la récupération de leur « pack rameurs ».

FENUA MA était présent aux départs et aux arrivées de la course.

Des corbeilles de tri avaient également été installées pour permettre au public de se débarrasser de leurs déchets. Les sacs ont été évacués par FENUA MA vers le CET de Paihoro ou vers le CET de Motu Uta.

Les clubs ayant ramené leurs sacs plastiques bien triés ont reçu un prix spécial environnement, en 1er de Shell Va'a, 2e Matahere Va'a et en 3e EDT Va'a senior. Sur les 3 jours de course 1 200 kg de déchets de bac gris ont été récupérés et 160 kg de déchets recyclables.



Nouveau

ROTUI
TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

Vitalité

Première nouveauté ROTUI de l'année
une gamme de nectars conçue
pour vous faire profiter
de tous les bienfaits de la nature
directement dans votre verre.
Démarrez votre journée
sous le signe de la bonne humeur
avec un bol d'énergie
made in Moorea !

Dès le matin, faites le plein d'énergie !

Etienne HOUOT, Directeur Commercial et Logistique Manutea Tahiti, nous présente la nouvelle gamme « ROTUI Vitalité ».

— « La nouvelle taxe « sucre » nous a amenés à retravailler nos recettes et à proposer des produits moins sucrés, comme pour cette nouvelle gamme, sans sucres ajoutés, « ROTUI Vitalité » que nous avons décliné en trois références : Le Super Fruits 4G, le Super Fruits rouges et le Cocktail A.C.E. qui sont 3 nectars ayant des teneurs élevées en fruits, de l'ordre de 70 à 90 %, sans sucres ajoutés. Nous avons mis en avant les bienfaits des fruits, avec leur pouvoir antioxydant, leurs vitamines notamment avec le cocktail A.C.E. orange, carotte, citron. À noter également la présence de fibres alimentaires.

En tant qu'industriels, nous nous devons de donner l'exemple.

Nous nous adaptons également au marché où les consommateurs sont de plus en plus soucieux de savoir ce qu'ils mettent dans leurs assiettes ou dans leur verre. En tant qu'industriels, nous nous devons de donner l'exemple et d'habituer le consommateur aux produits moins sucrés, cela va dans le bon sens et ce type de gamme répond à ces accompagnements de la population et des politiques de santé publique.

Cette année 2020 sera riche en nouveauté avec des produits de qualité adaptés au désir du consommateur.

Nous nous battons depuis quelques années pour proposer des produits de plus en plus sains et valoriser au maximum la production locale, mais, souvent, nous manquons de fruits tels que les pamplemousses, ananas... Les filières agricoles restent très fragiles en Polynésie, c'est pour cette raison que nous avons créé la société HOTU FENUA afin de mettre en place une filière Bio, car nous sommes persuadés que c'est l'avenir du développement agroalimentaire. Nous nous devons de préserver notre terroir de Moorea. Dans les semaines à venir, nous allons commercialiser deux boissons Bio, les nectars de mangue et de banane/vanille. Nous espérons proposer bientôt un Painapo Bio ».



Bientôt ROTUI BIO

Une gamme de nectars aux fruits issus de l'agriculture biologique et cultivés dans le respect des sols et de la nature. Onctueux et sans sucres ajoutés, profitez d'un instant de douceur à tout moment de la journée.



B.P. 23 - 98728 Moorea - Polynésie Française Tél.: 40 55 20 00
www.manuteatahiti.com - manutea@rotui.pf
Facebook : Manutea Tahiti - Jus de Fruits de Moorea



Des recettes VITAMINÉES

Super Fruits Rouges Framboise - Açaï - Cranberry Cassis & Fraise

un nectar de fruits riches
en antioxydants, en vitamines et
en fibres sans oublier d'être gourmand !
Les fruits rouges sont des fruits au goût
sucré et certains sont relativement peu
caloriques, comme les fraises ou les
framboises : de quoi prendre encore plus
de plaisir à la dégustation !

Super Fruits 4G, Grenade - Goyave - Groseilles - Goji

La vitamine C contribue à un effet
antioxydant ! Les antioxydants
neutralisent les radicaux libres, pouvant être
produits en surnombre à cause de certains
facteurs (UV, pollution, stress...)
Les superfruits, particulièrement
riches en antioxydants, permettent
une protection contre les maladies
et le vieillissement cellulaire.

Cocktail A.C.E. Orange - Carotte & Citron

est nommé selon les vitamines A, C, et E
qu'il contient. Il est composé d'oranges,
carottes et citrons, trois fruits et légumes
reconnus pour leurs vertus.



MES RECETTES VITAMINÉES



ROTUI
TOUT LE PLAISIR DU FRUIT
Tahiti

Vitalité



Photos : Manava Beach Resort & Spa - Moorea



Dans le cadre du programme Earth Check et la politique de développement durable, l'hôtel Manava Beach Resort & Spa Moorea a organisé une matinée de sensibilisation à la protection des coraux et au réchauffement climatique le vendredi 24 janvier dernier, lors de la Journée internationale de l'Éducation. 23 élèves en classe de CM1-CM2 de l'école Maharepa ont participé à cet événement.



Comme le groupe South Pacific Management, les hôtels Manava Beach Resort & Spa Moorea et Manava Suite Resort Tahiti s'impliquent dans des démarches écoresponsables.

La certification EarthCheck obtenue l'an dernier met en avant leur implication dans le développement durable notamment le volet Écologique avec pour ambition de préserver l'environnement et les ressources du territoire (eau, sol, air, etc.).

La matinée s'est déroulée en deux temps, les enfants ont pu tout d'abord visionner un documentaire de « C'est pas sorcier » sur les récifs coralliens, puis ils ont participé à un atelier de bouturage de coraux animé par Mathieu Kerneur, biologiste marin. Pour clôturer cette matinée, un goûter a été offert aux enfants.

Les récifs coralliens sont des écosystèmes complexes et très fragiles.

L'état de santé des coraux est un très bon indicateur du dérèglement climatique. Cette matinée a donc permis aux enfants de comprendre, mais également de mieux saisir les enjeux liés à cette problématique. À l'issue de ces 2 heures de découverte pédagogique, Christine CHEVALLAZ nous confiait qu'elle envisageait d'organiser, au moins une fois par an, cette activité qui donne la possibilité aux enfants de prendre conscience de l'importance de préserver l'environnement.

Redonner vie au corail

Comment fonctionne le bouturage ?

Les coraux cassés ou abîmés dans le lagon (cassés par des phénomènes naturels comme les tempêtes mais surtout par les hommes : piétinés ou cassés par les palmes des promeneurs en apnée...) sont ramassés et coupés en petits morceaux qui sont mis en élevage sur des chevilles de bambou sur des chassiss suspendus. La croissance des boutures est variable selon l'espèce mais aussi selon le milieu d'élevage mais il n'y a quasiment aucune mortalité (moins de 1%). Lorsque les boutures ont poussé, souvent après deux à trois mois d'élevage, les coraux sont réinstallés dans les lagons sur différents supports.



© 123rf Droit d'auteur : vilainecevette



© Charles Veronese



manava
BEACH RESORT & SPA - MOOREA



“ South Pacific Management (SPM) s’est porté acquéreur de l’intégralité des actions de la société Compagnie Touristique Polynésienne (CTP), propriétaire de l’Hôtel Manava Beach Resort & Spa Moorea. ”

— « Nous avons plaisir à laisser le Manava Beach Resort & Spa dans les mains de South Pacific Management, une société de gestion hôtelière polynésienne qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans, a déclaré le Conseil d’administration de Lupesina Tahiti Investments après le rachat des actions par SPM. Nous tenons particulièrement à remercier le personnel du Manava Moorea qui a largement contribué à la renommée d’authenticité et au succès de l’hôtel à l’étranger et localement. »

Monsieur Laurent L. Bessou, Président de SPM, souligne :

« SPM et toute son équipe sont ravis de renforcer encore leur attachement au Manava Moorea et à toute son équipe sur place. SPM gère le Manava depuis son ouverture et a préalablement aussi participé à sa création. SPM est particulièrement attaché à l’équipe hôtelière qui a contribué depuis son ouverture au succès de cet Hôtel dont le caractère polynésien, l’ambiance accueillante et authentique, participent à sa réussite et à sa reconnaissance sur tous les marchés. Le Manava Moorea connaît une forte popularité aux USA, en Europe, dans le Pacifique et en Polynésie. »

Le Manava Beach Resort & Spa Moorea a ouvert en 2001 avec un concept novateur de Bungalows jardin avec piscine privée, les premiers sur l’île de Moorea.



Classé 4 étoiles, le Manava Moorea propose 28 Bungalows sur l’eau, 8 Bungalows plage, 28 Bungalows jardin avec piscine privée et 26 chambres, pour une capacité totale de 90 clefs. Le Manava Moorea met à disposition de sa clientèle un restaurant « Mahanai », deux bars « Autera’a » et « Matiehani », une large piscine à débordement, une boutique et trois salles de conférence d’une capacité de 130 personnes.

“ SPM va engager un plan de rénovations au sein de l’hôtel en vue de satisfaire à l’évolution des attentes de la clientèle et d’améliorer les prestations. ”

— « Toujours précurseur dans le monde de l’hôtellerie, le Manava Beach Resort & Spa Moorea a également su anticiper les attentes de ses clients en matière d’environnement et de responsabilité sociétale. L’hôtel s’inscrit ainsi dans un processus de mise en place d’un système de gestion environnementale et sociétale répondant aux exigences de la norme EarthCheck. SPM entend poursuivre dans cette voie.

SPM gère le Manava Suite Resort Tahiti, le Manava Beach Resort & Spa Moorea et l’atoll privé de Nukutepipi et assure également la commercialisation du navire de croisières Haumana, de l’Hôtel Hangaroa Eco Village & Spa (hôtel 5 étoiles de l’Île de Pâques). SPM propose de plus une activité d’études, de conseil et d’accompagnement des investisseurs locaux et étrangers dans le cadre de leurs projets touristiques en Polynésie française ».



Géraldine LOEMBE SAUTHAT
Directrice de la Restauration

Géraldine, autodidacte, a commencé à travailler à Paris avant de poursuivre sa carrière sur un bateau événementiel basé sur la Seine.

Une formation en gestion de la restauration lui permet de postuler différents postes sur la Côte d’Azur puis elle part pour St Barthélemy dans un hôtel où elle débute au room service avant d’accéder au poste d’assistante FNB puis c’est au Canada, où elle reste 1 an, qu’elle continue d’apprendre son métier. En 2009, elle découvre la Polynésie en intégrant le Méridien de Bora Bora en tant que Maître d’hôtel ; durant 4 ans, elle suit notamment la rénovation de l’établissement et collabore à la mise en place des standards du groupe « Starwood » en tant que responsable qualité. De retour en Europe, elle travaille en Grande-Bretagne, mais le soleil lui manque, elle s’envole vers la Réunion où elle participe à l’ouverture d’un restaurant « 3 Brasseurs », une expérience très enrichissante, souligne-t-elle. Mais la nostalgie de la Polynésie la conduit à nouveau au Fenua tout d’abord au Kia Ora de Rangiroa puis, novembre dernier, elle saisit l’opportunité proposée par le Manava de Moorea et intègre l’équipe en tant que Directrice de la restauration.

Environnement et développement durable

Très sensible aux questions liées à l’environnement et au développement durable, elle a pour objectif de proposer de nouvelles cartes pour le déjeuner et le dîner à 90 % Bio avec également un choix de vins biodynamiques.

Dans le but de préserver l’environnement, elle a déjà remplacé les pailles en plastique par des pailles en papier biodégradable, de même pour les gobelets pour les consommations hors du bar. Toutes ces actions sont conformes à la certification EarthCheck qui garantit l’engagement de l’hôtel en matière de développement durable (voir Mag n°60).

Côté animations, Géraldine souhaite organiser divers événements en relation avec la culture polynésienne, et les arts avec par exemple des expositions d’artistes de Moorea. Elle veut offrir une qualité de service qui permettra de satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante, qu’elle soit internationale ou locale.



Réservations : Restaurant Mahana’i : 40 55 17 69

Bar/Terrasse Autera’a : 40 55 17 72

Maharepa PK 5,5 — Moorea

www.manavamooresort.com



15e cérémonie des Tortues d'Or Bilan du tri 2019

Après avoir déteu la Tortue d'Or pendant 12 ans, la commune d'ARUE doit céder le trophée à la commune de PUNAAUIA.

Le 23 janvier dernier, la mairie de MAHINA accueillait la 15e cérémonie des Tortues d'Or. Six catégories sont récompensées lors de ce rendez-vous qui permet de faire le bilan annuel du tri sélectif (déchets récupérés par les bacs verts et les bornes à verre) pour les communes adhérentes du syndicat FENUA MA.

Cet indicateur est le reflet des moyens humains et des efforts techniques déployés par les communes pour inciter et motiver les résidents à trier leurs déchets. Les communes des îles éloignées, clientes du syndicat, sont également récompensées ainsi que les hôtels, les établissements scolaires, les entreprises et les manifestations publiques.



• Entreprises - CEGELEC Polynésie

Cette entreprise s'investit depuis longtemps dans le tri de ses déchets qui sont essentiellement toxiques. Une mini-déchetterie a été créée au sein de l'atelier situé à Fare Ute pour pouvoir réceptionner les déchets générés par l'entreprise.

• **Établissements scolaires** - Le Lycée Taiarapu-Nui de Taravao obtient la Tortue d'Or pour les nombreuses actions suivantes qu'il a menées pendant en 2019 Cette année, 30 établissements scolaires ont participé. Pour être éligibles, tous ces établissements ont pu solliciter l'animateur de FENUA MA, pour les aider à instaurer le tri, élire des éco-délégués et réalisé des bornes à pile avec des déchets recyclables.

• Établissements hôteliers - Hôtel THE BRANDO

Situé sur l'atoll de Tetiaroa, l'hôtel a toujours trié correctement ses déchets depuis sa construction. En 2014, date de l'ouverture de cet établissement au public, l'hôtel a su s'adapter et rapatrier de nombreuses catégories de déchets recyclables et toxiques vers les installations de FENUA MA.

• Communes éloignées clientes de FENUA MA - CC HAVA'I

Ile de Raiatea obtient la Tortue d'Or. Elle confirme ainsi la forte mobilisation des années précédentes et la régularité des apports de déchets vers les installations du syndicat

• **Manifestations publiques** « Tahiti soul Jazz » obtient la Tortue d'Or De plus en plus d'associations ou d'organismes jouent le jeu et font trier leurs participants pendant leurs événements publics. Depuis l'année dernière, les critères ont évolué, il ne suffit plus de solliciter le syndicat pour le prêt de corbeilles pour les manifestations publiques, il faut s'assurer de le faire suffisamment à l'avance. La qualité du tri rentre également en compte : les organisateurs doivent faire en sorte que le tri soit bien fait par le public.



La commune de PUNAAUIA remporte la Tortue d'Or 2019.



Avant la remise des trophées, Benoît LAYRLE, Directeur général de FENUA MA a évoqué le budget 2020 du syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française, la baisse du tri dans les entreprises, le problème de la concession du centre de Motu Uta, il a également présenté le projet de réseau de déchetteries sur Tahiti et Moorea.

Bilan et classement du tri sélectif 2019

Quantité 2019 - Comparatif avec 2018

Communes (bacs verts):	4 961 tonnes :	- 3%
Îles éloignées.	: 233 tonnes :	+ 20,9%
Entreprises	: 2 854 tonnes :	- 9,3%
Total 2019	: 8 047 tonnes :	- 3,2%

COMMUNES	2019	Poids des déchets recyclables collectés (kg/hab)	Gisement maximum de recyclables (kg/hab/an)
1 ère PUNAAUIA	67,9%	61,12 kg	90
2 ème ARUE	66,0%	59,44 kg	90
3 ème PIRAE	47,4%	42,64 kg	90
MAHINA	40,0%	36,02 kg	90
MOOREA	37,9%	32,99 kg	87
PAEA	37,3%	33,60 kg	90
TAIARAPU - EST	31,3%	22,86 kg	73
PAPARA	26,1%	19,04 kg	73
PAPEETE	25,6%	40,01 kg	156
TEVA I UTA	23,7%	17,27 kg	73
TAIARAPU - OUEST	23,1%	16,86 kg	73
HITIAA O TE RA	12,3%	8,98 kg	73
TOTAL	51,1%	48,52kg	95

FENUA MA note une légère baisse globale des performances de tri entre 2018 et 2019 due à la baisse des apports des déchets recyclables issus des entreprises et à une augmentation des erreurs de tri : 16,2% contre 13,2% en 2018

Le montant global des Tortues de Cœur 2020 sera donc en légère baisse par rapport à 2019, avec un montant global de 6,5 Mxpf qui seront distribués aux associations qui œuvrent en faveur de l'enfance défavorisée.



représenteront

407.518 F

pour les associations sélectionnées par la mairie de Moorea sur les 6,5 MF distribués par Fenua Ma.

Votre association est intéressée ?

Prenez contact avec la Commune de Moorea pour l'identifier et la proposer à FENUA MA. Le choix d'attribution se fera entre juin et août 2020, la remise des fonds en septembre 2020.

TRI NSMOOREA !

LE VERRE



FENUA MA

BP 9636 - 98715 MOTU UTA - PAPEETE - TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE
TÉL. : 40 54 34 50 - FAX : 40 54 34 51 - www.fenuama.pf - accueil@fenuama.pf





Entouré par ses proches, Alain Gérard KEREBEL
nous a quitté dans la soirée du 17 mars dernier à l'âge de 92 ans.

Dès son arrivée sur le Fenua, il y a 45 ans, cet ancien élève des Beaux Arts avait retrouvé, l'envie de s'installer devant un chevalet.

Influencé à ses débuts par Maurice de VLAMINCK, créateur du fauvisme, il situait son style entre impressionnisme et réaliste.

Il ne faut pas chercher de tableaux représentant des vahinés sous les cocotiers, ce n'était que très rarement qu'il abordait les thèmes typiquement polynésiens, « Je suis trop éclectique en peinture pour me limiter dans ce choix », disait-il.

La beauté et la sérénité de sa propriété sur le Motu de Temae lui apportaient une lumière intérieure propice à faire naître sur la Toile des œuvres fortes inspirées de ses nombreux voyages en Afrique ou en Amérique.



Alain KEREBEL, a pratiqué son art avec toujours cette touche personnelle qui le différenciait des autres peintres de Polynésie, réalisant à la fois des paysages tourmentés, mais aussi des natures mortes et également des œuvres dégagant une harmonie avec l'univers qui était propre aux recherches de l'artiste.

Toujours animé par le besoin de coucher sur la Toile ses couleurs fortes, il avait fait construire, l'an dernier, un nouvel atelier ; de plain-pied, il remplaçait la vigie érigée face à l'océan qui fut, pendant de nombreuses décennies, son refuge propice à la création.

Il y passait encore la plupart de son temps à créer des œuvres toujours d'une grande qualité dégagant la sensibilité de cet artiste non conventionnel mais emprunts d'un humaniste hors du commun.

Alain a été inhumé dans sa propriété de Temae, comme il le souhaitait, dans un site magnifique non loin de l'océan où règne sérénité et harmonie devant l'éternité.

Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse Joselyne, ainsi qu'à sa famille.

Avec son épouse Joselyne, depuis 45 ans, il partageait la passion de la création, notamment de bijoux en or ornés de perles ainsi que d'objets très décoratifs, mais également utilitaires comme des plats, des couteaux, des briquets, travaillés en argent ou en or, agrémentés de perles, nacre ou pépites, « c'est une création progressive, disait-il, nous partons d'une idée, d'un thème, et chacun développe son imagination »... Comme pour ses tableaux c'étaient des pièces fortes, au design original qui en faisait leur signature.





Exposition *

Philippe DUBOIS

Galerie des Tropiques



Philippe DUBOIS a préparé une quarantaine de toiles pour sa 28e exposition qui aurait dû se dérouler, Galerie des Tropiques à partir du 28 avril.

** Le confinement ayant bouleversé le calendrier des différents événements les prochaines dates de l'exposition seront à surveiller sur la page Facebook de la Galerie des Tropiques.*

Pour ce rendez-vous annuel, Philippe DUBOIS nous fait découvrir des tons nouveaux sur sa palette avec des levers ou couchers de soleil ainsi que des dégradés de ciels azur.

Ses Toiles, aux couleurs dynamiques, mettent en relief les scènes du quotidien, simple et paisible, que l'on retrouve avec plaisir, et nous pourrons nous attarder, comme la jeune fille sur son vélo, à observer les pêcheurs qui unissent leurs efforts pour remonter le filet.

De grands formats panoramiques représentant la vie aux Tuamotu seront également exposés.





Maryse NOGUIER

Pour cette nouvelle exposition, Maryse Noguier a choisi de mettre en nuances le Tifaifai, symbolique culturel polynésien, déclinant pour cette série d'aquarelles les phases de sa fabrication que ce soit l'application des motifs, la couture, sans oublier de le présenter, en situation, à l'intérieur de Fare.

La finesse de son trait et la transparence des couleurs révèlent son travail sur les différents plissés, ainsi que sur le tressage des chapeaux.



La luminosité des bleus rythme ses scènes de pêche que ce soit au Patia ou au filet, et l'on a envie de lézarder sur ses plages de sable blond.

On retrouvera avec plaisir ses Fares cachés dans des jardins luxuriants ou gardiens d'un paisible lagon, ainsi que des paysages des Tuamotu.



Exposition
du 14 au 26 mai 2020.

Maryse Noguier
présentera
une cinquantaine
d'aquarelles

Galerie Winkler
à Papeete



Sous réserve de sortie du confinement. Coordonnées Maryse NOGUIER : 89 790 786



MOOREA

Découvrez les bungalows
jardin ou vue lagon avec leur nouvelle décoration



TARIFS Résidents, Big CE et Club DEC

Tél. Hôtel: **40.56.12.20** - Tél. Restaurant: **40.56.26.00**

mail: hibiscus@hotel-hibiscus.pf - Site : www.hotel-hibiscus.pf

**RESTAURANT
SUNSET**
en bordure de Lagon
ouvert 7/7j

**Venez découvrir
la nouvelle carte
de Cocktails**

Buffet Petit-déjeuner de 7h00 à 10h00
Déjeuner et dîner avec vue panoramique



Boutique Hôtel

L'Artisan de vos rêves. Spécialiste de la literie.

Qualité, créativité, élégance et exclusivité
sont les valeurs qui définissent Boutique Hôtel.

Arrivage canapés et convertibles made in Italy

Colton d'Egypte

**PRODUITS
HAUT DE GAMME
ACCESSIBLES AUX
PARTICULIERS**

Lits électriques

**Matelas orthopédique
et posturologique**

Serviettes de bain et de plage

Oreillers

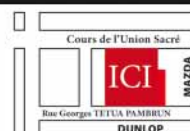
Dacron, hollow
fibre, micro fibre,
plumes, memory
foam, micro soie,
ergonomique

Lampes d'ambiance

Lin de France

BOUTIQUE HÔTEL - 14 rue Georges TETUA PAMBRUN et 17 cours de l'Union Sacrée

Tél : 40 85 44 25 - Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 - Samedi de 8h30 à 12h00





Tahiti Body Contest 2019 — Catégorie Men's Physique.

Aurélien FOUSSARD, médaillé d'or pour la deuxième année consécutive en -1,80 m remporte également la première place en Open (toutes catégories)



© Heiva POTELLE



Une trentaine de compétiteurs, inscrits dans différentes catégories, ont participé à la 6e édition du Tahiti Body Contest qui s'est déroulée le 7 décembre 2019, salle Manuiti de Paea.

— « Après la Tahiti Body Contest, début décembre, je souhaitais enchaîner sur une compétition à l'Internationale de manière à évaluer mon niveau, souligne Aurélien, Excalibur qui s'est déroulée à Los Angeles, le 13 décembre, m'a permis de me confronter avec des compétiteurs venant principalement des USA, plus de 300 athlètes étaient réunis, toutes catégories confondues ; c'est une bonne expérience ».

Aurélien a débuté en 2012 avec la force athlétique et après avoir été sacré vice-champion de Polynésie 2012 par équipe puis champion de Polynésie 2013 également par équipe, il s'oriente vers le Men's Physique, coaché par Dany GERARD (Champion du monde de Jiu jitsu Brésilien). Il s'entraîne régulièrement à la salle Xtrem Gym et suit un programme diététique poussé tout au long de l'année et des entraînements très réguliers à la salle Xterm Gym de Papeete.



© Heiva POTELLE



© Romeo LAI FAO



2019 NPC EXCALIBUR Muscle Contest Los Angeles



Catégorie Men's Physique - 1,80m

3e en Novice sur 40 compétiteurs & 6e en Open sur 35 compétiteurs

Remerciements pour leurs soutiens : ma salle XTREM GYM Tahiti — KIM FA (Eau Rozana) FITNESS ISLAND TAHITI (complément alimentaire) et Oscar DEXTER qui m'a aidé dans ma préparation.

Cher (e) s membres de la Grande Communauté XTERRA,
Suite aux récentes annonces gouvernementales et aux mesures exceptionnelles de confinement prises pour réduire la propagation du virus Covid-19, l'association VSOP MOZTEAM a pris ce jour la décision de reporter les cours du XTERRA TAHITI prévus les 30 et 31 mai 2020.
La prolongation du confinement ne permet plus à nos équipes de bénévoles de maintenir en état et de continuer à sécuriser les sentiers et chemins empruntés lors de nos cours.

**Nous avons obtenu l'autorisation de la maison mère XTERRA Planet de reporter notre évènement:
Il se déroulera le week-end du 24 et 25 octobre 2020.**

- Toutes les inscriptions sont automatiquement reconduites pour ces nouvelles dates, et nous souhaitons que vous puissiez tous prendre vos dispositions pour y participer.

- Pour les athlètes qui, à l'issue du XTERRA TAHITI seront qualifiés (e) s pour les Championnats du Monde XTERRA de Maui du 8 novembre 2020, ils auront soit la possibilité de participer à l'édition 2020, soit de conserver leur qualification pour l'édition 2021.

- Nous avons également choisi de geler les tarifs des nouvelles inscriptions jusqu'à la nouvelle date limite, ils n'augmenteront plus. Ainsi vous aurez jusqu'au dimanche 27 septembre 2020 pour vous inscrire sur une (ou plusieurs) cours sans augmentation de tarif.

Nous mesurons la déception des athlètes qui s'étaient organisés et entraînés pour participer à ce grand rendez-vous du sport en Polynésie, ainsi que celle de nos partenaires qui se mobilisent depuis des semaines pour être prêts dans les délais.

Le club VSOP MOZTEAM remercie l'ensemble des participants, bénévoles, institutions et partenaires pour leur soutien et leur engagement à ses côtés. Nous restons mobilisés et vous donnons rendez-vous le samedi 24 et le dimanche 25 octobre 2020. Soyez assurés que les difficultés rencontrées ces derniers temps ne font que motiver plus encore notre équipe organisatrice pour vous proposer la plus belle des éditions XTERRA TAHITI en octobre 2020!

En attendant, nous ne pouvons que vous inciter à rester chez vous pour endiguer au plus vite cette épidémie et ainsi nous revoir très bientôt sur les cours du calendrier fédéral. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe VSOP MOZTEAM Xterra Tahiti Moorea

Nous vivons depuis quelques semaines et plus fortement depuis quelques jours une période inédite due à la propagation du Coronavirus Covid-19 en Polynésie, en France et dans le monde. Face à l'ampleur de cette pandémie, nous avons décidé de prendre des mesures respectant les valeurs de solidarité, de responsabilité et de sécurité dès les premières préconisations des autorités sanitaires. C'est ainsi que dans le respect des prescriptions légales nous avons décidé de fermer nos équipements (parcours, club-house / restaurant, practice...) en tant qu'établissement recevant du public. Durant toute cette période, nous faisons appel à votre sens des responsabilités afin de ne pas venir sur les sites pour lutter contre l'ensemble de Covid 19. Cette interdiction inclut bien entendu les pratiques physiques individuelles autorisées par l'État. Le golf ne peut recevoir aucun public, il est interdit de tout accès.

Nous vous remercions pour l'application stricte de ces mesures restrictives capitales. C'est pour notre bien à tous.

Dans ce contexte inédit, les mesures suivantes ont été prises:

Nous continuons à maintenir le parcours dans le respect d'une organisation visant à protéger la santé et la sécurité des employés. Nous remercions chaleureusement ces employés pour leur implication et sommes convaincus que vous saurez que leur témoignage est toute votre reconnaissance lorsque cette crise sera derrière nous.

tion et sommes convaincus que vous saurez que leur témoignage est toute votre reconnaissance lorsque cette crise sera derrière nous.

- Pour les abonnés (parcours, voiturette, pratique) et Swing4U: les abonnements seront prolongés du temps de l'inaccessibilité des parcours

- Pour les élèves de l'académie (et pour tous): UGolf propose (Instagram et Facebook, chercher «UGOLF») Des émissions quotidiennes à 11h et 18h vous permettant de continuer à vivre votre passion et penser golf;

- Pour les joueurs en carnets de green fees (salon du tourisme) qui ne peuvent pas jouer du fait de la fermeture du parcours et des rotations entre Tahiti et Moorea, ces carnets seront bien entendus reportés; Nous restons disponibles pour répondre à vos interrogations par mail : direction@greenperl.golf Restez aussi à l'écoute de nos informations sur Facebook.

Nous vous informons régulièrement de l'évolution de la situation et de la date de réouverture que nous attendons la plus rapide possible.

Nous vous remercions pour votre confiance et au plaisir de nous retrouver très vite sur notre golf pour partager notre passion commune et vivre à nouveau des moments de sport, de plaisir, d'émotions... Prenez soin de vous et de vos proches, A très vite.



Au regard de la situation dans ce contexte évolutif, et en adéquation avec les recommandations des autorités sanitaires qui visent à renforcer la prévention en Polynésie, le principe de précaution s'applique à un événement d'envergure internationale comme le Air France Paddle Festival. En conséquence, la 7ème édition du Air France Paddle Festival qui aurait dû avoir lieu le samedi 4 avril a été reportée.

Nous prévoyons ce report au second semestre de cette même année.

À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle!

Nous vous remercions de votre compréhension.

Sportivement, La Direction de 4 Events Pacific

APRÈS L'EFFORT, LE RÉCONFORT!

VAIMATO
SOURCE DE BIEN-ÊTRE

Tél. : 40 54 79 00 - Fax : 40 57 94 57 - vaimato@mail.pf



Scramble de la Saint-Valentin

Le Moorea Golf Club a organisé, le 15 février dernier, la compétition de la St Valentin en collaboration avec le Green Pearl Golf de Moorea et la Fédération Polynésienne de Golf.



Entre amoureux, en famille ou entre amis, cette compétition a réuni, sur les greens de Moorea, 22 équipes de 2 golfeurs dans une ambiance conviviale avec une formule de jeu en Scramble permettant ainsi de jouer la meilleure balle et de réaliser de bons scores. Pour ce rendez-vous annuel, une douzaine de golfeurs de Tahiti avaient fait le déplacement. Une fois de plus, Flavia REID-AMARU a démontré la qualité de son jeu en remportant la première place en Brut avec son partenaire Joan BUCHIN. En Net c'est l'équipe composée de Gregory LERIC et Georges TEMARII qui se place première. Les vainqueurs ont reçu de nombreux prix.



Flavia REID AMARU - Joan BUCHIN
Teiki GLEIZAL - Kimberley LAYOLLE



Hiro et Samantha BAMBRIDGE
Heiriti KECK et Didier TEVAEARAI



Samantha BAMBRIDGE



Alexandre CADRE
Président
du Moorea Golf Club



Marie-Pierre CHAUVIN



SCRAMBLE DE LA SAINT VALENTIN

Résultat BRUT

1 REID-AMARU Flavia - BUCHIN Joan	39
2 LERIC Grégory - TEMARII Georges	35
2 DUPIEUX WONG Marthe - MAUTAIRI Matapo	32

Résultat Net

1 LERIC Grégory - TEMARII Georges	42
2 TEVAEARAI Didier - KECK Hereiti	41
3 REID-AMARU Flavia - BUCHIN Joan	40



Flavia REID AMARU



UGOLF ACADEMY

Access

Vous allez vous
prendre au jeu.



de 10h00 à 12h00

TOUS LES DIMANCHES

Venez nombreux en famille ou entre amis !

à partir de 6 ans



**initiation
GRATUITE**
au golf

**avec visite du parcours
en voiturette**



+689 40 56 27 32

Tema'e 98728, Polynésie française



MOOREA GREEN PEARL
EXCLUSIV

* Sous réserve de modifications du Conseil de l'Ordre des médecins.

Médecins de garde sur MOOREA

Week end et jours fériés *

		Avril	Mai	Juin	Juillet
D ^{re} APPIETTO Audrey	Tel : 40 56 27 07		1er	06 - 07	
D ^{re} BUONAMINI Sabrina	Tel : 40 56 15 55		8	20 - 21	
D ^r JOUVE Jean-Marc	Tel : 40 56 44 63	25 - 26		1er	
D ^{re} DUTERTRE-GEVOLDE Marie-Paule	Tel : 40 56 18 18 87 23 83 94	10 - 11	16 - 17		04 - 05
D ^r BOUCHET Nicolas	Tel : 40 56 47 47		02 - 03	13 - 14	
D ^r GAUDARD Franck	Tel : 40 56 44 63	18 - 19	30 - 31		
D ^{re} GALLEZOT-GIRARDEAU Dorothée	Tel : 40 56 32 32	12 - 13	23 - 24		11 - 12
D ^{re} BUSSEUIL Brigitte	Tel : 40 56 26 19	04 - 05	09 - 10	27 - 28	

Jours fériés : la garde commence à partir de 06h00 jusqu'à 06h00 le lendemain

Week-end : la garde commence le **samedi** à compter de **12h30** jusqu'au **dimanche** à **06h00**.
puis du **dimanche matin** à **06h00** jusqu'au **lundi matin** à **06h00**.

La liste des médecins de garde est consultable sur le site du Conseil de l'Ordre des Médecins
<http://www.ordre-medecins-polynesie.com>

Il est mis à jour le jeudi de chaque semaine ou la veille des jours fériés.

Mairie de Moorea	40 55 04 55
Pompiers	18
Caserne de PaoPao	40 56 20 18
Caserne de Nuuroa	40 56 32 70
Police municipale Afareaitu	40 56 36 36
Police municipale Papataoi	40 56 14 10
Gendarmerie	17
Brigade PaoPao	40 55 25 05
Hôpital Afareaitu Urgences	40 56 24 24
SOS Suicide Site : www.sossuicide.pf	40 44 47 67 87 20 25 23
Polynésienne des Eaux Site : www.polynesiennedeseaux.pf	40 55 07 55 87 79 59 82
EDT Site : www.edt.pf	40 55 01 55



CORONAVIRUS

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

PAS DE BRÛLAGE DE DÉCHETS




- c'est INTERDIT dans ma commune
- Je protège mes voisins à la santé fragile
(personnes âgées, asthmatiques, malades, enfants en bas âge)

POLICE MUNICIPALE: 40 56 36 36

CELLULE DE CRISE

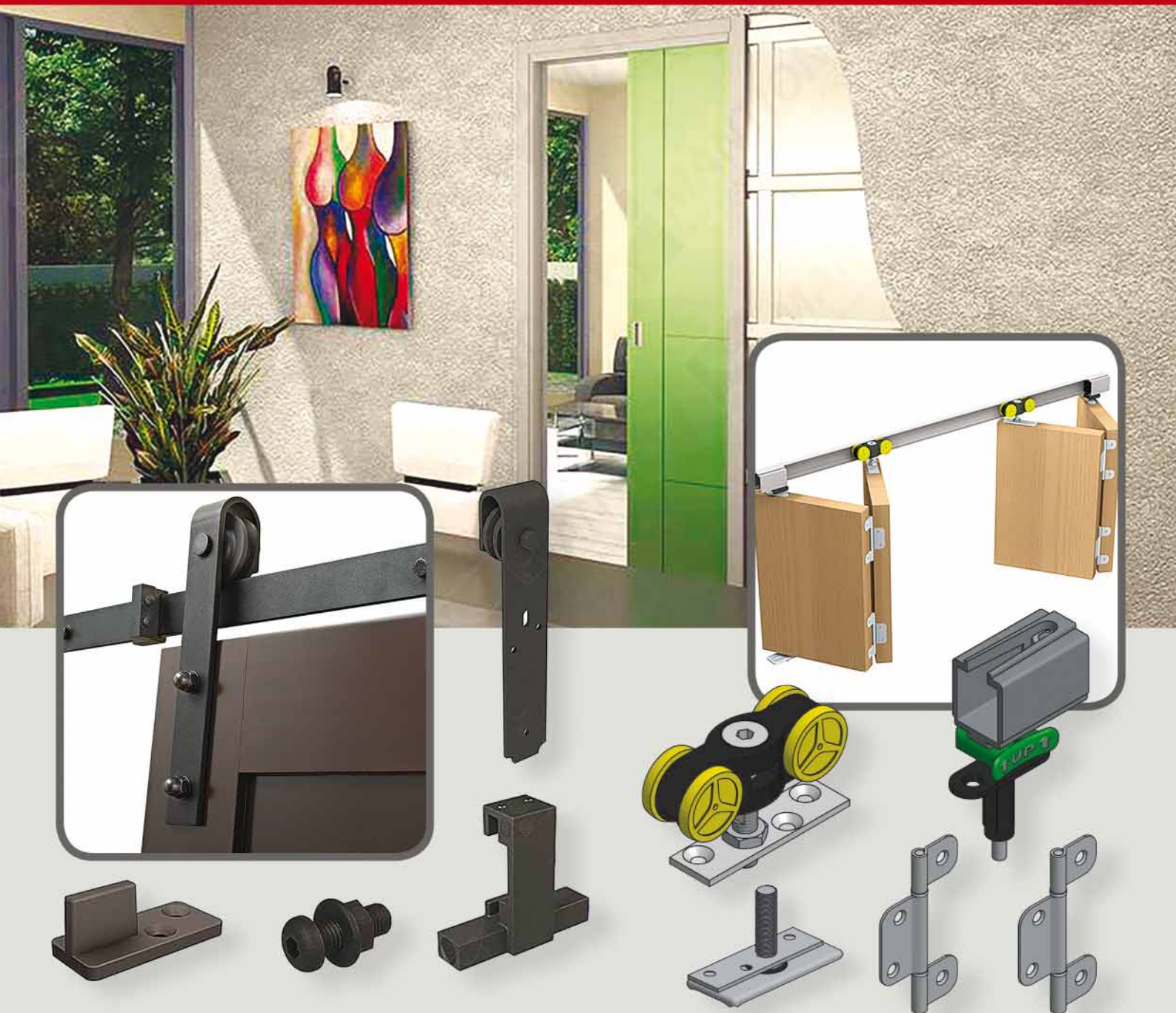
Ouvert du Lundi au Vendredi 7h30 à 15h30
En dehors de ces horaires, une permanence est tenue.
L'équipe d'astreinte est joignable GRATUITEMENT au NUMÉRO VERT



444 434

Par ailleurs il est recommandé à toute la population d'appliquer les consignes sanitaires données par les autorités et de se fier aux sources officielles d'informations.

LES PORTES COULISSANTES



Distributeur de la marque MANTION présente sur le territoire depuis plus de 10 ans, Polymat vous propose plusieurs options pour monter une porte coulissante : du modèle à galandage soft-close en kit complet (porte non-fournie) aux kits complets pour portes de placard coulissantes. Grâce à sa gamme suivie, entièrement fabriquée en France, Polymat vend aussi les pièces des kits séparément. (Roulettes, rails, guides, soft-close...)

OUVERT EN JOURNÉE CONTINUE
lundi au vendredi : **7h - 17h30**
le samedi : **8h - 16h**
et les jours fériés : **8h - 12h**



Tél. : **40 55 05 50** - Fax : **40 56 14 26**
Polymat Moorea - polymatmoorea@polymat.pf





ENZOR

B I J O U T E R I E
VOTRE SPÉCIALISTE EN BIJOUX D'ÉVÈNEMENT

MÉDAILLONS

ALLIANCES

PERÇAGES

RÉPARATIONS

CHAÎNES AU MÈTRE



Enzor ...

... au coeur de ...



Serendipity
COLLECTION



... vos évènements !

NAISSANCES

BAPTÊMES

FIANÇAILES

MARIAGES

ANNIVERSAIRES

Le nettoyage de vos bijoux* vous est offert à vie

Service après-vente - Facilité de paiements - Choix de chaînes sur mesure - Livraison dans les îles

22 AVENUE DU MARÉCHAL FOCH • T : +(689) 40 41 91 66 • WWW.ENZOR.PF

